



**Président**

Ahmed Lahlimi Alami  
Haut Commissaire au Plan

**Création, rédaction en chef**

Ahmed El Kohen Lamrhili

**Comité scientifique**

Mustapha Afkir  
Abdelhak Allalal  
Jamal Bourchachen  
Mohammed Doudich  
Ali El Akkaoui  
Mourad Guerouani  
Abderrahmane Haouach  
Ahmed Ibrahim  
Abdellatif Lfarakh  
Abdelaziz Maâmi  
Mohamed Taâmouti

**Editeur**

**CND**

(Centre National de Documentation)

Tél. : 0537 77 10 32 / 0537 77 09 84

0537 77 30 08

Fax : 0537 77 31 34

Haut-Agdal – Rabat

**Dépôt légal**

2004/0139

ISSN : 1114-8411

**Publication**

Haut Commissariat au Plan

e-mail :

cahiersduplan@hcp.ma

Site : www.hcp.ma

**Pré-presse**

Babel com

Tél. : 0537 77 92 74

Fax : 0537 77 03 31

Agdal – Rabat

**Imprimerie**

El Maârif Al Jadida

Tél. : 0537 79 47 08 / 09 – Rabat

# s o m m a i r e

**Vers une nucléarisation des ménages marocains :  
caractéristiques et variations spatiales à travers  
le RGPH 2004**

Anzoule ABDELMAJID, Soufiane BENOHOUD ..... 4

**Gouvernance, croissance économique et lutte  
contre la pauvreté : liens et éléments de politiques**

Abdeslam NADAH ..... 24

**Système financier marocain : évolution  
et performances**

Jamal BAKHTI ..... 37

**Apports économiques de la migration  
internationale**

Mohamed NADIF ..... 49

*Les Cahiers du Plan publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés. Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs.*

# Vers une nucléarisation des ménages marocains

## Caractéristiques et variations spatiales à travers le RGPH 2004



*Depuis les années 70, la société marocaine a connu des changements démographiques et socio-économiques profonds, notamment, la baisse de la fécondité due au recul de l'âge au mariage et à la diffusion de la contraception, l'allongement de l'espérance de vie, l'accès accru de la femme au marché du travail, l'urbanisation rapide, la diversification et l'intensification des mouvements migratoires internes et internationaux, la multiplication et quasi-généralisation des moyens de communication et leur impact sur les comportements sociaux et sur le mode de vie des populations.*

*Face à cette évolution, il est clair que l'institution familiale qui, n'étant pas une structure figée et immuable, a connu, elle aussi, des modifications en termes de structure et de taille. C'est ce que la présente étude va analyser en examinant l'anatomie des ménages marocains et en tentant de répondre aux questions suivantes :*

- *Quelle est la tendance du nombre de personnes par ménage ? Quels en sont les facteurs explicatifs ?*
- *Quels sont les différents modes de corésidence de la population du Maroc ? comment varient-ils dans l'espace et dans le temps ?*
- *Quels sont les liens de parenté entre chefs de noyau au sein des ménages ? comment varient-ils entre milieux et régions de résidence ?*
- *Quelles conséquences pourrait-on déduire de l'évolution constatée des structures des ménages ?*

*Quatre axes seront développés dans ce travail. Le premier présentera les concepts et les définitions du ménage, de la famille et du noyau familial, utilisés dans le présent travail ; le deuxième axe examinera les structures des ménages selon le nombre de personnes qu'ils abritent, le troisième, quant à lui, s'intéressera aux différentes configurations des ménages et aux caractéristiques démographiques et socio-économiques de leurs chefs, et le quatrième se focalisera sur la composition des ménages complexes selon le nombre de noyaux familiaux et leurs caractéristiques pour enfin étudier la répartition spatiale de ces derniers. Pour ce faire, les données émanant principalement du dernier recensement seront utilisées. En effet, l'un des objectifs du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2004 est la collecte d'informations sur les caractéristiques et les structures des ménages au Maroc. A cette fin, une nouvelle question sur l'appartenance des membres de chaque ménage à ses noyaux a été ajoutée pour pouvoir dresser leur typologie selon les caractéristiques socioéconomiques de leurs chefs. Étant donné que les réponses à cette question nécessitent une codification à posteriori, l'exploitation des résultats correspondant a été effectuée sur la base d'un échantillon représentatif de 5% de l'ensemble des ménages recensés en 2004.*

Par El Anzoule ABDELMAJID, Soufiane BENOHOUD, HCP

## Concepts du ménage, de la famille et du noyau

### Définition du ménage

Les recensements et enquêtes marocains définissent le ménage comme étant un groupe de personnes apparentées ou non, mais résidant habituellement dans un même logement et partageant en commun leurs dépenses.

### Définition de la famille

La *famille* est définie généralement comme étant l'ensemble des personnes ayant entre elles des relations de sang (parents, enfants, petits enfants, oncles, tantes, grands parents, frères et sœurs...), d'alliances (épouse, beaux-parents, beaux-frères, belles sœurs...) ou d'adoption (enfants adoptifs).

Il est clair qu'il est très difficile, voire impossible, dans une opération de collecte de données statistiques de prendre comme unité d'observation la famille ainsi définie au sens large. En effet, dans ce cas, une famille peut comprendre plusieurs dizaines, voire même plusieurs centaines de personnes résidant dans diverses localités. D'où la nécessité d'adopter une définition opérationnelle, en faisant intervenir le critère de la résidence.

Ainsi, la famille est restreinte, dans cette étude, aux personnes appartenant au même ménage ayant un lien de sang, d'alliance ou d'adoption.

### Définition du noyau familial

Un noyau familial est constitué soit d'une personne et son conjoint(e), soit de deux conjoints et leurs enfants célibataires, soit de la mère (ou du père) et ses enfants célibataires, soit encore d'un ensemble de frères et sœurs tous célibataires. Comme il a été signalé précédemment, toutes les autres configurations possibles seront considérées en tant que noyaux individuels d'une seule personne. A titre d'exemple, un ménage constitué d'une divorcée ou veuve, de son enfant non célibataire, et éventuellement une autre personne non apparentée, constitue une famille à trois noyaux individuels. Si l'enfant est célibataire, on aura une famille composée d'un noyau familial de la mère

et de son enfant et d'un autre isolé que représente la troisième personne. Deux (ou plusieurs) personnes sans lien de parenté vivant ensemble ne forment pas une famille. Par contre, elles constituent un ménage avec deux (ou plusieurs) noyaux isolés. Le ménage où ils corésident est appelé *ménage sans famille*; il en va de même pour les personnes vivant seules. Les ménages avec un seul noyau familial et aucun isolé sont appelés ménages nucléaires. S'ils regroupent, en plus, des personnes sans lien entre elles et avec le chef de ménage (par exemple une bonne, un jardinier...), elles seront qualifiées de ménages nucléaires étendus à des isolés. Les autres types de ménages sont appelés ménages multiples. Ces derniers sont constitués de deux ou plusieurs noyaux familiaux plus, éventuellement, un ou plusieurs isolés.

La catégorie des ménages nucléaires étendus à des isolés et la catégorie des ménages multiples constituent toutes les deux la classe des ménages complexes, sachant que les ménages de la première catégorie sont des faux complexes.

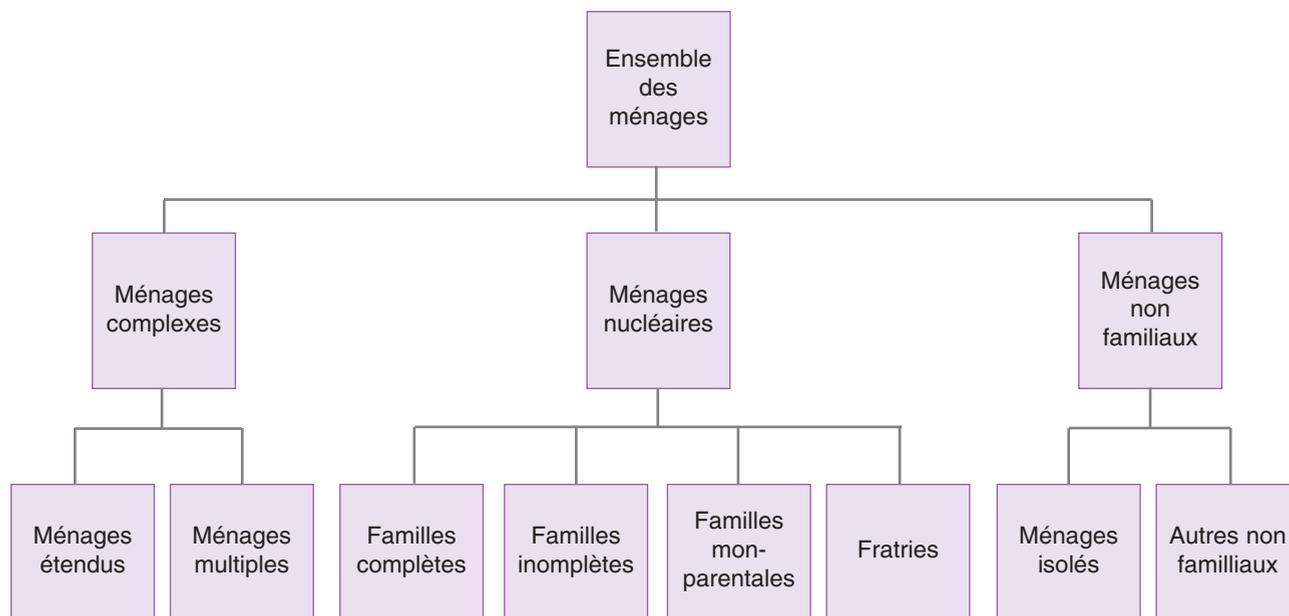
Les ménages nucléaires seront subdivisés en quatre catégories de noyau familial :

- **Famille complète** : est constituée du mari, son (ses) épouse(s) et leurs enfants célibataires. Cette catégorie peut comporter aussi les enfants célibataires du conjoint, de la conjointe ou des deux. Dans ce dernier cas, on parle de famille recomposée.
- **Famille incomplète** : c'est une famille nucléaire ne comportant pas d'enfants célibataires. Il s'agit donc simplement des couples ou d'un mari polygame et de ses conjointes faisant partie du même ménage.
- **Famille monoparentale** : c'est une unité comportant l'un des parents seulement (père ou mère) avec ses enfants célibataires.
- **Fratric** : il s'agit des frères et sœurs célibataires habitant ensemble dans le même ménage.

Le noyau familial du chef de ménage est appelé noyau principal et les autres noyaux sont appelés noyaux secondaires.

Pour illustrer ces configurations, la présente étude sera basée sur les données des Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat de 1982, 1994 et 2004.

Figure 1 : Typologie des ménages au Maroc selon le RGPH 2004



L'analyse détaillée des ménages selon le nombre et le type de noyaux se limitera, uniquement, aux données du RGPH 2004 puisque c'est le premier recensement qui a introduit une question sur les noyaux familiaux. Dans ce rapport, ces données sont issues de l'exploitation d'un échantillon représentatif de 5 % de l'ensemble des ménages recensés en 2004.

## Structure des ménages selon la taille

### Evolution des ménages selon la taille, 1994-2004

En 2004, le nombre de ménages recensés s'est élevé à près de 5,7 millions, dont 3,4 millions résident en milieu urbain (tableau 1), soit 60,7 %, proportion qui était de 46 % en 1982 et de 56,8 % en 1994. Par rapport à cette dernière année, le nombre de ménages s'est ainsi accru avec un taux de 2,5 %. A l'inverse, la taille moyenne des ménages a connu une baisse en passant de 5,9 personnes en 1994 à 5,2 en 2004 (figure 2). Cette tendance a touché aussi bien le milieu urbain (de 5,3 à 4,7 personnes) que le milieu rural (6,6 à 5,9 personnes).

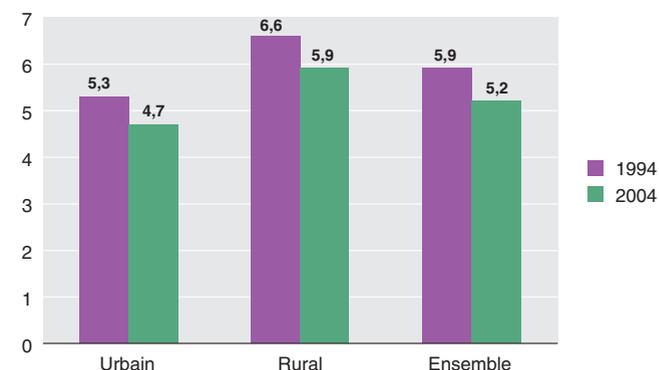
Tableau 1

### Evolution du nombre des ménages (en milliers) selon le milieu de résidence, 1994-2004

	1994	2004	Taux d'accroissement (%)
Urbain	2 531	3 470	3,2
Rural	1 915	2 255	1,5
Ensemble	4 446	5 725	2,5

Source : RGPH 1994, RGPH 2004.

Figure 2 : Taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence, 1994-2004



Source : RGPH 1994, RGPH 2004

L'évolution de la taille moyenne des ménages reflète, évidemment, les transformations intervenues au niveau de leur distribution selon la taille (tableau 2). Ainsi l'on constate que parmi l'ensemble des ménages du pays, ceux composés d'une seule personne ont représenté 6,6 % en 1994 et n'ont constitué que 5,9 % en 2004. La part des ménages composés de deux à six personnes a connu une hausse non négligeable entre les deux derniers recensements, elle est passée de 56,8 % en 1994 à 66,7 % en 2004. En revanche, la part des

ménages composés de 7 personnes et plus a été marquée par une baisse substantielle. En effet, la part de ce type de ménages a diminué de 36,6 % en 1994 à 27,4 % en 2004. Dans l'ensemble, 50 % des ménages avaient une taille de moins de 4,4 personnes en 1994, soit une taille médiane qui a connu une augmentation de 0,5 personne en 2004 pour se rapprocher de la taille moyenne. La taille la plus fréquente qui se situait entre 5 à 6 personnes en 1994, s'est déplacée régressivement pour couvrir les tailles 4 et 5 personnes en 2004.

Tableau 2  
**Répartition des ménages et de la population  
selon la dimension par milieu de résidence, 1994-2004**

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	total
<b>Ensemble</b>												
% des ménages	1994	6,6	8,5	10,5	12,3	13,1	12,5	11,0	8,6	6,2	10,8	100,0
	2004	5,9	9,1	12,3	15,9	16,0	13,5	9,9	6,7	4,5	6,3	100,0
% des individus	1994	1,1	2,9	5,3	8,3	11,1	12,8	13,1	11,7	9,5	24,2	100,0
	2004	1,1	3,5	7,1	12,1	15,2	15,5	13,2	10,2	7,8	14,4	100,0
<b>Urbain</b>												
% des ménages	1994	7,8	9,8	12,2	14,3	14,0	12,7	10,4	7,2	4,8	6,8	100,0
	2004	6,8	10,4	14,2	18,1	17,2	13,1	8,5	5,1	3,1	3,5	100,0
% des individus	1994	1,5	3,7	6,9	10,8	13,3	14,4	13,8	10,8	8,1	16,8	100,0
	2004	1,4	4,4	9,0	15,2	18,1	16,6	12,5	8,5	5,8	8,4	100,0
<b>Rural</b>												
% des ménages	1994	4,9	6,8	8,1	9,6	11,8	12,3	11,7	10,5	8,1	16,2	100,0
	2004	4,5	6,9	9,4	12,5	14,1	14,1	12,0	9,1	6,7	10,7	100,0
% des individus	1994	0,7	2,0	3,7	5,7	8,9	11,1	12,3	12,6	10,9	32,0	100,0
	2004	0,7	2,3	4,7	8,3	11,8	14,1	14,0	12,2	10,1	21,8	100,0

Source : RGPH 1994, RGPH 2004.

Les changements de la structure des ménages selon leur dimension ont touché aussi bien le milieu urbain que le milieu rural : 70,9 % des ménages recensés en ville et 53,5 % de ceux de la campagne avaient des tailles de moins ou égale à six personnes en 1994. Ces proportions atteignaient 79,9 % en milieu urbain contre 61,5 % en milieu rural en 2004. La part des ménages de sept personnes et plus qui était de 29,1 % en ville contre 46,5 % à la campagne en 1994 a connu une baisse dans les deux milieux passant respectivement à 20,1 % et 38,5 % en 2004.

La répartition des ménages selon la taille masque celle des individus les constituant. Ainsi, si l'on s'en tient aux ménages, on constate que ceux qui sont composés d'une ou deux personnes, représentaient une part assez importante. Ceci donne l'impression qu'une bonne partie de la population vit dans des ménages de petite taille. En 2004, la proportion de ces ménages qui était de 15,0 % (17,2 % en ville et 11,4 % à la campagne), correspond à un pourcentage de la population beaucoup plus petit : 4,6 % uniquement (5,8 % en ville et 3,1 % dans le rural).

De même, la proportion des ménages de 7 personnes et plus ne reflète pas celle de la population qui les compose : en 2004 par exemple, la part de ces ménages était de 27,4 % alors que celle des individus les constituant atteignait 45,5 %. Autrement dit, près de la moitié de la population vivait dans des ménages de 7 personnes et plus. Par milieu de résidence, ces proportions étaient de 20,1 % des ménages contre 35,3 % des individus en ville, et de 38,5 % des ménages contre 58,1 % à la campagne.

### Composantes de la taille moyenne des ménages, 1994-2004

La baisse de la taille moyenne des ménages observée entre 1994 et 2004, peut être décomposée en deux éléments distincts : le nombre d'enfants par ménage qui reflète principalement les changements des niveaux de la fécondité et de la mortalité, et le nombre d'adultes par ménage qui indique les tendances des adultes à vivre en cohabitation ou à former leurs propres ménages.

Tableau 3

#### Composantes de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence, 1994-2004

Composantes de la taille	1994	2004	Différence absolue	Contribution de la baisse de la taille moyenne par composante (en %)
<b>Ensemble</b>				
Enfants	2,2	1,6	- 0,6	85,7
Adultes	3,7	3,6	- 0,1	14,3
Taille moyenne	5,9	5,2	- 0,7	100,0
<b>Urbain</b>				
Enfants	1,7	1,3	- 0,4	66,7
Adultes	3,6	3,4	- 0,2	33,3
Taille moyenne	5,3	4,7	- 0,6	100,0
<b>Rural</b>				
Enfants	2,7	2,0	- 0,7	100,0
Adultes	3,9	3,9	0,0	0,0
Taille moyenne	6,6	5,9	- 0,7	100,0

Source : RGPH 1994, RGPH 2004.

Le tableau 3 présente les composantes de la baisse de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence durant la dernière période intercensitaire.

Cette baisse de la taille moyenne des ménages au niveau national est due, à raison de 85,7 %, à la régression du nombre moyen d'enfants par ménage et, à raison de 14,3 %, à la baisse du nombre moyen d'adultes par ménage.

Par milieu, on remarque que la taille moyenne des ménages ruraux a été entièrement affectée par la diminution du nombre d'enfants par ménage, alors

qu'en milieu urbain, ce facteur comptait pour 66,7 %. Cette diminution du nombre d'enfants par ménage constatée dans les deux milieux peut être expliquée par une baisse de la fécondité plus intense que celle de la mortalité des enfants.

Quant au nombre d'adultes par ménage, qui est plus élevé à la campagne, il y est resté stable, alors qu'il a régressé, à raison de 33,3 %, dans le milieu urbain. Ceci est une conséquence d'une tendance des adultes urbains à quitter le ménage parental pour construire leur propre ménage.

## Typologie, tendance et caractéristiques des ménages

### Typologie des ménages par milieu et par région

#### Typologie des ménages par milieu

Les structures familiales selon le milieu de résidence, sont présentées dans le tableau ci-après :

Comme l'on pouvait s'y attendre, ce sont les familles nucléaires qui constituent la proportion la plus

importante, soit 63,5 %, contre seulement 28,0 % pour les ménages complexes. En fait, il est à rappeler que ces dernières regroupent des « faux complexes », appelés ménages complexes étendus, et qui sont des ménages nucléaires avec des isolés. La nucléarisation est donc plus poussée qu'elle ne laisse montrer la proportion des familles nucléaires du tableau 4. En incluant ces « faux complexes » en tant que ménages nucléaires, le poids de ces derniers serait de 76,4 % à l'échelle nationale (78,6 % en milieu urbain et 72,9 % en milieu rural).

Tableau 4

#### Répartition des ménages en 2004 selon le type de ménage par milieu de résidence

	Famille nucléaire				Total	Ménage complexe			Total	Ménage sans famille		Total
	Complète	Incomplète	Mono parentale	Fratrie		Etendu	Multiple	Une personne		Plusieurs personnes		
Ensemble	49,5	4,8	8,3	0,8	63,5	12,9	15,1	28,0	6,2	2,4	8,5	
Urbain	49,4	5,3	9,2	1,1	65,0	13,6	11,1	24,7	7,1	3,1	10,2	
Rural	49,5	4,1	7,1	0,3	61,0	11,9	21,2	33,1	4,6	1,3	5,9	

Source : RGPH 2004.

En ce qui concerne les ménages sans famille, ils ne représentent que 8,5 % de l'ensemble des ménages. En fait, ce sont surtout les ménages d'une personne qui prédominent puisque leur poids est de 6,2 % (ou 72,9 % par rapport aux ménages sans famille), alors que celui de deux personnes ou plus représente seulement 2,4 %.

La répartition des familles nucléaires selon le type montre que les familles nucléaires complètes sont les plus fréquentes (49,5 % du nombre total des ménages) contre 4,8 % pour les familles incomplètes. Les familles monoparentales ne sont pas non plus nombreuses et constituent une proportion de 8,3 %. Le poids des fratries reste négligeable (0,8 %).

Le poids des familles nucléaires est légèrement plus important en milieu urbain qu'en milieu rural, avec respectivement 65,0 % et 61,0 %. Cette différence entre les deux milieux est due à celle relative d'une part, aux familles monoparentales par un poids plus important en milieu urbain qu'en milieu rural, avec respectivement 9,2 % et 7,1 % et d'autre part, à celle concernant la

part des fratries qui est relativement plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural, avec respectivement 1,1 % et 0,3 % et le poids des familles incomplètes (respectivement 5,3 % et 4,1 %). Par contre, les proportions des familles complètes sont pratiquement identiques dans les deux milieux (49,4 % pour l'urbain contre 49,5 % pour le rural).

Les ménages complexes sont naturellement plus répandus dans le milieu rural réputé par des familles larges quasi-patriarcales (33,1 % contre 24,7 % en milieu urbain). En revanche, les ménages sans famille sont plus présents en milieu urbain (10,2 %) qu'en milieu rural (5,9 %).

Ces différences entre urbain et rural peuvent être dues à de multiples raisons liées, entre autres, au degré d'ancrage des valeurs et des traditions, au mode de vie en particulier ou type de logement et une certaine coresidence dans le même logement de personnes sans lien de parenté pour des raisons professionnelles en milieu urbain, par exemple, l'exode rural temporaire

d'ouvriers du BTP ou par nécessité tel le cas des étudiants. Par ailleurs, en milieu rural, les enfants restent avec leurs parents au foyer familial plus qu'en milieu urbain pour les aider aux activités agricoles.

Comme l'indique le tableau 5, les tailles des ménages sont plus élargies en milieu rural qu'en milieu urbain quel que soit le type de ménage, exception faite des ménages sans famille.

Tableau 5  
**Taille moyenne des ménages en 2004 selon le type de ménage par milieu de résidence**

	Famille nucléaire				Ménage complexe			Ménage sans famille			
	Complète	Incomplète	Mono parentale	Fratrie	Total	Etendu	Multiple	Total	Une personne	Plusieurs personnes	Total
Ensemble	5,3	2,0	3,8	2,7	4,9	5,6	8,6	7,3	1,0	2,7	1,5
Urbain	5,1	2,0	3,7	2,7	4,6	5,4	7,9	6,5	1,0	2,7	1,5
Rural	5,8	2,0	4,0	2,9	5,3	6,1	9,2	8,1	1,0	2,7	1,4

Source : RGPH 2004.

### Typologie des ménages par région

L'analyse spatiale des structures familiales selon les régions, montre que le degré de nucléarisation des ménages est variable (tableau 6). Les régions de Tanger-Tétouan, Fès-Boulemane, Taza-Al Hoceima-Taounate, situées au centre-nord du Maroc, se caractérisent par une proportion des familles nucléaires relativement élevée (entre 67,4 % et 72,2 %). En revanche, les régions Sahariennes, Souss-Massa-Drâa, Tadla-Azilal, Marrakech-Tensift-Al Haouz et le Grand Casablanca se caractérisent par une nucléarisation relativement moins importante, variant de 57,4 % à 61,8 %.

Si pour le Grand Casablanca, Souss-Massa-Drâa et les régions Sahariennes, cette situation pourrait s'expliquer en grande partie par la forte proportion des ménages sans famille qui les marque, entre 10,3 % et 15,6 %, pour les deux autres régions en question, l'explication des niveaux atteints de la nucléarisation pourrait être due, entre autres, à leur faible taux d'urbanisation (40,8 % pour Marrakech-Tensift-Al Haouz et 37,4 % pour Tadla-Azilal en 2004). A noter que la région de Taza-

Al Hoceima-Taounate se démarque par la proportion des ménages sans famille la plus faible.

Parmi les ménages nucléaires, la proportion de ceux monoparentaux reste importante mais variable selon les régions. Ainsi, dans les régions Sahariennes et l'Oriental, se trouvent les fréquences les plus élevées des familles monoparentales (respectivement 10,2 % et 10,4 %). Par contre, les régions Gharb-Chrarda-Beni Hsen, Marrakech-Tensift-Al Haouz, Doukkala-Abda sont caractérisées par de faibles proportions de familles monoparentales (respectivement 7,5 %, 7,0 % et 7,2 %). Les autres régions se trouvent à des niveaux intermédiaires. Les facteurs explicatifs de ces différentiels sont, entre autres, la migration des conjoints, l'intensité des ruptures par divorce ou veuvage et les coutumes de corésider avec les membres du réseau familial tels que la belle-mère ou le beau-père. A ce stade de l'analyse, les données disponibles ne permettent pas d'évaluer la part de chacun de ces facteurs dans l'augmentation ou la diminution de la proportion des ménages monoparentaux.

Tableau 6  
Répartition des ménages selon le type par région

	Famille nucléaire			Ménage complexe			Ménage sans famille			Total général		
	Complète	Incomplète	Mono parentale	Fratrie	Total	Etendu	Multiple	Total	Une personne		Plusieurs personnes	Total
Oued Ed-Dahab Lagouira Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra-Guelmim-Es-Semara	45,7	5,0	10,2	0,9	61,8	12,5	10,1	22,6	9,4	6,1	15,6	100,0
Souss Massa-Drâa	45,5	4,6	8,4	0,6	59,2	12,9	17,6	30,5	7,2	3,1	10,3	100,0
Gharb-Chrarda-Beni-Hsen	51,5	4,2	7,5	0,4	63,6	11,5	18,7	30,1	4,9	1,4	6,3	100,0
Chaouia-Ouardigha	48,3	3,4	8,1	0,5	60,3	13,1	19,5	32,6	5,3	1,7	7,0	100,0
Marrakech-Tensift Al Haouz	49,6	4,2	7,0	0,6	61,4	12,5	18,9	31,5	5,7	1,5	7,2	100,0
Oriental	50,2	4,9	10,4	0,9	66,4	12,5	12,9	25,4	5,5	2,6	8,1	100,0
Grand Casablanca	47,5	5,1	7,9	1,4	61,8	15,3	12,6	27,9	6,7	3,6	10,3	100,0
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	50,5	5,5	8,6	1,1	65,7	14,0	10,6	24,6	7,2	2,5	9,7	100,0
Doukkala-Abda	49,0	4,1	7,2	0,5	60,8	13,2	18,3	31,5	6,0	1,7	7,6	100,0
Tadla-Azilal	44,8	3,7	8,5	0,3	57,4	14,5	21,4	35,9	5,1	1,7	6,7	100,0
Meknès-Tafilalet	48,1	5,0	9,0	0,6	62,6	12,7	16,4	29,0	6,4	2,0	8,3	100,0
Fès-Boulemane	52,2	5,6	8,7	0,9	67,4	12,2	13,0	25,2	5,6	1,7	7,4	100,0
Taza-Al Hoceima-Taounate	52,8	4,7	9,3	0,7	67,4	11,0	16,1	27,1	4,3	1,2	5,5	100,0
Tanger-Tétouan	56,2	6,7	8,1	1,1	72,2	10,7	8,1	18,8	6,5	2,6	9,1	100,0

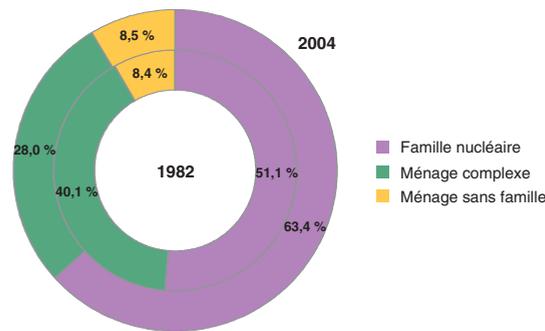
Source : RGPH 2004.

### Evolution des structures des ménages, 1982-2004

L'examen de l'évolution des structures des ménages marocains, au cours de la période allant de 1982 à 2004, nous permet de relever les changements

enregistrés au sein des différents types de famille. Il en ressort que la proportion des familles nucléaires a augmenté, passant de 51,1 % en 1982 à 63,5 % en 2004.

Figure 3 : Evolution des structures des ménages au niveau national, 1982-2004

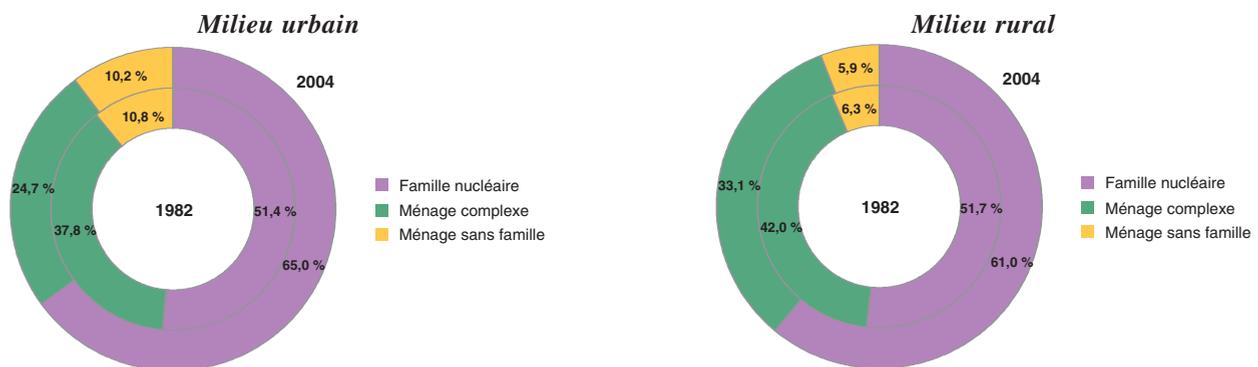


Source : RGPH 1994, RGPH 2004.

Cette nucléarisation de la famille est observée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, dans le premier milieu, la proportion des familles nucléaires est passée de 51,4 % à 65,0 % et dans le second de 51,7 % à 61,0 % en 2004, soit une évolution plus accentuée en milieu urbain. En revanche, la proportion des ménages complexes a connu un recul au cours de cette période, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu

rural. Ainsi, au niveau national, la part des ménages complexes qui était de 40,1 % en 1982 n'est plus que de 28,0 % en 2004. Cette proportion est passée de 34,1 % à 24,7 % en milieu urbain, et de 37,3 % à 33,1 % en milieu rural. Le poids des ménages sans famille, très modeste dans tous les cas, est resté quasi-stable entre 1982 et 2004 : 8,4 % en 1982 et 8,5 % en 2004.

Figure 4 : Evolution des structures des ménages par milieu de résidence, 1982-2004



Source : RGPH 1994, RGPH 2004.

### Caractéristiques démographiques et socioéconomiques des chefs de ménage

#### Genre des chefs de ménage

La grande majorité des chefs de ménage sont de sexe masculin (tableau 7) à raison de 83,6 %, proportion plus élevée en milieu rural (87,3 %) qu'en milieu

urbain (81,2 %). Les femmes président un ménage, le plus souvent, par contrainte. En effet, parmi l'ensemble des ménages dont le chef est de sexe féminin, 44,0 % sont de type monoparental, autrement dit, les femmes deviennent chef de ménage par absence du conjoint, voire d'un adulte masculin.

Cet état de fait est valable dans les deux milieux mais avec une fréquence plus élevée dans le rural. Ainsi, les familles monoparentales sont majoritairement dirigées par des femmes (87,0 %). Celles composées d'un parent masculin et ses enfants célibataires sont beaucoup moins fréquentes (13,0 %) en raison du remariage plus

accessible pour les hommes et de la fréquence du veuvage moins importante chez eux car, d'une part, ils se marient, en moyenne, à des conjoints plus jeunes et, d'autre part, l'espérance de vie est plus élevée chez le sexe féminin. Ce constat est valable aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 7

Répartition des chefs de ménage selon le sexe par milieu de résidence

Sexe	Ensemble des ménages	Famille nucléaire				Ménage complexe		Ménage sans famille	
		Complète	Incomplète	Mono parentale	Fratrie	Etendu	Multiple	Une personne	Plusieurs personnes
<b>Ensemble</b>									
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Masculin	83,6	99,6	98,9	13,0	66,3	80,7	85,1	55,0	54,0
Féminin	16,4	0,4	1,1	87,0	33,7	19,3	14,9	45,0	46,0
<b>Urbain</b>									
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Masculin	81,2	99,6	98,8	10,7	64,5	77,9	77,3	57,5	56,4
Féminin	18,8	0,4	1,2	89,3	35,5	22,1	22,7	42,5	43,6
<b>Rural</b>									
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Masculin	87,3	99,7	99,3	17,5	75,4	85,8	91,4	48,8	44,8
Féminin	12,7	0,3	0,7	82,5	24,6	14,2	8,6	51,2	55,2

Source : RGPH 2004.

Situation matrimoniale des chefs de ménage

Etant donnée la faible fréquence des ménages monoparentaux, des fratries et de ceux sans famille, les chefs de ménage sont, dans une grande majorité mariés (tableau 8) : 80,8 % au niveau national, 77,7 % en milieu urbain et 85,6 % en milieu rural. Ceux veufs, viennent en second lieu avec 10,7 % (11,4 % dans les villes et 9,6 % dans les campagnes). Les chefs de ménage célibataires ou divorcés sont peu fréquents : respectivement 5,7 % et 2,8 %, (7,2 % et 3,7 % en milieu urbain et 3,5 % et 1,3 en milieu rural).

Comme on pourrait s'y attendre, les familles complètes et celles incomplètes sont, pratiquement tous, présidés par des chefs mariés. Les quelques cas de chefs de ménage célibataires sont des enfants âgés qui se déclarent en tant que chefs à la place du père, soit en raison de l'absence temporaire ou d'une maladie de celui-ci, ou tout simplement parce qu'ils jugent être plus

aptes à répondre aux questions de l'enquêteur, ou qu'ils constituent le soutien économique principale du ménage.

De même, le veuvage représente l'état matrimonial des chefs de ménage le plus dominant au niveau des familles monoparentales (54,6 %). Il est suivi par les mariés, qui représentent une proportion de 25,2 %, constat qui pourrait s'expliquer par la migration internationale ou interne des conjoints. Par contre, seuls 12,3 % des chefs sont en situation de divorce, probablement en raison de la corésidence, dans beaucoup de cas, d'hommes ou de femmes divorcés ayant des enfants célibataires avec la famille des parents, d'autre part.

La plus forte proportion des célibataires est enregistrée au sein des ménages sans famille (42,3 % pour les ménages d'une seule personne et 40,6 % pour ceux de plusieurs personnes). Par contre, les mariés sont dans une proportion de 14,3 % pour les ménages d'une seule

personne et 19,3 % pour les ménages de plusieurs personnes. Il s'agit de migrants ayant laissé leur conjoint(e) dans la localité d'origine. Une bonne partie des chefs de ménages sans famille est constituée, cependant, de divorcés à raison de 13,8 % pour les ménages d'une seule personne et 12,1 % pour les ménages de plusieurs personnes, d'une part, et de veufs dans une proportion de 29,6 % pour les ménages d'une seule personne et 28,0 % pour les ménages de plusieurs personnes.

Parmi, les chefs de ménage complexes, ceux mariés sont majoritaires : 84,5 % pour les ménages multiples et 80,3 % pour les ménages étendus, proportions plus élevées en milieu rural (voir tableau 8). Ce constat s'explique par le fait que ces ménages sont souvent composés de trois générations dont au moins une abrite des mariés. Les poids des autres états matrimoniaux, célibat, divorce et dans une moindre mesure le veuvage, sont très faibles quel que soit le milieu.

Tableau 8

Répartition des chefs de ménage selon le l'état matrimonial par milieu de résidence (%)

Etat matrimonial	Ensemble des ménages	Famille nucléaire				Ménage complexe		Ménage sans famille	
		Complète	Incomplète	Mono parentale	Fratrie	Etendu	Multiple	Une personne	Plusieurs personnes
<b>Ensemble</b>									
Célibataire	5,7	0,1	0,0	7,9	100,0	3,4	1,4	42,3	40,6
Marié	80,8	99,9	100,0	25,2	0,0	80,3	84,5	14,3	19,3
Divorcé	2,8	0,0	0,0	12,3	0,0	3,2	1,3	13,8	12,1
Veuf	10,7	0,0	0,0	54,6	0,0	13,0	12,9	29,6	28,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Urbain</b>									
Célibataire	7,2	0,1	0,0	6,0	100,0	3,9	2,0	47,1	43,9
Marié	77,7	99,9	100,0	24,5	0,0	77,6	77,3	14,0	19,2
Divorcé	3,7	0,0	0,0	15,5	0,0	4,2	2,3	15,1	12,3
Veuf	11,4	0,0	0,0	54,0	0,0	14,2	18,4	23,8	24,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Rural</b>									
Célibataire	3,5	0,1	0,0	11,6	100,0	2,5	1,0	30,8	28,3
Marié	85,6	99,9	100,0	26,8	0,0	85,1	90,3	15,0	19,5
Divorcé	1,3	0,0	0,0	5,7	0,0	1,5	0,4	10,6	11,1
Veuf	9,6	0,0	0,0	55,9	0,0	10,9	8,3	43,6	41,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : RGPH 2004.

Age des chefs de ménage

Analysés par tranche d'âges (tableau 9), les chefs de ménage, toutes catégories confondues, sont en grande proportion âgés de 30 à 59 ans dans les deux milieux (71,0 % en ville, 65,0 % à la campagne et 68,6 % dans l'ensemble). Ceux âgés de moins de 30 ans, ne constituent qu'une faible proportion (7,2 % dans les deux milieux), probablement en raison du recul de l'âge au mariage, voire l'insuffisance d'un revenu permettant d'avoir son propre logement et de quitter le foyer parental.

En moyenne, les chefs de ménage marocains sont âgés de 49 ans. Selon le type de ménage, ceux à la tête des ménages complexes multiples sont caractérisés par un âge moyen plus élevé que celui de leurs homologues présidant les ménages complexes étendus et ceux nucléaires.

Les âges des chefs de ménages ruraux sont généralement plus élevés que ceux urbains et ce, quel que soit le type de ménage (exception faite des fratries).

Tableau 9

Répartition des chefs de ménage selon l'âge par milieu de résidence

Ages	Ensemble des ménages	Famille nucléaire				Ménage complexe		Ménage sans famille	
		Complète	Incomplète	Mono parentale	Fratric	Etendu	Multiple	Une personne	Plusieurs personnes
<i>Ensemble</i>									
Moins de 30	7,2	4,9	13,3	7,8	45,2	5,6	3,9	17,8	29,0
30 – 59 ans	68,6	80,2	51,0	67,6	53,4	69,6	48,5	49,9	44,0
60 ans et +	24,2	14,9	35,7	24,6	1,4	24,8	47,6	32,3	27,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen (années)	<b>49,0</b>	<b>46,8</b>	<b>50,3</b>	<b>49,0</b>	<b>32,5</b>	<b>49,8</b>	<b>57,1</b>	<b>48,7</b>	<b>44,6</b>
<i>Urbain</i>									
Moins de 30	7,2	3,9	13,7	6,4	43,7	5,1	3,5	19,7	30,6
30 - 59 ans	71,0	82,3	57,9	68,5	55,0	69,7	50,4	54,3	45,6
60 ans et +	21,8	13,8	28,4	25,1	1,3	25,2	46,2	26,0	23,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen (années)	<b>48,3</b>	<b>46,9</b>	<b>47,5</b>	<b>49,5</b>	<b>32,7</b>	<b>50,2</b>	<b>56,6</b>	<b>46,0</b>	<b>43,2</b>
<i>Rural</i>									
Moins de 30	7,2	6,4	12,7	10,7	53,1	6,5	4,2	13,2	22,8
30 - 59 ans	65,0	77,1	37,1	65,7	45,3	69,4	46,9	39,5	38,0
60 ans et +	27,9	16,6	50,2	23,7	1,6	24,1	48,8	47,2	39,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen (années)	<b>50,1</b>	<b>46,7</b>	<b>56,1</b>	<b>48,0</b>	<b>31,1</b>	<b>49,2</b>	<b>57,5</b>	<b>55,0</b>	<b>50,0</b>

Source : RGPH 2004.

Niveau scolaire des chefs de ménage

Il ressort du tableau 10, relatif à la répartition des chefs de ménage selon le niveau scolaire et le milieu de résidence, que plus de la moitié (52,2 %) des chefs de ménage marocains n'ont aucun niveau scolaire, (près de quatre sur dix en milieu urbain et environ sept sur dix en milieu rural).

C'est parmi les chefs des familles monoparentales qu'existe le plus grand pourcentage des sans niveau scolaire (75,4%), soit 1,7 fois plus que ce qui est enregistré parmi les chefs de ménages complets, incomplets ou étendus. Ceci s'explique par le fait que

les familles monoparentales sont majoritairement dirigées par des femmes, parmi lesquelles le taux d'analphabétisme est très élevé par rapport à celui des hommes.

C'est au sein des familles constituées uniquement des frères et sœurs qu'on enregistre des proportions élevées de chefs scolarisés avec des niveaux d'instruction, relativement, plus élevés. Ce résultat reste valable par milieu de résidence. Ainsi, 25,8 % ont le niveau primaire, 16,6 % ont le niveau fondamental, 16,0 % le secondaire et 12,1 % le supérieur.

Tableau 10

Répartition des chefs de ménage selon le niveau scolaire par milieu de résidence

Niveau scolaire	Ensemble des ménages	Famille nucléaire				Ménage complexe		Ménage sans famille	
		Complète	Incomplète	Mono parentale	Fratrie	Etendu	Multiple	Une personne	Plusieurs personnes
<b>Ensemble</b>									
Néant	52,2	45,4	44,3	75,4	26,3	49,7	67,9	52,3	51,0
Préscolaire	7,5	8,4	8,2	1,7	3,2	7,7	9,2	4,6	4,1
Primaire	18,5	21,5	16,4	11,7	25,8	18,8	13,8	15,0	17,3
Fondamental	7,6	8,4	9,3	5,0	16,6	7,8	4,3	8,4	9,7
Secondaire	8,1	9,6	10,9	4,1	16,0	8,3	3,2	9,3	9,3
Supérieur	6,2	6,7	10,8	2,0	12,1	7,7	1,6	10,4	8,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Urbain</b>									
Néant	39,4	30,6	30,6	69,3	21,4	38,8	56,4	43,5	45,2
Préscolaire	6,7	7,6	7,4	1,6	2,8	6,8	9,1	3,6	3,9
Primaire	21,8	25,2	19,3	14,4	26,4	21,0	18,5	17,2	19,5
Fondamental	10,4	11,7	12,1	6,3	17,3	10,1	7,1	10,2	11,1
Secondaire	12,0	14,4	15,1	5,7	18,0	11,8	5,8	11,6	10,0
Supérieur	9,6	10,5	15,5	2,7	14,0	11,5	3,1	13,8	10,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Rural</b>									
Néant	71,9	68,1	71,7	87,6	51,0	68,9	77,2	73,3	72,7
Préscolaire	8,8	9,6	9,9	1,8	5,1	9,4	9,3	6,8	4,7
Primaire	13,3	15,9	10,7	6,4	22,5	15,0	10,0	9,9	9,2
Fondamental	3,2	3,4	3,7	2,5	12,9	3,7	2,1	4,0	4,5
Secondaire	2,0	2,2	2,5	1,1	5,9	2,1	1,0	3,8	6,0
Supérieur	0,8	0,8	1,4	0,6	2,7	1,0	0,4	2,2	2,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2004.

Type d'activité des chefs de ménage

Comme attendu, la majorité des chefs de ménage, au niveau national, sont des actifs occupés (71,7 %) (Tableau 11), beaucoup plus dans le rural (76,5 %) que dans l'urbain (68,7 %), à l'instar de ce qui est observé, en général, pour l'ensemble de la population de ces deux milieux en raison de la participation à l'activité agricole. L'exercice d'un emploi par les chefs est très répandu dans les différentes catégories de ménages, surtout chez les familles complètes (84,2 %) et les fratries (78,6 %).

Néanmoins, s'agissant des familles monoparentales, c'est l'« inactivité » qui prime chez leurs chefs, généralement des femmes au foyer, en grande partie veuves ou divorcées. Ce qui suggère une vulnérabilité de ce type de ménages. Ainsi, la proportion des chefs inactifs dans ces derniers dépasse 68 % dont près de huit sur dix sont des femmes au foyer, constat qui marque plus le milieu urbain que le milieu rural (70,2 % versus 64,3 %).

Tableau 11

Répartition des chefs de ménage selon le type d'activité par milieu de résidence

Type d'activité	Ensemble des ménages	Famille nucléaire				Ménage complexe		Ménage sans famille	
		Complète	Incomplète	Mono parentale	Fratrie	Etendu	Multiple	Une personne	Plusieurs personnes
<b>Ensemble</b>									
Actif occupé	71,7	84,2	69,9	30,5	78,6	69,2	61,1	62,6	61,9
Chômeur	3,2	4,0	3,4	1,2	6,7	3,3	2,5	0,2	2,3
Femme au foyer	8,9	0,2	0,4	55,8	10,3	10,8	9,2	13,1	18,3
Autre inactif	16,2	11,5	26,3	12,5	4,5	16,7	27,2	24,1	17,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Urbain</b>									
Actif occupé	68,7	81,4	71,3	28,7	78,7	64,7	49,0	68,2	64,3
Chômeur	3,5	4,5	3,7	1,0	6,9	3,6	3,3	0,3	2,7
Femme au foyer	10,3	0,2	0,5	58,0	10,0	12,5	14,6	12,3	17,4
Autre inactif	17,5	13,9	24,6	12,2	4,4	19,2	33,0	19,3	15,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Rural</b>									
Actif occupé	76,5	88,7	67,2	34,1	78,0	77,1	70,8	49,1	53,0
Chômeur	2,6	3,3	2,7	1,6	5,6	2,8	1,7	0,2	0,8
Femme au foyer	6,7	0,2	0,3	51,4	11,5	7,8	4,9	15,1	21,6
Autre inactif	14,2	7,8	29,7	12,9	4,8	12,3	22,5	35,6	24,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2004.

### Caractéristiques et répartition spatiale des noyaux des ménages complexes

Le tableau 12 indique que le nombre moyen de noyau par ménage est de 1,4, ratio plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain : respectivement 1,5 et 1,4. Cette différence s'explique par le fait qu'en milieu rural le poids des ménages complexes est plus important qu'en milieu urbain.

L'analyse des ménages selon le nombre de noyaux est plus pertinente par rapport aux ménages complexes et ceux sans famille de plusieurs personnes. Ces derniers ne représentent qu'une petite fraction (2,4 % des ménages) et sont, en moyenne, constitués de 2 à 3 noyaux quel que soit le milieu de résidence. Aussi, l'analyse suivante sera-t-elle limitée aux ménages

complexes pour avoir une idée sur le degré de la cohabitation de plusieurs ménages nucléaires, avec ou sans isolés, dans la même unité résidentielle (le ménage).

Le tableau ci-après indique que près des deux tiers (65,5 %) sont composés de deux noyaux et environ un tiers sont constitués d'au moins trois noyaux. Parmi ces derniers, trois sur dix abritent quatre noyaux ou plus.

Le nombre moyen de noyaux par ménage complexe est presque le même dans les deux milieux de résidence : 2,3 dans l'urbain contre 2,4 dans le rural. Néanmoins, le pourcentage des ménages abritant quatre noyaux et plus, s'élève à 12,7 % en milieu rural alors qu'il n'est que de 8,7 % dans l'urbain. Ce qui montre un degré de complexité des ménages en question plus important en milieu rural qu'en milieu urbain.

Ce constat s'explique en partie, par la mobilité résidentielle plus élevée dans les villes, par le type de logement de superficie restreinte dans l'urbain et par

le style de vie des citadins dont une bonne proportion aspire, en tant qu'unité conjugale, à une certaine indépendance vis-à-vis du réseau parental.

Tableau 12

**Répartition des ménages complexes selon le nombre de noyaux par milieu**

	Nombre moyen de noyaux par ménage complexe	Nombre de noyaux			total
		2	3	4 et plus	
Ensemble	2,4	65,5	23,8	10,7	100,0
Urbain	2,3	69,1	22,3	8,7	100,0
Rural	2,4	62,2	25,1	12,7	100,0

Source : RGPH 2004.

Afin d'avoir une vision plus claire sur la configuration des ménages complexes selon le type de noyaux, la suite de l'analyse distinguera entre noyaux principaux et ceux secondaires. Les premiers sont présidés par le chef de ménage, alors que les seconds ont à leur tête un membre du ménage complexe n'appartenant pas au noyau principal.

**Noyaux principaux des ménages complexes**

Le tableau 13 montre que les couples avec enfants célibataires constituent une majorité des noyaux principaux des ménages complexes avec une proportion de 67,6 % (63,0 % en milieu urbain contre 72,8 % en milieu rural). Les couples sans enfants, qu'ils soient encore jeunes ou des conjoints âgés dont les enfants ont quitté le domicile parental, représentent, quant à eux, 12,6 % au niveau national (11,3 % en milieu urbain et 14,1 % en milieu rural). Le poids plus important de ce type de noyaux principaux pourrait être le résultat, entre autres, du mariage plus précoce des enfants dans les campagnes et de l'exode rural des jeunes célibataires.

Les familles monoparentales présidées par le chef de ménage qui vivent en cohabitation avec d'autres types de noyaux au sein d'un ménage complexe représentent 13,9 %. Par milieu, ces proportions sont de 18,2 % en ville et 9,1 % dans les campagnes, soit des fractions qui

varient du simple au double. Comme c'est le cas pour les ménages monoparentaux, la quasi-totalité des personnes vivant sans conjoint mais avec leurs enfants célibataires au sein du noyau principal d'un ménage complexe sont des mères (90,6 %), en raison du remariage moins difficile pour les hommes et aussi du fait du décalage de l'âge au 1<sup>er</sup> mariage en faveur des hommes conjugué à la surmortalité masculine, facteurs entraînant plus de veuves que de veufs. Cette prépondération est observée dans les deux milieux.

Les fratries constituent un type de noyaux qui corésident avec d'autres personnes, autres que leurs géniteurs, dans des ménages complexes à raison de 1,1 % (1,7 % en ville contre 0,4 % à la campagne), soit un phénomène encore marginal, qui existe principalement en milieu citadin. Cela pourrait être le cas, par exemple, de deux sœurs célibataires poursuivant leurs études universitaires en ville et vivant avec une ou plusieurs personnes avec ou sans lien de parenté.

La part des personnes isolées présidant un ménage complexe s'élève à 4,8 % de l'ensemble des noyaux principaux, 5,8 % en milieu urbain et 3,6 % en milieu rural. C'est le cas, à titre d'illustration, d'une mère chef de ménage, vivant avec son fils ou fille non célibataire avec ou sans le conjoint et les enfants de ce ou cette dernier(e).

Tableau 13

Répartition des noyaux principaux des ménages complexes  
selon leur type par milieu de résidence

Types de noyaux	National	Urbain	Rural
Couple avec enfants	67,6	63,0	72,8
Couple sans enfant	12,6	11,3	14,1
Père avec enfants	1,3	1,5	1,2
Mère avec enfants	12,6	16,7	7,9
Frères et sœurs célibataires	1,1	1,7	0,4
Personne isolée	4,8	5,8	3,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : RGPH 2004.

Noyaux secondaires des ménages complexes

Le tableau ci-après indique que le type des noyaux secondaires le plus fréquent est celui des personnes isolées avec 46,2 %, fraction plus répandue en milieu urbain, où elle représente 54,7 %, qu'en milieu rural, où elle se situe à 37,2 %. Ce constat pourrait être dû à la résidence des personnes telles que des femmes de ménage, gardiens, petit enfants dans des ménages complexes ou à l'habitation d'un enfant non célibataire avec ses parents dont l'un est chef de ménage.

Le type de noyaux secondaires qui vient en deuxième position en termes de représentativité est celui des couples avec enfants avec 25,1 % (18,2 % dans les villes versus 32,8 % dans les campagnes). Quant aux

couples sans enfant, leur proportion est de 9,3 % de l'ensemble des noyaux secondaires des ménages complexes ; elle est plus élevée en milieu rural (11,3 %) qu'en milieu urbain (7,3 %).

Les noyaux secondaires monoparentaux représentent 16,2 % (15,6 % pour l'urbain et 16,9 % pour le rural). Dans ce cas aussi, la quasi-totalité des personnes présidant ce type de noyaux sont des femmes (95,1 %). En ce qui concerne les noyaux secondaires de frères et sœurs célibataires, leur pourcentage est très faible, de l'ordre de 3,0 % (4,2 % en ville contre 2,0 % à la campagne).

Tableau 14

Répartition des noyaux secondaires des ménages complexes  
selon leur type par milieu de résidence

Types de noyaux	National	Urbain	Rural
Couple avec enfants	25,1	18,2	32,8
Couple sans enfant	9,3	7,3	11,3
Père avec enfants	0,8	0,8	0,7
Mère avec enfants	15,4	14,8	16,2
Frères et sœurs célibataires	3,0	4,2	2,0
Personne isolée	46,2	54,7	37,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : RGPH 2004.

### Lien de parenté des chefs de noyaux secondaires avec le chef de ménage

Les types de lien de parenté établis entre le chef de ménage (chef de noyau principal) et les chefs des noyaux secondaires reflètent un certain comportement sociologique, et traduit une certaine préférence de la solidarité familiale existante entre membres de la lignée et du réseau parental.

Le tableau 15 montre que les noyaux secondaires ayant à leur tête un enfant du chef de ménage sont les plus fréquents avec une proportion de 39,3 %. Ceci pourrait s'expliquer, d'une part, par le fait qu'une grande partie des jeunes couples qui, bien qu'ils puissent aspirer à plus d'indépendance et d'autonomie à vivre sous leur propre toit, se heurtent, parfois, aux conditions économiques (précarité de l'emploi, chômage, cherté de loyer des logements, etc.) qui leur impose de cohabiter chez leurs parents et, d'autre part, à leur choix de vivre avec leurs parents pour pouvoir mieux les soutenir. Toutefois, le fait d'observer que, dans le milieu rural, cette proportion est de 45,9 % contre 33,2 % en milieu urbain, indique que d'autres facteurs, tels que les traditions, le mode de vie, le type d'activité

(dans le secteur agricole versus dans celui industriel ou dans les services), jouent souvent un rôle à cet égard.

Les noyaux secondaires présidés par le père ou la mère du chef de ménage viennent en deuxième lieu avec près d'un cinquième (18,3 %). En somme, ce sont 57,6 % (39,3 % + 18,3 %) des noyaux secondaires des ménages complexes qui regroupent des enfants non célibataires et leurs parents dans la même unité résidentielle. Ceci reflète le maintien de la solidarité entre enfants et parents. Ce genre de cohabitation est beaucoup plus fréquent au sein des ménages complexes du milieu rural que du milieu urbain, avec respectivement 67,5 % (45,9 % + 21,6 %) et 48,6 % (33,2 % + 15,4 %).

Les chefs de noyau ayant d'autres liens ou n'ayant aucun lien avec le chef de ménage, tels que les domestiques, sont plus répandus en milieu urbain avec 35,4 % contre 19,7 % en milieu rural. S'agit-il de l'effet des mouvements migratoires plus répandus vers les villes ? S'agit-il du fait que c'est dans les villes où on recrute le plus de femmes de ménage, et qu'on abrite des parents plus ou moins lointains tels que les étudiants ?

Tableau 15

#### Répartition des chefs de noyaux secondaires selon le lien de parenté avec le CM par milieu de résidence

Types de noyaux	National	Urbain	Rural
Enfants du CM	39,3	33,2	45,9
Petits enfants du CM	3,6	4,0	3,3
Père ou mère du CM	18,3	15,4	21,6
Frère ou sœur du CM	10,9	11,7	9,8
Autre lien avec CM	18,2	21,3	14,9
Domestique	3,5	5,9	0,7
Sans lien avec CM	6,2	8,2	4,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : RGPH 2004.

### Variation régionale de la composition des ménages complexes par type de noyau

En termes de type de noyaux, ceux composés de couples avec enfants au sein des ménages complexes prédominent quelle que soit la région, mais avec des

proportions variables (tableau 16) : au Grand Casablanca, à l'Oriental, à Rabat Salé Zemmour Zaër, à Tanger Tétouan et à la région du Sud, les ménages complexes abritent moins de 40 % des couples avec enfants. En revanche, Gharb Chrarda Beni Hssen,

Chaouia Ouardigha, Marrakech Tensift Al Haouz, Doukala Abda et Taza Al Hoceima Taounate en abritent plus de 46 %. Les autres régions se situent aux alentours de la moyenne nationale, c'est-à-dire entre 42,6 % et 44,9 %.

Les régions du Sud, de l'Oriental et de Tadla-Azilal enregistrent les proportions les plus élevées des noyaux constitués de mères et de leurs enfants célibataires avec respectivement des proportions de 17,8 %, 17,0 % et 16,2 %, alors que les régions de Marrakech Tensift Al Haouz et Doukala Abda n'affichent que 11,6 % et 12,6 % de ces noyaux. Ces fractions varient de 13,5 % à 14,9 % dans le reste des régions. Mais dans l'ensemble, le poids de ce type de noyaux ne varie pas tellement entre les régions. La variation, par région, des pourcentages des veuves et divorcées n'explique

pas les variations constatées de ce type de noyaux. Ainsi, dans la région de l'Oriental la proportion de veuves divorcées est de 12,7 % alors que le poids des noyaux en question est de 17,0 %. En revanche, dans la région de Meknès Tafilalet il y a 15,2 % des veuves et divorcées mais seulement 14,1 % des mères avec enfants dans les ménages complexes.

Les parts des noyaux isolés sont aussi variables selon les régions. Elles augmentent en fonction du degré d'urbanisation. En effet, le taux d'urbanisation « explique » 74,5 % de la variance du poids des noyaux isolés dans les ménages complexes et une augmentation du taux d'urbanisation de 1 % est associée, en moyenne, à une hausse de la part des personnes isolés au sein des ménages complexes par 0,17 %.

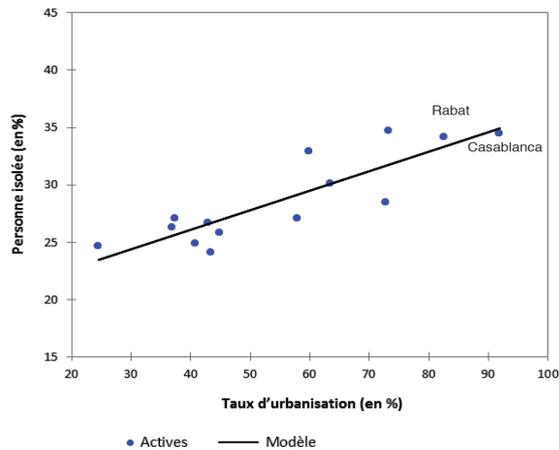
Tableau 16

**Répartition des noyaux des ménages complexes selon le type par région**

Régions	Couple avec enfants	Couple sans enfants	Père avec enfants	Mère avec enfants	Frères et Sœurs célibataires	Personne isolée	Total
Oued Ed-Dahab-Lagouira-Laâyoune Boujdour-Sakia El Hamra Guelmim-Es Semara	35,0	8,0	1,0	17,8	3,6	34,7	100,0
Souss Massa-Drâa	44,9	10,8	0,8	14,8	1,9	26,7	100,0
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	48,6	10,7	1,0	14,0	1,5	24,1	100,0
Chaouia-Ouardigha	47,1	10,2	0,9	14,6	1,5	25,8	100,0
Marrakech-Tensift-Al Haouz	48,4	12,6	0,9	11,6	1,7	24,9	100,0
Oriental	38,8	10,3	0,9	17,0	2,9	30,1	100,0
Grand Casablanca	37,3	8,5	1,2	14,9	3,6	34,5	100,0
Rabat Salé Zemmour Zaër	39,1	9,3	1,2	13,7	2,5	34,2	100,0
Doukala-Abda	47,1	11,3	1,0	12,6	1,7	26,3	100,0
Tadla-Azilal	43,7	10,9	0,8	16,2	1,3	27,1	100,0
Meknès-Tafilalet	43,5	12,4	1,2	14,1	1,7	27,1	100,0
Fès-Boulmane	42,6	11,2	1,0	14,1	2,5	28,5	100,0
Taza-Al Hoceima-Taounate	46,2	11,8	0,9	14,2	2,2	24,7	100,0
Tanger-Tétouan	38,4	11,0	1,0	13,5	3,2	32,9	100,0

Source : RGPH 2004.

Figure 5 : Poids des personnes isolées dans les ménages complexes et urbanisation



Source : RGPH 2004.

### Taille des ménages: une baisse s'expliquant principalement par la chute de la fécondité

De 1994 à 2004, la taille moyenne des ménages a légèrement régressé, passant de 5,9 à 5,2 (de 5,3 à 4,7 dans l'urbain et de 6,6 à 5,9 dans le rural). Cette baisse est due, au niveau national, à la régression du nombre moyen d'enfants par ménage, à raison de 85,7 % (100 % en milieu rural et 66,7 % en milieu urbain) et à la diminution du nombre moyen d'adultes par ménage, pour 14,3 % (0 % en milieu rural et 33,3 % en milieu urbain). Ceci peut s'expliquer par la baisse de la fécondité qui a compensé l'effet jouant dans le sens opposé dû à la baisse de la mortalité des enfants. En outre, en ville, la tendance des adultes à quitter le ménage parental pour construire leur propre ménage a favorisé davantage la baisse de la taille moyenne des ménages, comportement qui pourrait être dû à l'accroissement de l'offre de logement, à la baisse du chômage, à l'intensification des mouvements migratoires et aux mutations de mode de vie, facteurs qui se sont distingués plus dans les villes.

### Typologie des ménages: une tendance à la nucléarisation

En définissant la famille en tant qu'ensemble de personnes du même ménage ayant des liens de sang, d'adoption ou d'alliance, il s'avère que :

- 8,5 % des ménages abritent uniquement des individus sans liens de parenté entre eux, soit des ménages « sans famille » dont près des trois quart (72,9 %) sont des personnes vivant seules ;
- les familles nucléaires constituent la fraction la plus importante des ménages marocains (63,5 %). En 1982, elles ne représentaient que 51,1 %. Cette tendance à la nucléarisation de la famille a touché beaucoup plus le milieu urbain que le milieu rural. Dans le premier milieu, la proportion des familles nucléaires a progressé de 51,4 % à 65,0 % alors que dans le second, elle est passée de 51,7 % à 61,0 % en 2004;
- Quatre catégories de ce type de familles (familles nucléaires) sont distinguées : les familles complètes, regroupant les parents avec leurs enfants célibataires, constituent près de la moitié de l'ensemble des ménages (49,5 %) ; les familles monoparentales, se composant d'un seul conjoint avec ses enfants célibataires, représentent 8,3 % de l'ensemble des ménages. Elles sont majoritairement présidées par des femmes (87,0 %) qui, le plus souvent, sont des divorcées ou des veuves et fréquemment âgées et analphabètes, ce qui les rend encore plus vulnérables. Les autres types de familles nucléaires restent rares ; c'est le cas des couples sans enfants (4,8 %) et des fratries (0,8 %).

### Les ménages complexes: une notion vague pour des réalités assez diversifiées

- Les ménages complexes, unités résiduelles des familles, représentent 28,0 % des ménages en 2004, alors qu'ils constituaient 40,1 % en 1982. Leur taille moyenne est de 7,3 personnes, en 2004, contre 4,9 personnes pour les ménages nucléaires. Aussi, 39,3 % de la population du Maroc vivent-elles dans de tels ménages (34,2 % en villes et 45,4 % dans les campagnes).
- Ils regroupent deux types de noyaux : noyaux principaux, présidés par le chef de ménage, et ceux secondaires dont le chef est une personne en dehors du noyau principal. Les noyaux principaux sont majoritairement constitués de couples avec enfants célibataires, à raison de 67,6 %, alors que ceux secondaires sont prédominés par les noyaux d'une seule personne, avec 46,2 %, sachant que plusieurs isolés peuvent vivre dans le même ménage complexe.

- Les noyaux monoparentaux, qui représentent 13,9 % des noyaux principaux et 16,2 % de ceux secondaires, sont quasi-totalement présidés par des femmes, en raison du remariage moins difficile pour les hommes et aussi du fait du décalage de l'âge au 1er mariage en faveur des hommes et la surmortalité masculine, facteurs entraînant plus de veuves que de veufs.

### Relations entre les noyaux du même ménage complexe: une cohabitation fréquente entre enfants non célibataires et leurs parents

Sur le plan des relations de parenté entre chefs de noyau, 57,6 % des noyaux secondaires des ménages complexes regroupent des enfants non célibataires et leurs parents dans la même unité résidentielle. Ceci pourrait être dû, d'une part, au fait qu'une grande partie des jeunes couples qui, bien qu'ils puissent aspirer à plus d'indépendance et d'autonomie de vivre sous leur propre toit, se heurtent, pour une partie d'entre eux, aux conditions économiques qui leur impose de cohabiter chez leurs parents et, pour une autre partie, à leur choix de vivre avec leurs parents pour pouvoir mieux les soutenir. Le maintien de ce type de cohabitation traduit l'importance de la solidarité entre enfants et parents dans la société marocaine.

Les transformations sociales qu'a connues le Maroc ont contribué à la nucléarisation des familles, synonyme, dans une certaine mesure, d'une limitation du pouvoir du chef. Celui-ci continue d'exercer, plus ou moins, partiellement son autorité sur ses enfants mineurs. N'empêche que, dans plusieurs de ces foyers, la conjointe partage avec son mari les fonctions de gestion, voire de direction du ménage.

Cette nucléarisation des ménages marocains, pourrait s'accroître sous l'effet des changements de la structure par âge. L'accroissement de l'âge pourrait entraîner un accroissement du nombre de ménages : la propension à former son propre ménage est plus élevée parmi la

population la plus âgée que parmi celle jeune : 7,3 % parmi les moins de 30 ans contre 68,9 % pour ceux âgés de 30 à 59 ans et 23,7 % à 60 ans et plus. Or, la transition démographique du Maroc est concomitante avec une transformation de la pyramide des âges qui se traduit par un poids de plus en plus important des tranches d'âges de 30 ans et plus : 39,9 % en 2004 et 57,0 % en 2030. Le désir accru des couples d'une indépendance vis-à-vis du réseau familiale sous l'effet des changements socioéconomiques, et la tendance de la fécondité vers le niveau de remplacement des générations, pourraient contribuer à accentuer la nucléarisation de la famille.

Qu'elles en seront les conséquences sur les rapports et la solidarité intergénérationnelle ?

Il est difficile d'anticiper la réponse étant donné que, d'une part, la nucléarisation résidentielle n'est pas synonyme de l'absence de contact et de rapport d'entraide entre les constituants du réseau parental et que, d'autre part, la protection institutionnelle des familles n'est pas encore suffisamment développée pour que le rôle de soutien de la famille à ses membres devienne négligeable ■

### Bibliographie succincte

AMEP, *La famille au Maghreb*, six<sup>e</sup> colloque de démographie maghrébine, Rabat décembre 1985.

Association Internationale des Démographes de Langue Française (AIDLF), *Les familles d'aujourd'hui*, colloque de Genève, 17-20 septembre 1984.

CERED, *Population: l'an 2062*.

CERED, *Famille au Maroc: les réseaux de solidarités familiale*.

CERED, *Famille à Fès: changement ou continuité? Les réseaux de solidarités familiales*.

Ministère de la Santé, ENSMF 1997.

# Gouvernance, croissance économique et lutte contre la pauvreté

## Liens et éléments de politiques



*Malgré l'importance et la diversité des politiques et des réformes qu'ils ont entreprises depuis au moins le début des années 80, les pays en voie de développement souffrent encore d'une pauvreté diffuse et continuent à enregistrer des écarts considérables en matière de croissance économique comparativement aux pays développés. Plusieurs études ont révélé que la gouvernance est l'une des causes fondamentales des différences dans le rythme de croissance économique et l'un des facteurs déterminants dans la réduction de la pauvreté, dans la mesure où elle favorise la croissance économique, condition nécessaire pour la réduction de la pauvreté, et permet d'améliorer l'efficacité des politiques dédiées à la lutte contre ce fléau. C'est ainsi que les décideurs politiques, les praticiens du développement et les organismes internationaux ne cessent de recommander la nécessité de placer la question de la bonne gouvernance au centre de toute stratégie de lutte contre la pauvreté.*

**A la lumière de ces constats, le présent article vise un objectif double : examiner, en premier lieu, la solidité des liens entre la gouvernance et la pauvreté moyennant un modèle économétrique estimé en données transversales et proposer, en second lieu, après avoir identifié les canaux de transmission possibles par la voie desquels la bonne gouvernance affecte le niveau de la pauvreté, quelques pistes d'amélioration de la qualité de la gouvernance et donc de l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté dans notre pays.**

Par Abdeslam NADAH, HCP

## Concepts de la gouvernance et de la pauvreté

### Concept de la gouvernance

Selon la définition du PNUD (Programme des Nations Unis pour le développement), la gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer des affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends. Elle couvre trois dimensions : politique, économique et administrative. La gouvernance politique est un processus de prise de décision ayant une incidence sur l'élaboration des politiques. La gouvernance économique est un

processus de prise de décision ayant une incidence sur les activités économiques et sur les relations économiques avec le reste du monde. Enfin, la gouvernance administrative est un processus de prise de décision ayant une incidence sur le système de mise en œuvre des politiques.

Dans une tentative de quantifier les trois dimensions de la gouvernance, la Banque Mondiale a élaboré six indicateurs composés en se basant sur plusieurs sources d'informations à travers le monde (institutions publiques et privées, ONG, agences de notations, individus, etc.). Ces indicateurs qui existent depuis 1996 et couvrent actuellement plus de 200 pays se présentent comme suit (1) :

(1) Ces indicateurs sont accessibles sur le site web [www.govindicators.org](http://www.govindicators.org)

***Ecoute des citoyens (ou voix citoyenne) et reddition des comptes:*** mesure la manière dont les citoyens d'un pays participent à la sélection de leurs gouvernants et la liberté d'expression, d'association et de presse. Il couvre plusieurs dimensions telles que les droits de l'Homme, la liberté d'expression et d'association, la liberté de la presse, la participation politique des citoyens, la liberté des élections, la transparence et l'équité dans l'action gouvernementale et l'efficacité du contrôle parlementaire sur les institutions publiques.

***Stabilité politique et absence de violence:*** mesure la perception de la probabilité d'une déstabilisation ou d'un renversement du gouvernement par des moyens inconstitutionnels ou violents, y compris le terrorisme. Il regroupe les causes internes et externes des risques d'instabilité politique, les conflits entre les composantes de la société, les grèves, la violence et la criminalité dans les rues et les menaces de terrorisme.

***Efficacité des pouvoirs publics:*** mesure la qualité des services publics, la performance de la fonction publique et son indépendance vis-à-vis des pressions politiques, la qualité de l'élaboration et de l'application des politiques, et la crédibilité de l'engagement des pouvoirs publics à l'égard de ces politiques. Entrent dans cet aspect de la gouvernance, les politiques visant à améliorer l'efficacité du secteur public dont la gestion budgétaire, la capacité du gouvernement à résoudre des problèmes de développement, la qualité des infrastructures nécessaires pour le développement des entreprises, le degré de mise en œuvre des décisions gouvernementales et la cohérence de leadership politique.

***Qualité de la réglementation:*** mesure la capacité des pouvoirs publics à élaborer et à appliquer de bonnes politiques et réglementations favorables au développement du secteur privé. Sont regroupés sous cet aspect de la gouvernance plusieurs éléments dont notamment la cohérence et la prévisibilité dans l'interprétation des lois et règlements, les distorsions et la complexité du système fiscal, les pratiques concurrentielles déloyales, la lourdeur des réglementations administratives, la facilité de faire les affaires et la rigidité de la législation du travail.

***Etat de droit:*** mesure le degré de confiance qu'ont les citoyens dans les règles conçues par la société et la

manière dont ils s'y conforment et, en particulier, le respect des contrats, les compétences de la police et des tribunaux, ainsi que la perception de la criminalité et de la violence. Cet indicateur regroupe les droits de propriété, le degré de confiance aux tribunaux et à la police, l'honnêteté du système judiciaire, le niveau de la protection intellectuelle, la fréquence de l'évasion fiscale et le degré de sécurité des biens et des personnes.

***Maîtrise de la corruption:*** mesure l'utilisation du pouvoir à des fins d'enrichissement personnel, y compris la grande et la petite corruption, ainsi que la prise en otage de l'Etat par les élites et les intérêts privés. Les dimensions de la gouvernance couvertes par cet indicateur concernent les politiques anti-corruption et de transparence, la confiance du public dans l'honnêteté des hommes politiques et la fréquence des actes de corruption et du détournement des fonds publics à cause de la corruption.

### Concept de la pauvreté

Eu égard à la nature complexe et multidimensionnelle du phénomène de la pauvreté, plusieurs approches se sont proposées pour cerner ses contours, comprendre son profil et ses causes afin de mettre en place des stratégies de lutte contre ce phénomène. Il s'agit de l'approche monétaire, de l'approche en termes de conditions de vie ou de besoins de base, de l'approche par les capacités et l'approche subjective.

C'est l'approche monétaire que nous retenons pour estimer le modèle économétrique utilisé dans cette recherche et pour dresser une vue d'ensemble sur la situation de la pauvreté au Maroc. Selon cette approche, « sont considérés comme pauvres les personnes dont le niveau de consommation est inférieur au seuil de pauvreté défini comme étant la valeur d'un panier de biens de consommation alimentaires qui satisfait à l'apport nutritionnel minimum, majoré d'une dotation de biens de consommation non alimentaire » (2). Pour l'estimation du modèle, nous avons utilisé les taux de pauvreté publiés par le PNUD correspondant au seuil de 2 dollars par jour en PPA, alors que pour la description de l'état de pauvreté au Maroc, nous avons

(2) Banque Mondiale, *Royaume du Maroc : pauvreté, ajustement et croissance*, 1994, p. 1.

utilisé les taux correspondant au seuil de pauvreté national (2,15 \$US PPA en 2007).

*Liens entre gouvernance et pauvreté : résultats de l'analyse empirique*

**Le modèle d'estimation, la base de donnée et le choix de l'échantillon**

L'analyse empirique consiste à examiner la nature des liens existants entre la gouvernance et la pauvreté. Pour ce faire, nous avons procédé à l'estimation en données transversales relatives à un échantillon de 24 pays, d'un modèle économétrique qui relie la variable à expliquer « le taux de pauvreté (TPVTE) » aux variables explicatives qui sont : l'indicateur de la gouvernance (EG) et l'indice de Gini (IGINI) mesurant les inégalités dans les pays retenus dans l'échantillon. Il importe de préciser que le taux de croissance

économique est considérée comme l'un des déterminants de la pauvreté, mais il est exclu de cette régression en raison de sa forte corrélation avec la gouvernance. Le modèle est estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires en utilisant le logiciel Eviews.

En plus, étant donnée la forte corrélation entre les variables de la gouvernance, comme le montre la matrice de corrélation ci-dessous, on peut se contenter de l'utilisation d'une seule variable dans les équations de régression. A ce niveau, puisque nous nous intéressons à l'efficacité des stratégies de lutte contre la pauvreté, nous choisissons l'indicateur "efficacité du Gouvernement" (EG) car il renseigne sur la qualité des services publics, la performance administrative, la qualité d'élaboration et d'application des politiques ainsi que sur la crédibilité de l'engagement des pouvoirs publics à l'égard de ces politiques.

**Matrice des corrélations entre les variables de la gouvernance**

Variable	ECRC	SP	CC	ED	EG	QR
ECRC	1					
SP	0,84	1				
CC	0,88	0,88	1			
ED	0,88	0,89	0,98	1		
EG	0,88	0,86	0,98	0,98	1	
QR	0,89	0,85	0,95	0,94	0,96	1

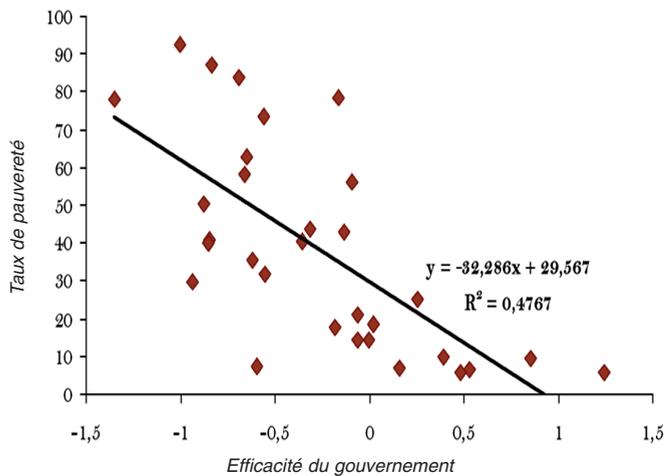
ECRC : Ecoute des citoyens et réédition des comptes ;  
 SP : Stabilité politique ;  
 CC : Contrôle de corruption ;  
 ED : Etat de droit ;  
 EG : Efficacité du gouvernement ;  
 QR : Qualité des réglementations.

En ce qui concerne les données utilisées dans ces estimations, nous nous sommes basés sur la base de données relatives aux taux de pauvreté élaborée par le PNUD et publiée dans son rapport mondial sur le développement humain durable au titre de l'année 2007-2008 et celle de la Banque Mondiale relative aux indicateurs de la gouvernance. Pour ce qui est du choix de l'échantillon de pays, nous nous sommes limités aux pays en voie de développement et dont les données relatives aux indicateurs utilisés sont disponibles.

**Les résultats des estimations**

La représentation graphique en nuage de points liant la gouvernance, mesurée par l'indicateur « Efficacité du Gouvernement » et le taux de pauvreté, montre que ces deux variables sont négativement corrélées. Ce constat est vrai quelle que soit la mesure de la gouvernance utilisée. En général, les pays ayant une qualité de gouvernance élevée, enregistrent un taux de pauvreté réduit. Inversement, les pays disposant d'une faible qualité de gouvernance, enregistrent un taux de pauvreté élevé.

Figure 1 : Lien entre gouvernance et pauvreté



Les résultats de l'estimation ci-dessous confirment ce constat. L'effet de la gouvernance sur le taux de pauvreté est statistiquement significatif à un niveau de confiance de 1 %. Ainsi, le Maroc peut réduire la pauvreté en améliorant son système de gouvernance.

Dependent Variable : TPVTE

Method : Least Squares

Date : 7/20/09 Time : 11:47

Sample : 1 24

Included observations : 24

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	11.08912	19.20716	0.577343	0.5698
EG	-19.31182	5.018101	-3.848432	0.0009
IGINI	0.273654	0.412256	0.663796	0.5140

R-squared	0.457172	Mean dependent var	26.40833
Adjusted R-squared	0.405474	S.D. dependent var	17.21038
S.E. of regression	13.27015	Akaike info criterion	8.125380
Sum squared resid	3698.034	Schwarz criterion	8.272637
Log likelihood	-94.50456	F-statistic	8.843156
Durbin-Watson stat	1.481257	Prob(F-statistic)	0.001637

### Les canaux de transmission de l'effet de la gouvernance sur la pauvreté

Les effets de l'amélioration de la gouvernance sur la réduction du phénomène de la pauvreté se transmettent principalement par deux canaux : d'une part, à travers la création d'un cadre favorable à l'accumulation de la richesse (croissance économique) et, d'autre part,

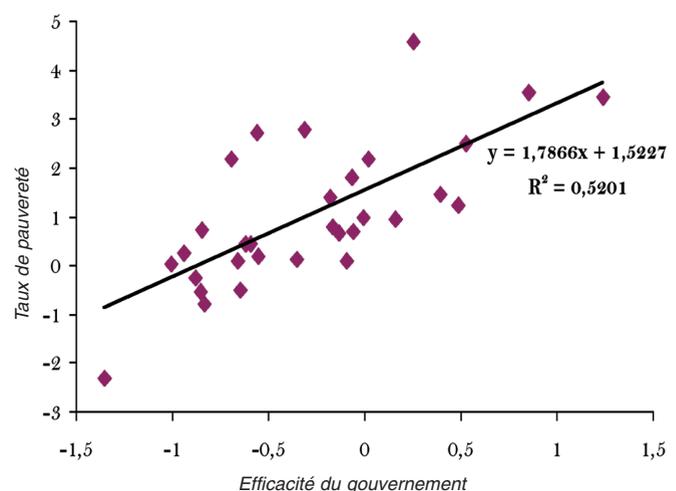
via le choix judicieux des politiques socio-économiques permettant aux pauvres d'être, à la fois, créateurs et bénéficiaires de cette richesse (renforcement des capacités humaines des pauvres afin qu'ils se positionnent sur la chaîne de création et de répartition de la richesse).

### L'amélioration de la croissance économique

La croissance économique est nécessaire pour contrecarrer la pauvreté. Elle permet aux ménages, y compris ceux qui sont pauvres, d'améliorer leurs revenus et à l'Etat de renforcer les recettes à affecter aux services sociaux de base et aux infrastructures profitant en priorité aux les pauvres. C'est dire que la croissance économique constitue une source, à la fois, de création d'emploi et donc de redistribution des salaires, et du financement des actions de l'Etat en matière du développement économique et social (investissant dans les domaines d'éducation, de santé et des infrastructures économiques et sociales de base). Cependant, la croissance économique forte et durable, condition nécessaire à la lutte contre la pauvreté, exige un système de bonne gouvernance.

Le graphique ci-dessous illustre le lien positif entre la qualité de la gouvernance et l'amélioration de la croissance. Plus la qualité de la gouvernance dans un pays est de niveau élevé, plus le taux de croissance qu'il enregistre est élevé.

Figure 2 : Lien entre gouvernance et croissance



En effet, la bonne gouvernance implique la mise en place d'un cadre institutionnel incitatif et efficace en mesure de promouvoir la concurrence, faire respecter les règlements, limiter la corruption et instaurer la culture de transparence et de reddition des comptes, ce qui est de nature à promouvoir le secteur privé en tant que moteur principal de création de richesse et d'emploi. De plus, au fur et à mesure que le secteur privé se développe, le rôle de l'Etat devrait se déplacer progressivement d'acteur propriétaire et producteur vers un acteur facilitateur et régulateur.

La bonne gouvernance implique aussi la mise en place des politiques d'investissement judicieuses dans les domaines d'infrastructures économiques, de services sociaux de base et de formation afin de doter l'entreprise des facteurs clés de la compétitivité. L'efficacité de ces politiques est tributaire de leur intégration et leur cohérence en termes de vision, d'objectifs et de mise en œuvre.

Cependant, la croissance économique, à elle seule, ne suffit pas pour réduire la pauvreté si les populations pauvres ne sont pas dotées des capacités et des aptitudes nécessaires pour leur insertion efficace dans le processus de création et de répartition de la richesse. D'où l'importance des efforts de l'Etat en termes d'investissement dans les domaines d'éducation, de santé et d'emploi, tournés plus vers les besoins des populations pauvres et des localités pauvres, notamment les zones rurales et périurbaines.

### Le renforcement des capacités humaines des pauvres

La bonne gouvernance appelle l'Etat à concentrer ses efforts sur les populations pauvres. Ceci passe par la mise en place des politiques en faveur des pauvres en particulier et l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques de développement en général. Les politiques pro-pauvres regroupent les politiques d'emploi, de micro-crédits et des stratégies de développement social telles que l'éducation, la santé, le logement, l'eau et l'électricité. L'efficacité des politiques publiques nécessite une approche territorialisée, une meilleure intégration entre ces politiques et une consolidation des principes de la bonne gouvernance à savoir, une large

participation des populations pauvres dans l'élaboration et l'exécution de ces politiques, la transparence, la reddition des comptes et l'évaluation. Lorsque les conditions de la bonne gouvernance se réunissent dans une politique ou programme de développement, ses retombées positives sur la population cible ne se font pas attendre comme en témoigne l'exemple réel et éloquent de l'INDH (Initiative Nationale pour le Développement Humain).

### L'INDH : une véritable illustration de l'impact de la bonne gouvernance sur la réduction de la pauvreté

Le Maroc n'a pas cessé de déployer des efforts considérables pour réduire la pauvreté. Plusieurs stratégies ont été mises en œuvre, ce qui a permis de réaliser une réduction drastique du phénomène, surtout au cours de la dernière décennie. Au niveau national, le taux de pauvreté est passé de 21 % en 1985 à 13,1 % en 1991 et puis de 15,3 % en 2001 à 8,9 % en 2007. En milieu urbain, ce taux est passé de 13,3 % en 1985 à 7,6 % en 1991 et à 4,8 % en 2007, alors qu'en milieu rural, il est passé de 26,7 % en 1985 à 18 % en 1991 et à 14,4 % en 2007. Il ressort de ces évolutions que le risque de pauvreté demeure, en dépit de sa réduction, un phénomène trois fois plus élevé dans le milieu rural que dans le milieu urbain.

Ces stratégies auraient pu avoir un effet plus important si elles ont été dotées d'un cadre de bonne gouvernance leur permettant de dépasser plusieurs limites dont notamment la prédominance de la gestion budgétaire axée sur la logique des moyens, l'absence d'une culture d'évaluation systématique des actions consacrées à la lutte contre la pauvreté, le manque de coordination et d'intégration des politiques publiques de développement, le centralisme excessif en matière de gestion des stratégies de développement social et les insuffisances qui caractérisent les mécanismes de ciblage des pauvres.

C'est pour faire face à ces insuffisances, qu'une nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté a été lancée par Sa Majesté le Roi en 2005. Il s'agit de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain

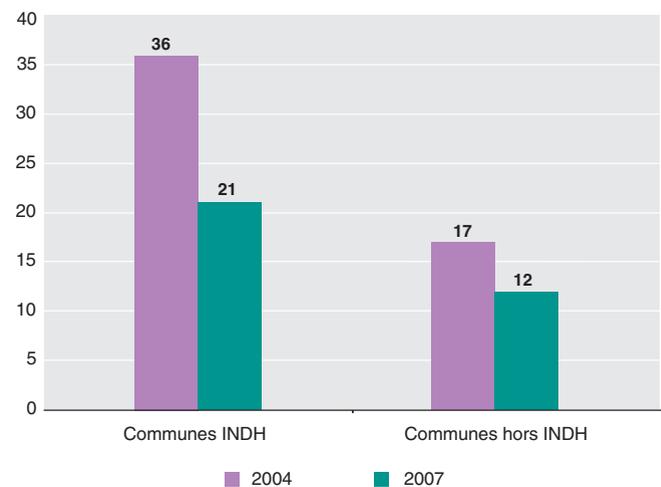
(INDH) qui constitue une illustration claire du rôle de la bonne gouvernance dans la réussite de toute stratégie de lutte contre la pauvreté. Cette initiative s'inscrit dans une vision d'ensemble intégrant un processus de consolidation de l'Etat de droit, une stratégie de croissance économique créatrice d'emplois et une politique de développement humain durable fondée sur les principes de la bonne gouvernance, à savoir la participation des bénéficiaires et des acteurs de développement local, le ciblage des pauvres et des zones pauvres, la transparence, la contractualisation, la proximité, l'intégration des actions, la globalisation des crédits, l'évaluation et la gestion axée sur les résultats ainsi que la mise en place des organes de la bonne gouvernance partageant les responsabilités entre les niveaux local, provincial, régional et central. De plus, toute une institution a été créée spécialement dans le cadre de cette initiative, en l'occurrence l'Observatoire National du Développement Humain dont les mission et objectifs consistent à mener des études, enquêtes et expertises sur les questions de pauvreté, de précarité et d'exclusion et à faire le suivi et évaluation de l'impact de l'INDH sur les indicateurs de développement humain. Cet observatoire est aussi soumis aux principes de la bonne gouvernance puisqu'il regroupe dans sa composition l'administration publique, les représentants du parlement et de la société civile.

Ainsi conçue et exécutée, l'INDH n'a pas manqué de générer certains résultats positifs. En effet, selon l'enquête réalisée en 2009 par le Haut-commissariat au Plan portant sur l'accès des populations ciblées par cette Initiative aux infrastructures de base et aux services socio-économiques, 46 % des chefs de ménages bénéficiaires considèrent que leurs conditions de vie se sont améliorées (42,1 % dans les quartiers urbains et 50,8 % dans les communes rurales).

Sur la période 2004-2007, la baisse de la pauvreté dans les communes ciblées par l'INDH était plus rapide comparativement à celles qui ne le sont pas. Comme le montre le graphique ci-dessous, le taux de pauvreté dans les premières communes est passé de 36 % à 21 %, alors qu'il est passé, dans les secondes, de 17 % à 12 %.

Il ressort de cette expérience de l'INDH que la bonne gouvernance est certainement vitale pour la réussite de

Figure 3 : Lien entre gouvernance et croissance



Source : HCP, croissance et développement humain au Maroc, repères statistiques 1998-2008.

toute stratégie de développement. D'où l'intérêt du Maroc à œuvrer pour l'amélioration de la qualité de son système de gouvernance qui reste encore entaché par plusieurs insuffisances.

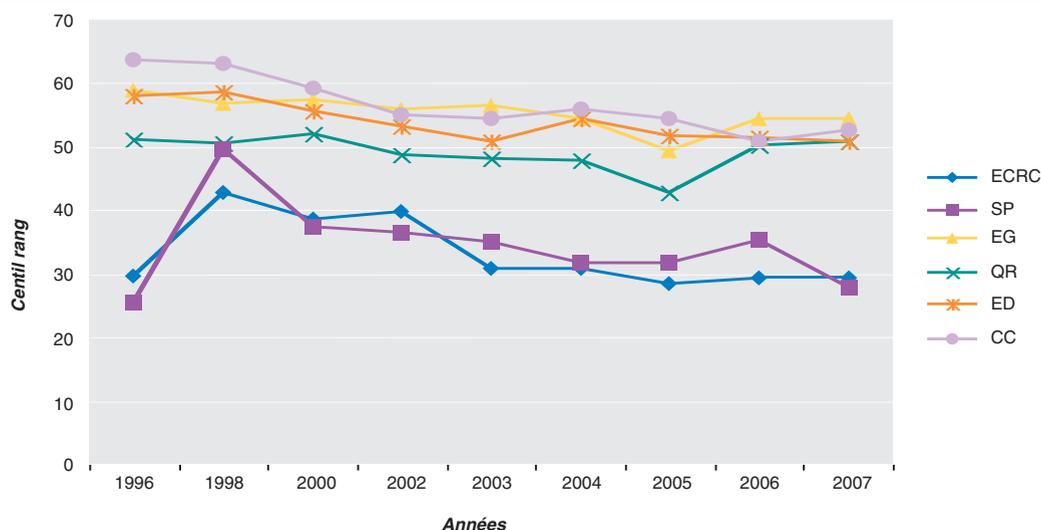
### Une vue d'ensemble sur la qualité de la gouvernance au Maroc

Au cours des dix dernières années, le Maroc a engagé plusieurs réformes sur la voie de l'amélioration de son système de gouvernance, visant notamment la consolidation de l'Etat de droit et l'amélioration du climat d'investissement. Cependant, la qualité de la gouvernance au Maroc, telle quelle est perçue tant par les citoyens et les entreprises nationales que par les investisseurs étrangers et les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, a une tendance baissière sur la période 1996-2007. C'est ce qui est reflété par le graphique ci-dessous traçant l'évolution des indicateurs de la gouvernance estimés par la Banque Mondiale. Le centile rang du Maroc, comme le montre le tableau ci-dessous, reste compris entre un minimum de 25 % enregistré en 1996 au niveau de la stabilité politique et un maximum de 63,6 % enregistré la même année en matière de lutte contre la corruption.

Années	Indicateurs de la gouvernance (centile rang)					
	ECRC	SP	EG	QR	ED	CC
1996	29,7	25	58,8	51,2	58,1	63,6
1998	42,8	49,5	56,9	50,7	58,6	63,1
2000	38,5	37	57,3	52,2	55,7	59,2
2002	39,9	36,1	55,9	48,8	53,3	54,9
2003	30,8	34,6	56,4	48,3	51	54,4
2004	30,8	31,3	54,5	47,8	54,3	55,8
2005	28,4	31,3	49,3	42,9	51,9	54,4
2006	29,3	35,1	54,5	50,2	51,4	51
2007	29,3	27,4	54,5	51	51	52,7

Source : [www.worldbank.org/governance/wgi](http://www.worldbank.org/governance/wgi)

Figure 4 : Evolution du centile rang du Maroc



Source : Graphe élaboré à partir des données de la Banque Mondiale ([www.worldbank.org/governance/wgi](http://www.worldbank.org/governance/wgi))

Cette situation appelle le Maroc à doubler ses efforts en matière de réformes et de respect des règles afin d'améliorer la qualité de son système de gouvernance globale et surtout les dimensions couvertes par l'indicateur « efficacité du gouvernement » qui touche un certain nombre de domaines dont la promotion a un impact déterminant sur la réduction de la pauvreté. Il s'agit notamment des aspects relatifs à la qualité du cadre institutionnel et des infrastructures nécessaires pour le développement du secteur privé, la qualité des services publics rendus à la communauté, aux pauvres en particulier, la qualité du processus d'élaboration des politiques de développement et le degré de mise

en œuvre correctement de ces politiques, ainsi qu'à la cohérence de leadership politique.

#### Quelques pistes d'amélioration de la gouvernance et de l'efficacité dans la lutte contre la pauvreté

La promotion de la gouvernance en faveur d'une plus grande efficacité des politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté nécessite des efforts supplémentaires au niveau de deux axes principaux : l'amélioration du climat des affaires pour accélérer le rythme de la croissance économique et le renforcement des capacités humaines des pauvres pour faciliter leur insertion dans le processus de création et de répartition de la richesse.

## La mise en place d'un cadre favorable à la croissance économique

La promotion des investissements est indispensable pour la croissance économique et la création d'emploi. Ainsi, l'amélioration du climat des affaires devrait être un chantier permanent des pouvoirs publics afin de lever les différentes contraintes qui pèsent sur l'initiative d'investir et sur la compétitivité des entreprises. Il s'agit principalement de la cohérence et de l'anticipation dans les actions de l'Etat, du renforcement des facilités de faire les affaires, de la mise en place d'un système fiscal incitatif, de l'atténuation des rigidités du marché du travail, de la lutte contre la corruption, de la promotion du système judiciaire et du règlement des problèmes du foncier.

### Le renforcement de la cohérence et de l'anticipation dans les actions de l'Etat

La cohérence et l'anticipation dans les actions de l'Etat constituent une source de confiance pour différents agents économiques et leur permettent d'avoir une visibilité claire du futur. La visibilité suppose l'existence de lois et de règlements clairs, respectés et applicables correctement pour tout le monde et de la même manière, de politiques de développement claires, transparentes et exécutées de façon efficace et efficiente. Un cadre juridique adéquat et des politiques claires facilitent l'évaluation des risques, permettent la réduction des coûts de transaction et limitent les décisions arbitraires, ce qui réduit le champ des incertitudes, renforce la confiance des investisseurs et des citoyens dans leurs institutions publiques et les encourage à prendre les décisions d'investir et de nouer des transactions, actes nécessaires à la croissance économique et partant à la réduction de la pauvreté. Une visibilité en termes de politiques des prix, du taux de change, de fiscalité ou d'emploi rassure les investisseurs et les personnes quant à leurs décisions à prendre dans le futur en matière d'investissement, de consommation ou d'épargne. La cohérence dans l'action de l'Etat revêt aussi une importance particulière pour le renforcement du climat de confiance. Pour ce faire, l'Etat est appelé à utiliser les potentialités dont il dispose en matière d'outils et d'instruments de coordination et de visibilité

stratégique, notamment le renforcement du rôle de l'institution de la Primature, le développement de la planification stratégique, l'accélération du fonctionnement du conseil économique et social et le développement de la contractualisation.

Le renforcement du rôle de la Primature permettrait au gouvernement de jouer convenablement son rôle en matière de propositions des réformes et de veille à leur application et en matière d'élaboration et d'exécution des politiques de développement répondant exactement aux attentes des citoyens et des entreprises. Ceci nécessite un minimum d'homogénéité et de solidarité de l'équipe gouvernementale, ce qui n'est pas toujours le cas au Maroc à cause de plusieurs considérations politiques.

De même, le développement de la planification stratégique revêt une importance particulière, et ce pour plusieurs raisons. La planification stratégique décentralisée est un instrument indispensable permettant d'identifier les choix stratégiques et les objectifs prioritaires du développement, de définir les rôles et les responsabilités des acteurs et de coordonner et d'intégrer les visions et les programmes sectoriels et territoriaux. Elle permet également de répondre au besoin de notre pays à un débat public permanent pour améliorer le processus de prise de décision, d'assurer l'intégration entre les stratégies de développement de long terme, le cadre de dépenses à moyen terme et la loi de finances, et mettre en œuvre les principes de participation, de contractualisation et de suivi/évaluation.

Par ailleurs, l'accélération du fonctionnement du conseil économique et social est devenue une nécessité impérieuse pour promouvoir les pratiques de coordination et de concertation. C'est ainsi que le Roi a mis l'accent, lors de son discours du Trône du 30 juillet 2008, sur la nécessité de mettre sur pied ce Conseil afin que les acteurs économiques et sociaux soient parties prenantes dans la proposition des politiques de développement et dans l'institutionnalisation du dialogue social, ce qui permettrait à l'Etat de résoudre les problèmes de développement de notre pays.

De même, le développement de la contractualisation axée sur les performances entre l'ensemble des acteurs de la vie économique, sociale et politique, pourrait être un levier de croissance économique soutenue. Ces

pratiques vont permettre de conjuguer les efforts financiers et humains, de concilier entre les différents groupes d'intérêts et de répartir les tâches et les responsabilités entre les différents acteurs. Les pratiques de contractualisation pourraient être développées que ce soit au niveau national, sectoriel ou territorial. Dans ce cadre, la contractualisation entre l'Etat et le secteur privé sur des objectifs de croissance bien définis serait d'un apport considérable à la réalisation d'une croissance forte et durable. Les entrepreneurs devraient s'engager d'une part à réaliser certaines performances en termes d'investissement, de production, de croissance, d'exportations, d'emploi et de transfert de technologie, et d'autre part à participer à l'élaboration et à l'exécution des politiques publiques, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi. L'Etat devrait, de son côté, s'engager à consentir des soutiens en termes d'aides indirectes, d'infrastructures de base, d'infrastructures technologiques et de réglementation favorable à la promotion des affaires.

#### *La mise en place d'un climat favorable aux investissements*

**Le renforcement des facilités pour faire les affaires:** pour améliorer la vitesse de création de nouvelles entreprises, permettre l'attraction des activités informelles vers le secteur formel, améliorer les recettes fiscales de l'Etat et encourager les investissements et par conséquent accélérer la croissance, le Maroc devrait diminuer ou supprimer carrément le capital minimal exigé pour la création d'une entreprise. Quant au capital minimal pour créer une société à responsabilité limitée, il a été ramené en mars 2006, de 100 000 Dhs à 10 000 Dhs, le nombre de nouvelles entreprises enregistrées a augmenté de 23 %. Selon le rapport Doing Business 2007, si le Maroc supprime ce capital minimal exigé, son classement mondial en matière de facilité de créer une entreprise passerait du 51<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> rang.

Un autre facteur important pour faciliter les affaires concerne le processus d'enregistrement de propriétés qui devrait être plus simple et moins coûteux en termes d'argent et de temps. Les droits d'enregistrement et de timbre, les frais de notaire et taxes notariales constituent 4,94 % de la valeur du bien contre, par exemple, 1 % seulement en Egypte.

Par ailleurs, une exécution efficace des contrats encourage les entreprises à s'engager avec de nouveaux emprunteurs, fournisseurs et clients. Ainsi, il faut l'entourer avec un maximum de garanties. Pour ce faire, un ensemble d'actions devraient être entreprises. Il s'agit notamment de couvrir toutes les régions et les grandes villes en tribunaux de commerce, d'assurer la formation continue des juges pour répondre aux nouveaux types de litiges et de régler minutieusement les procédures de résolution des litiges commerciaux.

**La mise en place d'un système fiscal incitatif:** le système fiscal marocain est une contrainte à la croissance. Les taux d'imposition au Maroc restent élevés comparativement aux pays concurrents, ce qui alourdit les charges des entreprises et les décourage à recruter des travailleurs qualifiés, ce qui défavorise la productivité et la compétitivité. Ainsi, la mise en place d'un système fiscal incitatif et approprié est indispensable pour la promotion de l'investissement, l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise marocaine et le renforcement de la capacité attractive de notre pays pour les investissements étrangers, la lutte contre l'évasion fiscale et la réduction de la taille du secteur informel. La réforme de ce système passe par la réduction de l'impôt sur les sociétés et sur les revenus et par la suppression des distorsions fiscales, notamment les exonérations de la TVA.

**La mise en place d'une législation du travail flexible:** les faiblesses de la législation du travail constituent une autre contrainte majeure à la croissance au Maroc. Elles résident dans le coût encore élevé du recrutement et du licenciement, les conditions mises sur le recours au contrat à durée déterminée, la nécessité de remplacer le salarié mis à la retraite, l'ambiguïté de certaines dispositions du nouveau code du travail en matière des indemnités de licenciement et dans l'absence de loi organique relative à la grève. Elles constituent, aux yeux des entreprises, de véritables handicaps à l'embauche à cause de l'insécurité juridique de l'entreprise qu'ils génèrent et les coûts qu'ils introduisent. Ainsi, il est indispensable de lever ces rigidités et rendre le code du travail plus souple pour encourager les entreprises à se renforcer en capital humain qualifié et leur offrir des facilités pour adapter leurs effectifs aux exigences de la compétitivité et aux fluctuations des marchés et des conjonctures.

**La lutte contre la corruption:** la corruption porte atteinte au bon fonctionnement des marchés et à l'efficacité de l'administration et de la justice. Elle dégrade l'image de notre pays auprès des investisseurs et freine les initiatives à investir, à faire des transactions et à engager des contrats. Ainsi, elle nuit au processus de création de la richesse et de la croissance. Pour toutes ces raisons, la lutte contre ce fléau devrait être l'une des priorités nationales.

La nouvelle impulsion que le Roi a donnée à l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption est de nature à renforcer la volonté de tous les acteurs pour faire face à ce phénomène. Malgré le caractère consultatif de cette instance, elle peut jouer un rôle déterminant dans la réduction de l'ampleur de ce fléau. La lutte contre la corruption serait plus efficace si le Maroc choisit la création d'une instance indépendante de lutte contre la corruption à l'instar de certains pays développés où l'instance est dotée de personnalité morale et d'autonomie financière et de prérogatives élargies en termes d'enquête et de poursuite judiciaire.

Toutefois, le modèle marocain pourrait aussi produire des effets positifs si cette instance s'impose pour avoir de l'information auprès de l'administration, mène des études sur la corruption, organise des campagnes de sensibilisation, présente des propositions et des recommandations au gouvernement et assure un rôle de relais entre l'administration et les organisations de la société civile. De son côté, le gouvernement devrait faciliter la tâche de cette instance en lui offrant l'information nécessaire, être à son écoute et appliquer les recommandations qu'elle lui présente.

**La rénovation du système judiciaire:** la réforme de la justice vers plus de transparence, d'indépendance et d'efficacité est indispensable pour l'amélioration du climat des affaires et la confiance des investisseurs dans notre pays. Vu son caractère stratégique, le Roi, dans son discours du Trône du 30 juillet 2008, a placé la réforme de la justice au centre des priorités nationales en précisant que «la voie la plus indiquée pour la réalisation des réformes nécessaires consiste essentiellement à conforter la confiance du citoyen en la suprématie de la loi et à lui garantir la sécurité judiciaire». Les objectifs assignés à cette réforme sont la modernisation de l'appareil judiciaire, la préservation

de son indépendance et la garantie de sa moralisation, et ce « non seulement pour protéger les droits et réparer les injustices, mais aussi pour favoriser un climat de confiance et de sécurité judiciaire en tant que catalyseur stimulant le développement et l'investissement ».

La réforme du système judiciaire pour qu'il devienne performant nécessite la modernisation de l'arsenal juridique et le dispositif institutionnel, la formation continue des professionnels du droit pour suivre les évolutions de l'environnement des affaires et la mise en place des garanties permettant l'application des textes, l'exécution des décisions et le respect des contrats. Il faut aussi procéder à la mise en œuvre du code d'arbitrage et la diffusion généralisée de l'information sur la jurisprudence comme garantie de transparence et de cohérence dans les décisions de justice.

**La réforme du régime foncier:** selon le rapport d'évaluation du climat d'investissement, élaboré, en 2006, par la Banque Mondiale sur le Maroc, 43,4 % des entreprises enquêtées considèrent l'accès au foncier comme une contrainte majeure à leur croissance. Le processus d'investissement, en commençant par l'achat du terrain et en passant par l'obtention d'autorisation d'investir, l'enregistrement et éventuellement par la déclaration à l'importation, demande un temps énorme et un coût élevé. Ceci décourage l'acte d'investir. Pour éliminer cet obstacle et faciliter l'accès des entreprises au foncier, l'Etat devrait jouer un rôle de catalyseur et de facilitateur par la mise en place des zones industrielles et la réforme du statut foncier en réduisant le nombre de statuts et d'organismes de tutelle et en déconcentrant les décisions d'aménagement et de commercialisation des terrains publics en faveur des Centres Régionaux d'Investissement et des Walis des régions.

## Le renforcement des capacités humaines des pauvres

### L'élaboration et l'exécution des politiques pro-pauvres

La croissance économique est une condition nécessaire mais pas suffisante pour réduire la pauvreté. Pour qu'elle puisse profiter aux pauvres, la croissance devrait

être accompagnée par une stratégie de développement social au profit des pauvres afin de les insérer dans le processus de création de la richesse et les rendre capables d'en tirer leur part. Une telle stratégie de développement social devrait se baser sur un meilleur ciblage des faiblesses des populations pauvres qui les empêchent d'accéder au marché du travail, aux facteurs de production et aux services sociaux de base.

Le renforcement des capacités des pauvres passe par la garantie de leurs droits d'accès à l'éducation de base, aux soins de santé de base, au logement décent et à l'emploi durable. En plus de ces droits, il est indispensable de mettre en place une politique de protection sociale efficace au profit des populations pauvres et vulnérables, englobant des pensions de vieillesse, l'assurance chômage et des filets de sécurité afin de les protéger contre tous les risques des conjonctures défavorables quelles que soient leur nature et leur origine.

Par ailleurs, le renforcement des politiques de micro-crédits est un vecteur vital pour la lutte contre la pauvreté. Cependant, pour que ce secteur de micro-crédits reste efficace, il faut le doter d'un système de gouvernance moderne permettant de mieux gérer les risques et de limiter les crédits en souffrance.

### L'amélioration de l'efficacité des politiques de développement

L'amélioration de l'efficacité des politiques publiques appelle à une meilleure intégration entre ces politiques, à l'établissement d'un pacte de lutte contre la pauvreté, au renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration, à la moralisation de la vie publique, au renforcement du système de contrôle et de reddition des comptes et à la revalorisation du système de suivi/évaluation.

**Une meilleure intégration des politiques publiques :** l'échec des stratégies de lutte contre la pauvreté est partiellement dû au manque d'intégration des politiques publiques. Le phénomène de la pauvreté est multidimensionnel dont l'éradication nécessite des interventions à caractère économique, social, culturel et environnemental, simultanées et bien enchaînées dans le temps et dans l'espace. A titre d'exemple, il n'est pas certain que la construction d'une école serait

suffisante pour promouvoir la scolarisation des enfants si l'on ignore l'incapacité matérielle de leurs parents à supporter les charges de cette scolarisation. L'intégration des actions de développement permet de réduire leurs coûts et d'améliorer leur efficacité en terme d'impact sur le bien-être de la population.

Dans ce cadre, la territorialisation des politiques publiques est indispensable pour une meilleure action en synergie pendant l'élaboration des politiques publiques et au cours de leur exécution. C'est en se focalisant sur un territoire plus réduit qu'on peut mieux identifier les pauvres, les causes de leur pauvreté et donc concevoir les politiques les plus appropriées pour y faire face, tout en impliquant davantage les acteurs locaux et la population pauvre elle-même dans l'élaboration et l'exécution de ces politiques.

**L'établissement d'un pacte de lutte contre la pauvreté entre l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile :** la pauvreté est un phénomène complexe dont l'élimination nécessite la conjugaison des efforts de différents acteurs de la vie socio-économique et culturelle du pays. Ainsi, un pacte national de lutte contre la pauvreté serait d'importance grandiose, dans lequel l'Etat pourrait contribuer par des investissements directs, ou par des encouragements fiscaux, des facilités d'accès au crédit et au foncier, au profit des investisseurs privés dans des activités économiques pro-pauvres, le renforcement du tissu associatif œuvrant pour l'éradication de la pauvreté. Le secteur privé, étant donné les avantages fiscaux, les profits que pourrait lui procurer l'amélioration du pouvoir d'achat des pauvres et l'esprit citoyen qu'il devrait avoir, peut jouer un rôle important dans la réduction de la pauvreté. Il peut, en effet, participer à la réalisation des infrastructures économiques et sociales, investir dans des activités créatrices d'emplois et produire des biens et services répondant aux besoins des pauvres.

**Le renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration :** une décentralisation et une déconcentration élargies constituent un cadre approprié pour assurer la participation et l'adhésion effectives des acteurs locaux et des pauvres au processus de développement, ce qui augmente les chances de réussite des programmes de lutte contre la pauvreté. En effet, la

réussite de toute stratégie de lutte contre la pauvreté est tributaire de la place qu'on accorde aux pauvres eux-mêmes dans cette stratégie. Le principe de la participation exige que la population soit au cœur du processus de prise de décision en matière de développement, de la conception jusqu'à l'évaluation en passant par l'exécution. La participation entraîne l'amélioration de la performance et la durabilité des politiques, des programmes et des projets de développement, la promotion de la transparence dans la gestion de la chose publique et le renforcement des capacités et des compétences, aussi bien des gestionnaires que des bénéficiaires en matière d'élaboration, d'exécution et de suivi/évaluation des politiques publiques.

Dans son discours du Trône du 30 juillet 2008, le Roi a précisé que « pour que les pouvoirs publics puissent être mieux à l'écoute des besoins effectifs du citoyen, et que les prestations qui lui sont fournies par l'administration et les conseils élus, soient de meilleure qualité, Nous appelons le gouvernement à adopter, en matière de gouvernance territoriale, une démarche fondée sur une décentralisation accrue et une régionalisation élargie, moyennant l'accélération de la politique de déconcentration ».

Ainsi, les collectivités locales devraient être renforcées en moyens humains et financiers pour jouer convenablement leurs rôles de partenaires locaux dans le cadre de la politique de proximité. Au niveau régional, il faut procéder à la révision du découpage régional pour créer plus d'homogénéité entre les composantes du territoire régional et mettre en place un mode de scrutin direct des conseils régionaux afin de développer la culture et la vision du développement régional. De plus, le conseil régional devrait jouir, outre du pouvoir délibératif, du pouvoir exécutif.

Par ailleurs, le processus de déconcentration est appelé à être renforcé davantage pour soutenir la décentralisation. En effet, « l'efficacité de l'administration et son adaptation aux besoins des usagers passent nécessairement par une profonde déconcentration au demeurant indispensable pour faire vivre la décentralisation » (Michel Rousset, 2002). Ainsi, les départements ministériels devraient multiplier leurs services extérieurs et les doter de plus de pouvoirs de décision et des moyens nécessaires à leur implication effective dans le développement local.

**Le renforcement du système de contrôle et de reddition des comptes :** le renforcement du système de contrôle et de reddition des comptes est indispensable pour un système de bonne gouvernance. Il oblige les gestionnaires à mieux mesurer leurs objectifs et leurs moyens, ainsi qu'à veiller à une exécution efficace et efficiente de leur stratégie de développement. Elle implique l'établissement des critères objectifs pour mesurer les performances des gestionnaires. C'est un moyen de protection des denrées publiques et un signe de responsabilité citoyenne. Toute carence en la matière, porte atteinte à la crédibilité de l'Etat et réduit la confiance des entreprises et des citoyens. Ainsi, tous le processus de développement et de modernisation peut se trouver compromis.

Le renforcement de ce système passe par le renforcement du rôle du parlement en matière de contrôle de gestion budgétaire et de législation ainsi qu'en matière de contrôle et d'évaluation des retombées des grands projets de développement et des politiques publiques sur les citoyens. Il faut aussi renforcer les inspections générales des ministères tout en assurant la coordination entre les différentes institutions de contrôle et la diffusion de leurs rapports de contrôle.

Le renforcement du rôle du parlement en matière de gestion budgétaire, de législation et d'évaluation nécessite plusieurs actions à entreprendre. Tout d'abord, il faut procéder à la réforme de la loi organique des finances pour limiter le pouvoir du gouvernement de modifier le budget de l'Etat, au cours de son exécution, par voie réglementaire. Il faut aussi revoir la structure du budget de l'Etat dans le sens de son découpage par missions, programmes et actions et non pas par ministère afin de faciliter la tâche des parlementaires en matière de contrôle du gouvernement. De même, l'administration devrait établir des rapports sectoriels et un rapport global de performance de haute qualité et les présenter au parlement dans un délai convenable, bien avant le dépôt de la loi de finances pour que les élus prennent leur temps d'analyser et d'évaluer ces rapports et formuler leurs jugements en matière de la performance.

L'efficacité du système de contrôle et de reddition des comptes nécessite aussi le renforcement des inspections générales des ministères en termes de moyens humains et matériels nécessaires pour accomplir convenablement

leurs missions de contrôle interne et d'audit de performance. De même, la coordination entre les différentes institutions de contrôle et d'évaluation est indispensable pour créer un système d'évaluation cohérent, intégré et efficace. En outre, il faut assurer la diffusion des rapports de différentes entités de contrôle et d'évaluation (cour des comptes et inspections générales) afin d'informer tous les partenaires de l'administration sur l'efficacité et les dysfonctionnements de l'action publique et d'obliger les gestionnaires à prendre des mesures nécessaires à la protection des deniers publics et à la réalisation des actions dont ils ont la charge.

**La valorisation du système de suivi/évaluation:** l'efficacité de l'administration ne peut être dissociée de la valorisation de la fonction du suivi et évaluation des politiques publiques. Elle permet de mesurer l'efficacité dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, ainsi que dans l'utilisation des ressources, ce qui permet d'identifier les faiblesses des stratégies et de les éviter au cours de la conception des nouvelles stratégies.

Au Maroc, plusieurs politiques publiques ont été réalisées dans les domaines de l'emploi, du logement, d'éducation, de santé, etc, mais leur évaluation a fait défaut. La valorisation de cette fonction passe par le développement de cette pratique au niveau de chaque département, la création d'une structure indépendante de suivi et évaluation, le renforcement du système d'informations statistiques et la mise en place d'un plan de formation des ressources humaines en matière de techniques de suivi/évaluation.

En guise de conclusion, il ressort de cette étude que la bonne gouvernance est vitale pour toute stratégie de lutte contre la pauvreté. Un constat qui se trouve, d'ailleurs, confirmé par des expériences de terrain vécues à travers le monde dont, bien évidemment, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain pour le cas du Maroc. L'effet de la bonne gouvernance sur la pauvreté passe par deux principaux canaux : premièrement à travers l'accélération du rythme de croissance économique qui est source des revenus des ménages et des recettes de l'Etat, et deuxièmement par le renforcement des capacités humaines des pauvres pour faciliter leur insertion dans le circuit de production et de répartition de la richesse.

En passant en revue l'évolution de la pauvreté au Maroc, on constate que ce phénomène a connu une réduction substantielle et demeure principalement rural. De plus, il s'avère qu'avec l'expérience de l'INDH, il est à la portée de notre pays de mettre un terme à ce fléau si les aspects de la bonne gouvernance bénéficiaient de l'importance nécessaire et de la priorité requise. Il ressort de l'analyse de notre système de gouvernance que sa qualité reste encore modeste pour engendrer un dynamisme de développement auquel aspire le Maroc.

Dans ce cadre, les dimensions de la gouvernance qui nécessitent un développement prioritaire afin de renforcer l'efficacité des actions de lutte contre la pauvreté sont d'une part, celles relatives à la promotion d'un cadre favorable aux investissements afin d'accélérer le rythme de la croissance économique, et d'autre part, celles relatives à la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel en mesure d'améliorer l'efficacité des politiques publiques en matière de développement et notamment celles orientées vers le renforcement des capacités humaines des pauvres.

La mise en place d'un cadre favorable à la croissance exige le renforcement de la cohérence et de l'anticipation dans les actions de l'Etat, le renforcement des facilités de faire les affaires, la mise en place d'un système fiscal incitatif, et d'une législation du travail flexible, la lutte contre la corruption, la rénovation du système judiciaire et la réforme du régime foncier.

Le renforcement des capacités humaines des pauvres pour faciliter leur insertion dans le processus de production et de répartition de la richesse appelle, d'une part, à l'élaboration et l'exécution des politiques pro-pauvres dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi, ainsi que du logement, de l'eau et de l'électricité. D'autre part, il nécessite l'amélioration de l'efficacité des politiques de développement par une meilleure intégration entre ces politiques, l'établissement d'un pacte de lutte contre la pauvreté et le renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration, ainsi que la moralisation de la vie publique, le renforcement du système de contrôle et de reddition des comptes et la revalorisation du système de suivi/évaluation ■

# Systeme financier marocain

## Evolution et performances



***L'efficacité du système financier est un facteur déterminant dans le développement des économies émergentes. Le développement des marchés financiers et des intermédiaires financiers assure un fonctionnement efficace et évolutif des systèmes de paiement, facilite la mobilisation des ressources financières et améliore l'affectation de l'épargne disponible à l'investissement.***

***Le système financier marocain, qui occupe une place de plus en plus croissante dans l'économie du pays, vient d'achever ses cinquante années d'existence. Ce système financier est relativement jeune comparativement à ceux d'autres pays, notamment développés, mais l'évolution importante qu'il a connue, lui a permis de répondre aux besoins de financement de l'économie et de se positionner parmi les secteurs les plus développés de la région.***

***Dans ce travail, nous traitons de l'évolution du système financier marocain. Nous présentons d'abord le système financier réglementé et les principales mesures et réformes mises en oeuvre pour sa libéralisation. Ensuite, nous essayons d'apprécier l'impact des réformes et les performances du secteur, avant d'aborder les défis à relever pour le renforcement du développement du secteur .***

Par Jamal BAKHTI, HCP

### Evolution du système financier marocain

L'activité du système financier marocain était très limitée au début des années 1960. Durant cette période, le marché des capitaux était marginal et le marché monétaire était très réduit et ne concernait que le marché interbancaire où même les interventions de Bank Al-Maghrib étaient limitées.

Conscients de l'importance du rôle du système financier dans la réalisation des objectifs de la croissance économique, les pouvoirs publics ont opté, au cours des années 1960 et 1970, pour un système financier réglementé et une politique monétaire basée sur des techniques de régulation quantitative afin d'améliorer l'environnement de l'investissement à travers l'orientation des ressources disponibles.

Le système financier administré a montré ses limites au début des années 1980 face à la détérioration de la situation économique et l'aggravation des déséquilibres financiers tant intérieurs qu'extérieurs. Pour la

modernisation de ce système, des réformes importantes, visant à transformer l'économie d'endettement existante en une économie de financement, ont été mises en oeuvre à partir de 1983.

Ces mesures ont permis de mettre en place, à partir de 1995, un marché monétaire à quatre composantes, à savoir : le marché interbancaire, l'intervention de la Banque Centrale, le marché des adjudications des bons de Trésor et le marché des titres de créances négociables. Quant au marché des capitaux, il a connu, à son tour, un véritable renouveau depuis la mise en oeuvre de la réforme de la bourse entamée à partir de 1993.

### Le système financier au cours des deux décennies 1960 et 1970

Après l'indépendance, les exigences de consolidation de la souveraineté économique et la politique volontariste visant à mobiliser les ressources internes pour le financement de l'économie et le développement de l'investissement avaient amené les pouvoirs publics

à mettre en place un système financier administré. Cette intervention des pouvoirs publics s'effectuait aussi bien par la création d'établissements financiers spécialisés, destinés à contribuer au développement des secteurs jugés prioritaires, que par la réglementation et le recours aux instruments de régulation quantitative pour le contrôle monétaire.

Le système financier marocain présentait, ainsi, les traits fondamentaux d'une économie d'endettement où les financements intermédiés et le système bancaire jouaient un rôle prépondérant. Les circuits de financement et de collecte des ressources étaient très cloisonnés avec une spécialisation très poussée. Les marchés de capitaux étaient très peu développés et le Trésor était le principal émetteur des titres de créances auxquels souscrivaient, exclusivement, des investisseurs institutionnels.

Dans ce contexte, pour faire face à une progression disproportionnée de la masse monétaire par rapport à la croissance de l'activité économique, et pour limiter l'épuisement des avoirs extérieurs et améliorer les réserves de change, l'application de la politique monétaire est demeurée pratiquement basée sur des techniques de contrôle direct à savoir :

- L'encadrement des crédits : institué en 1969, il consistait en la fixation par la Banque Centrale d'une limite quantitative globale à l'augmentation annuelle des crédits, ainsi que des plafonds individuels pour chaque banque.
- Des financements administrés : à l'aide de coefficients d'emplois obligatoires, ces financements sont destinés à canaliser une partie des ressources des banques vers le Trésor (portefeuille minimum d'effets publics) et les organismes financiers spécialisés pour financer des secteurs considérés comme prioritaires en l'occurrence l'agriculture, l'habitat, les exportations et l'équipement. Ces emplois atteignaient 53 % des ressources des banques.
- Des taux d'intérêt administrés : établis d'une manière administrative, ces taux d'intérêt sont restés stables, jusqu'à la réforme de 1974-1975, à des niveaux relativement bas, dans le cadre d'une politique d'argent bon marché visant à faciliter le financement des investissements. Après cette réforme, les taux d'intérêt

ont fait l'objet de plusieurs révisions à la hausse tout en demeurant administrés dans l'ensemble.

- L'usage fréquent du ratio de la réserve monétaire : instituée en 1966, la réserve monétaire vise à limiter la capacité des banques à distribuer des crédits. Celles-ci sont tenues de constituer auprès de la Banque Centrale des dépôts calculés sur la base d'un ratio appliqué aux exigibilités à vue et à terme.

L'activité bancaire, ainsi fortement contrôlée, ne laissait que peu de place au fonctionnement des mécanismes de marché et à l'émergence de la concurrence. L'encadrement du crédit est devenu de moins en moins efficace avec le temps, en figeant les parts de marché des banques en matière de crédit, et en diminuant leur intérêt à attirer les dépôts par une concurrence plus vive. De même, il amenait souvent les banques à être plus exigeantes en ce qui concerne les garanties qu'elles demandaient.

D'autant plus, l'administration des taux d'intérêt freinait la concurrence par les prix. Une telle concurrence se trouvait limitée aussi par la spécialisation, avec l'existence des organismes financiers spécialisés (OFS). Par conséquent, le contrôle administratif des plafonds de crédit et des taux d'intérêt a limité la capacité du système bancaire à mobiliser les dépôts. De ce fait, il a engendré des entraves pour le financement des PME et de toute l'économie, surtout que le rôle du marché des capitaux était marginal et son compartiment monétaire quasi-inexistant.

### Processus de réformes du système financier

Le système financier mis en place jusqu'à la fin des années 1970 a montré ses limites à mobiliser les ressources financières et à leur assurer une allocation rationnelle. De ce fait, au début des années quatre-vingts, à l'instar des réformes des autres secteurs de l'économie et dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel, le système financier a fait l'objet d'une réforme dans le sens de sa libéralisation et de sa modernisation.

Cette réforme, qui visait à faire évoluer le système financier national vers un système plus efficace économiquement, a concerné aussi bien les banques et

les organismes financiers spécialisés que le marché des capitaux. L'accélération du processus de réforme, au début des années 1990, a marqué le passage du système financier national d'un système financier administré vers un système financier basé de plus en plus sur les mécanismes du marché.

### *Système bancaire*

En vue d'instaurer un système bancaire moderne permettant d'assurer la mobilisation de l'épargne et l'allocation des ressources financières à travers la levée progressive des contraintes qui pesaient sur l'activité bancaire et la mise en place d'un dispositif de contrôle indirect, les réformes du système bancaire ont été axées principalement sur :

- La libéralisation graduelle des taux d'intérêt, entamée à partir de 1985 pour les taux d'intérêt créditeurs et à partir de 1990 pour les taux d'intérêt débiteurs ;
- La levée de l'encadrement du crédit en 1991 et la suppression progressive des emplois obligatoires entre 1992 et 1998 ;
- L'adoption des outils de contrôle indirect pour l'application de la politique monétaire à partir de 1991 ;
- Le décloisonnement du système bancaire et le développement du marché monétaire et des capitaux à partir de 1993.

La mise en œuvre de ces mesures et réformes a été engagée par étapes successives selon un ordre approprié permettant, ainsi, un développement progressif du marché monétaire. En revanche, depuis l'abolition de l'encadrement du crédit, une politique plus active de contrôle monétaire a été adoptée par l'entremise des réserves obligatoires. Le taux de la réserve monétaire constitue désormais, avec le maniement des taux d'intérêt, le principal instrument de régulation des liquidités bancaires.

Parallèlement à la libéralisation de l'activité bancaire, la surveillance de la structure financière des banques par la Banque Centrale s'est renforcée. Des règles de gestion prudentielles ont été adoptées, permettant un contrôle adéquat de l'activité bancaire, et des normes internationales ont été instaurées, notamment le ratio Cook correspondant à la couverture de l'ensemble des risques bancaires par les fonds propres. Les banques sont désormais tenues de respecter en permanence

certains ratios prudentiels destinés à garantir la solvabilité du secteur bancaire.

La modernisation du secteur bancaire s'est poursuivie par l'approfondissement des réformes en 2005 et 2006. Les nouvelles actions ont porté essentiellement sur la révision des lois bancaires, la réforme des statuts de Bank Al-Maghrib et l'assainissement des institutions financières publiques.

La réforme de la loi bancaire de 2005 s'articule autour des grands axes :

- Le renforcement de l'autonomie de la Banque Centrale et de ses pouvoirs en matière de supervision et de contrôle ;
- La refonte des attributions des différentes instances instituées par la loi bancaire ;
- L'élargissement du rôle des commissaires aux comptes ;
- Le renforcement de la protection des déposants ;
- L'institution d'une collaboration entre les autorités de contrôle du secteur financier.

Concernant la réforme des statuts de Bank Al-Maghrib (BAM) en 2005, ses principaux apports consistent à :

- Conférer à BAM l'autonomie en matière de politique monétaire ;
- Clarifier les attributions de BAM en matière de politique de change ;
- Rendre exceptionnel le recours du Trésor aux concours financiers de BAM ;
- Réviser le contrôle exercé sur BAM.

Dans le domaine de la restructuration des institutions financières publiques, des progrès considérables ont été réalisés en 2006. Ces progrès ont concerné le redéploiement de la Banque Nationale du Développement Economique (BNDE), la réforme et l'assainissement du Crédit Agricole du Maroc (CAM), et l'assainissement du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) et la recombinaison de son actionnariat.

### *Marché des changes*

Les réformes structurelles adoptées depuis 1983 ont permis de rétablir les équilibres internes et externes et de réaliser les principales conditions préalables à l'instauration de la convertibilité courante du Dirham. Ces progrès, accomplis dans les conditions de

stabilisation macroéconomique, ont permis au Maroc de lever les contrôles de change pour les transactions courantes et d'accepter, en janvier 1993, les obligations de l'article VIII des statuts du FMI.

En outre, la création du marché des changes, en 1996, a constitué un nouvel apport qualitatif au processus de libéralisation déjà mis en marche, en mettant fin à la centralisation des devises par Bank Al-Maghrib et en permettant aux banques de disposer de positions de change suffisamment larges et adéquates pour animer le marché interbancaire et répondre, dans un cadre concurrentiel, aux besoins de la clientèle.

Ce marché des changes a connu plusieurs mesures d'assouplissement s'inscrivant de manière générale dans le cadre du processus de libéralisation progressive des transactions en capital du compte de la balance des paiements et de l'intégration aux marchés internationaux. La libéralisation graduelle du compte capital a été entamée par la réduction progressive du champ des restrictions, notamment, celles liées aux investissements directs étrangers (IDE).

Les mesures de libéralisation du compte capital liées à l'IDE concernent :

- Le libre transfert du capital pour la réalisation des opérations d'investissement (création de sociétés, participation à l'augmentation du capital des sociétés déjà existantes, achat de valeurs mobilières cotées, acquisition de biens immobiliers...);
- Les transferts des revenus générés par ces investissements (bénéfices, dividendes, loyers....) sans aucune limitation;
- Le retransfert du produit de liquidation des investissements effectués y compris les plus values éventuelles.

Les autres mesures adoptées dans ce cadre de libéralisation du compte capital concernent :

- L'autorisation des banques à effectuer des placements en devises à l'étranger, à acquérir des titres souverains et à octroyer des crédits en dirhams aux étrangers non-résidents pour le financement de l'acquisition des biens immeubles au Maroc;
- La mise en place d'instruments pour la couverture contre le risque de fluctuation des prix et des taux d'intérêt et des systèmes des options de change pour la couverture contre le risque de change;

- La possibilité d'octroi d'autorisation pour une émission en dirhams par un non-résident.

### *Marché des adjudications des bons du Trésor*

Dans le cadre de la poursuite des réformes du système financier et afin de dynamiser le marché monétaire et de rendre plus efficaces les instruments de la politique monétaire, le marché des adjudications des bons du Trésor a été mis en place et les modalités d'émission ont été réaménagées. De même, de nouveaux titres de créance négociables ont été institués.

Le marché monétaire, qui était limité au marché interbancaire jusqu'en 1983, a été élargi, à partir de cette année, aux émissions du Trésor. En 1988, le marché des adjudications des bons du Trésor a été institué, pour s'ouvrir progressivement à l'ensemble des institutions financières, aux entreprises publiques et privées et enfin, aux personnes physiques et aux non-résidents. L'attrait des émissions sur ce marché primaire des adjudications a été renforcé par la création d'un marché secondaire en 1996.

Pour assurer plus de profondeur au marché, le Trésor a progressivement introduit des mesures d'accompagnement, notamment pour développer la liquidité des valeurs du Trésor et élargir la base des investisseurs potentiels. Des instruments nouveaux ou ajustés ont été introduits aussi au niveau du marché à partir de 2003, pour renforcer l'efficacité de la gestion de la dette intérieure et suivre l'évolution de la demande du marché.

Deux autres mesures importantes ont été mises en place, en 2004, afin d'améliorer le fonctionnement du marché des valeurs de Trésor :

- La définition d'une nouvelle méthode de valorisation des titres de créances détenues par les OPCVM, basée sur une courbe de taux de référence des bons du Trésor intégrant les taux pratiqués aussi bien sur le marché primaire que sur le marché secondaire.
- L'indexation du taux de rémunération des dépôts au Trésor sur les bons à 52 semaines.

### *Marché des titres de créance négociables*

En vue d'élargir la gamme des instruments financiers et de décloisonner les différents compartiments du marché monétaire, il a été procédé à l'institution

en 1995 du marché des titres de créance négociables (TCN). La souscription à ces titres, qui sont constitués des certificats de dépôt émis par les établissements de crédit, des bons des sociétés de financement et des billets de trésorerie émis par les entreprises, est ouverte à tous les agents économiques résidents ou non-résidents.

### *Marché des capitaux*

Pour renforcer davantage les réformes du système financier, le marché des capitaux a connu une série de mesures visant sa transparence, son intégrité, la diversité et la disponibilité des produits financiers, et la protection de l'épargnant. Les mesures entamées à partir de 1993 et renforcées en 1997, concernent essentiellement :

- La réorganisation de l'activité boursière (la loi sur la bourse et les sociétés de bourse) ;
- La création du CDVM (conseil déontologique des valeurs mobilières), organisme chargé de veiller au bon fonctionnement du marché et de s'assurer du respect des lois du marché boursier ;
- La loi sur les OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières), créés sous forme de fonds communs de placement (FCP) ou de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) dont le rôle principal consiste à lever des fonds en émettant des titres (parts de FCP ou actions de SICAV) afin de les placer en actifs financiers ;
- Le renforcement du rôle pilote du marché central de manière à augmenter sa liquidité et assurer des conditions optimales d'information et de transparence dans la formation des cours ;
- La création d'un second marché pour les PME avec l'assouplissement des conditions d'accès ;
- La création d'un dépositaire central chargé d'assurer la conservation des titres admis au régime du compte courant et de faciliter leur circulation.

Ces mesures ont débouché sur une nouvelle structure du marché boursier composée d'une part, de la bourse de Casablanca, constituée sous forme de société de droit privé et chargée, principalement, de la gestion et du développement du marché des valeurs mobilières, et d'autre part, de sociétés de bourse agréées par le Ministère des Finances et disposant du monopole de la négociation sur ce marché.

La modernisation du marché financier s'est poursuivie par l'approfondissement des réformes en 2004 et 2006. Ainsi, dans le but d'intégrer les nouveaux acteurs comme les nouveaux produits dans la logique globale du marché les 4 lois régissant respectivement le CDVM, la Bourse des valeurs, les OPCVM et le dépositaire central ont été amendées et que deux nouvelles lois réglementant les opérations de pension et d'offres publiques ont été promulguées.

Par ailleurs, la loi sur la titrisation des créances hypothécaires a fait l'objet d'une refonte qui permet non seulement de sécuriser davantage les investisseurs notamment à travers le renforcement du rôle du CDVM, mais également d'élargir le champ des créances titrisables afin de doter les établissements de crédit des instruments appropriés à la gestion des risques.

Conjointement à la réforme du cadre réglementaire régissant le marché boursier, la mise en œuvre du vaste programme de privatisation a donné une nouvelle impulsion à la Bourse des Valeurs de Casablanca. L'émission de bons de privatisation, à partir de 1996, a engendré une hausse sensible de la capitalisation boursière. De ce fait, l'accélération du processus de privatisation a contribué substantiellement au développement de la Bourse des Valeurs de Casablanca.

### **Evaluation et performances du système financier marocain**

Les différentes mesures et réformes entreprises se sont traduites par le développement du marché monétaire et l'émergence d'un marché des capitaux. Pour tenter d'apprécier les progrès réalisés dans le système financier, nous essayons de suivre l'évolution de certaines variables pertinentes avant et après les réformes (1).

(1) Source :

– Bank Al-Maghrib pour les données monétaires et financières : dépôts bancaires, concours à l'économie, taux d'intérêt, créances sur l'Etat, avoirs extérieurs nets, masse monétaire au sens de M3 et capitalisation boursière.

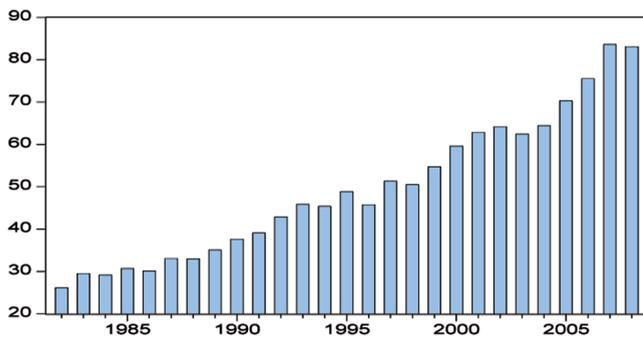
– HCP pour les données de l'inflation et le PIB.

Le PIB utilisé est de base 1998, rétropolé par la comptabilité nationale sur la période 1980-2008.

### Impact des réformes

La réforme du secteur monétaire a entraîné un renforcement substantiel du rôle du système bancaire dans la collecte des dépôts et dans la distribution des crédits. Les dépôts collectés par les banques se sont accrus annuellement en moyenne de 11 % durant la période 1990-2009, portant ainsi leur poids (moyen annuel) dans le PIB de 30,9 %, durant la période 1982-1989, à 46,2 % pour la période 1990-1999, et à 70,8 % en moyenne entre 2000 et 2009 (La figure 1 présente

Figure 1 : Evolution du poids des dépôts bancaires dans le PIB



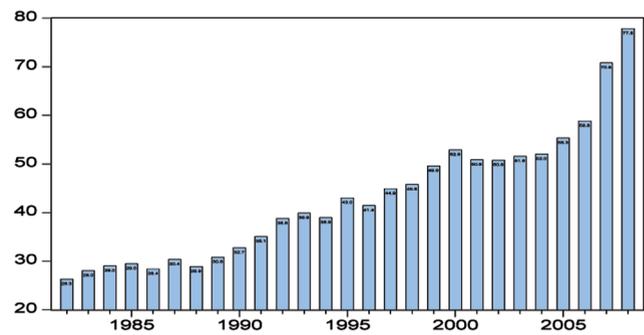
Cette forte hausse du crédit bancaire s'est déroulée dans un contexte de maîtrise des risques. Le taux moyen des créances en souffrance a continué à baisser pour ne plus représenter, en 2009, que 5,5 % du total des crédits par décaissement et 1,5 % déduction faite des provisions.

Le développement du financement bancaire a été favorisé par l'amélioration des conditions de crédit, notamment la baisse des taux d'intérêt. En effet, la libéralisation des taux d'intérêt a affecté leur évolution, et la hausse des années 1980 a été suivie par une baisse continue à partir de 1992. Ainsi, le taux d'intérêt interbancaire qui était de l'ordre de 12,4 % en 1992 a baissé progressivement pour atteindre 2,4 % en 2004. La moyenne de ce taux est de l'ordre de 2,9 % sur la période 2004-2009, (La figure 3 présente l'évolution des taux d'intérêt interbancaires).

l'évolution du poids des dépôts bancaires dans le PIB).

De leur côté, les concours à l'économie ont connu un accroissement annuel moyen de 12,2 % durant la période 1982-2009. Le poids de ces concours dans le PIB est passé de 28,9 %, en moyenne annuelle, durant la période 1982-1989, à 41,0 % pour la période 1990-1999. Au cours de la période 2000-2009, le poids des concours dans le PIB a atteint 60,1 % en moyenne (La figure 2 présente l'évolution du poids des concours à l'économie dans le PIB).

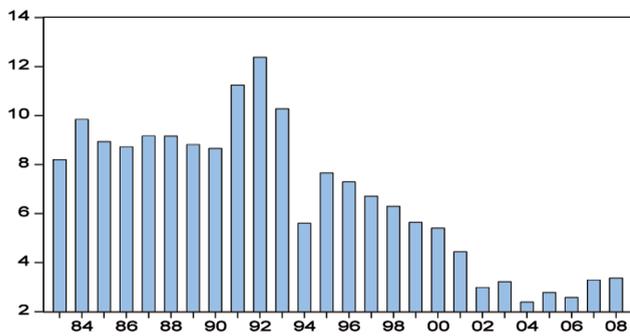
Figure 2 : Evolution du poids des concours à l'économie dans le PIB



Pour les créances sur l'Etat, elles sont passées de 19,4 milliards Dh en 1982 à 78,2 milliards en 1995, marquant ainsi un taux d'accroissement annuel moyen de 11,6 %. Ces créances, qui ont connu une certaine stabilité à partir de 1995, leurs poids dans le PIB a pris une tendance à la baisse, en passant de 24,6 % à 11,6 %, entre 1995 et 2009. Ce poids est passé, en moyenne, de 22 % au cours de la période 1982-1995, à 17,3 % durant la période 1996-2009. La baisse des recours du Trésor au système bancaire a résulté du développement du marché des adjudications des bons du Trésor (La figure 4 présente l'évolution du poids des créances sur l'Etat dans le PIB).

La dynamisation du marché des adjudications des bons de Trésor a permis au Trésor de renforcer son recours à ce marché. La part de l'encours des bons du Trésor souscrits par adjudication dans le total de la dette

Figure 3 : Evolution des taux d'intérêt interbancaires



intérieure n'a pas cessé d'augmenter entre 1994 et 2007 en passant de 20 % à 98,4 %. La moyenne de cette part dans le total de la dette intérieure est de 97,8 % sur la période 2007-2009. Ce résultat s'explique essentiellement par l'élargissement du marché des adjudications à de nouveaux intervenants et au développement du marché secondaire.

Par ailleurs, les apports en devises réalisés par les investissements directs étrangers (opérations de privatisation), en plus des recettes de voyages et des transferts des Marocains résidant à l'étranger ont atteint des niveaux importants. Cette augmentation des avoirs extérieurs nets a affecté la structure des contreparties de la masse monétaire.

La part des avoirs extérieurs nets dans le total des contreparties monétaires a augmenté progressivement en passant de moins 1 % en 1983 à 34 % en 2005, avant de baisser à 24 % en 2009. Cette part qui était en moyenne de 2,5 % sur la période 1982-1989 est passée à 18,4 % sur la période 1990-1999, et à 29,2 % sur la

Figure 5 : Evolution de la part des avoirs extérieurs nets dans le totale des contreparties de M3

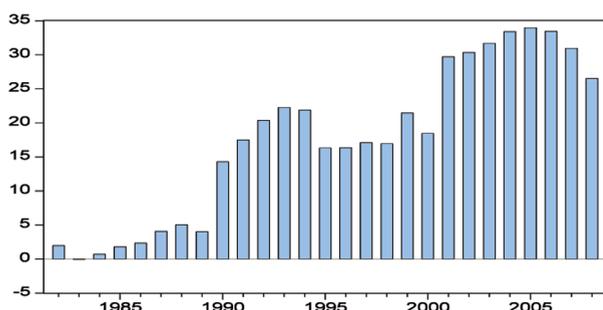
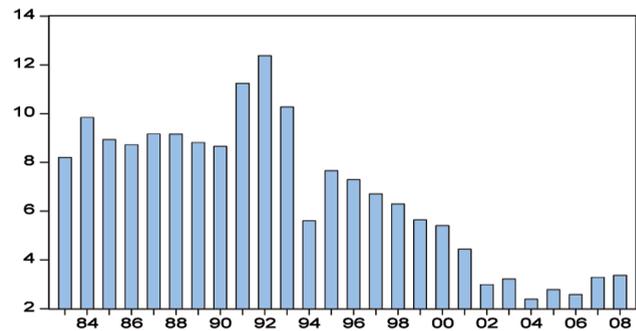


Figure 4 : Evolution du poids des créances sur l'Etat dans le PIB

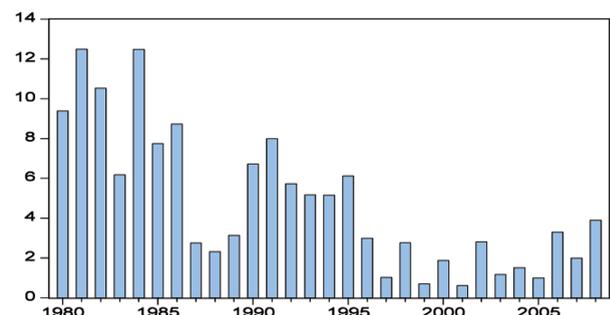


période 2000-2009. (La figure 5 présente l'évolution de la part des avoirs extérieurs nets dans le totale des contreparties de M3).

L'augmentation des avoirs extérieurs nets a compensé la baisse des créances sur l'Etat, alors que les crédits à l'économie prédominent toujours les contreparties de la masse monétaire avec une part moyenne qui reste en général stable, passant en moyenne de 66,5 % pour la période 1980-1989 à 67,3 % pour la période 1991-1999 et à 64,8 % pour la période 2000-2009.

En dépit des flux nets importants d'entrées des devises des dernières années, la politique monétaire adoptée est désormais très efficace pour maîtriser l'inflation. En effet, la hausse des prix a connu un ralentissement important, passant de 10,5 % en 1982 à près de 5 % en 1992, pour atteindre 1 % en 2005. Le taux d'inflation annuel moyen qui était de l'ordre 6,7 % pour la période 1982-1989 est passé à 4,4 % pour la période 1992-1999 avant d'atteindre 1,9 % pour la période 2000-2009 (La figure 6 présente l'évolution de l'inflation).

Figure 6 : Evolution de l'inflation

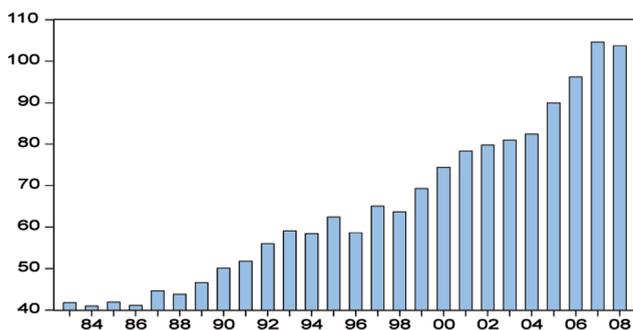


Concernant la liquidité de l'économie, le taux de liquidité mesuré par la somme de la masse monétaire au sens de M3 et des placements liquides (PL) rapportés au PIB  $((M3+PL)/PIB)$  a connu un accroissement important en passant d'environ 40,3 % en 1984, à 79,4 % en 1999 et à 112,9 % en 2007. Ce taux est d'une moyenne de 110,6 % sur la période 2007-2009 (La figure 7 présente l'évolution du taux de liquidité de l'économie  $((M3+PL)/PIB)$ ).

Cette évolution de la liquidité de l'économie s'est accompagnée d'un repli de la part de la monnaie fiduciaire dans la masse monétaire au sens large, passant de 30,8 % en 1982 à 21,8 % en 1995 et à 18,3 % en 2009, reflétant ainsi la bancarisation croissante de l'économie.

Quant au marché des titres de créances négociables, il a connu un développement important depuis sa mise en place effective en 1996. Ce marché est marqué par le passage de l'encours de ses émissions de 4,9 milliards Dh environ en 1997 (dont 3 milliards Dh de certificats de dépôts et 1,8 milliard Dh de bons de sociétés de financement) à 42,7 milliards Dh en 2009 essentiellement de certificats de dépôts.

Figure 7 : Evolution du taux de liquidité de l'économie  $((M3+PL)/PIB)$



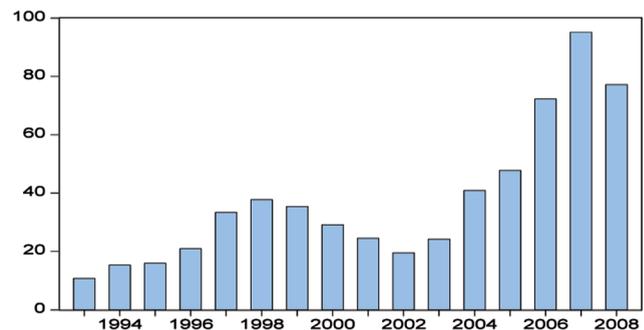
Les bonnes performances enregistrées dans le marché des capitaux sont dues, d'une part, à la réforme de la bourse qui a créé un environnement favorable et sécurisant pour les opérateurs et, d'autre part, au processus de privatisation, avec la cession de certaines entreprises publiques via la bourse, ce qui a alimenté

Concernant le marché boursier, durant la période 1993-1998, il a manifesté de réels signes de dynamisme, grâce en particulier au programme de privatisation. Ce dynamisme a été interrompu durant la période 1999-2002, qui a connu une chute remarquable de l'activité boursière, avant la reprise entamée à partir de 2003.

Ainsi, la capitalisation boursière a connu une évolution importante durant la période 1993-1998 en passant progressivement de 30,3 milliards Dh en 1993 à 145,1 milliards Dh en 1998, avant de baisser à 87,2 milliards Dh en 2002. La reprise entamée à partir de 2003 a permis d'atteindre des niveaux de l'ordre de 586,3 milliards Dh en 2007 et de 508,9 milliards Dh en 2009.

Le rapport de la capitalisation boursière au PIB a connu la même évolution passant de 10,8 % en 1993 à 37,7 % en 1998 avant de décliner à 19,6 % en 2002 pour s'élever ensuite à 95,1 % en 2007 et à 69,1 % en 2009. Le volume des transactions boursières a connu la même tendance en passant de 4,9 milliards de Dh en 1993 à 58,2 milliards de Dh en 1998 avant de chuter à 22,5 milliards de Dh en 2002 pour s'élever ensuite à 359,7 milliards Dh en 2007 et 244,1 milliards Dh en 2008. (La figure 8 présente l'évolution du rapport de la capitalisation boursière au PIB).

Figure 8 : Evolution du rapport de la capitalisation boursière au PIB



le marché par du papier neuf sollicitant une forte demande de titres. Les cours des actions des sociétés privatisées ont enregistré une évolution très favorable, permettant ainsi à leurs détenteurs de réaliser d'excellents résultats financiers.

A la lumière de ces résultats qui se dégagent de l'impact des réformes adoptées, il apparaît que les dépôts bancaires, les concours à l'économie, la liquidité de l'économie et la capitalisation boursière se sont accrus, et que les taux d'intérêt, l'inflation, les créances monétaires sur l'Etat, et la part de la monnaie fiduciaire dans la masse monétaire ont baissé. Ces indicateurs témoignent de l'augmentation du volume de l'intermédiation financière, de l'amélioration de la mobilisation des ressources financières et de la dynamisation du marché des capitaux.

Ainsi, la réussite de la plupart des réformes institutionnelles et réglementaires, qui ont touché le système financier marocain, a permis de faire évoluer l'environnement du secteur et de mettre en place les composantes d'un système financier moderne permettant d'accroître le rôle des forces du marché.

### Benchmark des performances du système financier marocain par rapport à certains pays émergents

L'objet de cette partie est d'apprécier les performances du système financier marocain en comparaison avec

les évolutions observées au niveau de certains pays émergents pour identifier les composantes du système financier où le Maroc a des insuffisances et celles où il a des performances.

L'échantillon de pays émergents que nous avons retenu est composé, en plus du Maroc, de la Tunisie, l'Egypte, la Jordanie et la Turquie (pays de la zone méditerranéenne), la Malaisie et la Corée du sud (pays de l'Asie émergente), la Pologne et la Bulgarie (pays émergents d'Europe). En plus de ces pays, nous avons retenu aussi la moyenne de la région du Moyen Orient et de l'Afrique du nord (MENA) et la moyenne de la zone euro.

Les indicateurs du développement des marchés financiers et des intermédiaires financiers retenus pour la comparaison sont : la profondeur financière mesurée par la masse monétaire au sens de M2 divisée par le PIB, le rapport crédit bancaire intérieur sur le PIB, le ratio crédit intérieur destiné au secteur privé sur le PIB et la capitalisation boursière sur le PIB.

#### Niveaux de développement financier moyenne sur le période 2000-2008 (%)

	M2/PIB	Crédit bancaire/ PIB	Crédit au secteur boursier/PIB	Capitalisation privé/PIB
Maroc	83,27	79,88	56,28	48,94
Tunisie	56,13	72,30	66,03	12,31
Egypte	85,26	100,42	56,72	55,60
Jordanie	117,79	97,42	80,95	153,43
Turquie	35,79	47,03	21,51	26,27
Pologne	42,64	41,16	32,11	25,78
Bulgarie	50,34	37,58	38,12	17,52
Malaisie	120,06	151,96	135,43	135,84
Corée du sud	65,10	98,48	95,84	62,53
Région MENA	62,99	56,28	39,07	34,31
Zone Euro	–	126,84	108,22	65,68

Source : Elaboré à partir des données de WDI (2008), Banque Mondiale.

La profondeur financière (M2/PIB) est d'une moyenne de 83,27 % sur la période 2000-2008. Comparé à celui des autres pays de l'échantillon, sur la base de cet indicateur, le secteur financier marocain est plus développé que celui des pays comme la Tunisie, la Turquie, la Pologne, la Bulgarie et la Corée du sud, mais reste encore en deçà de celui de la Jordanie et de la Malaisie.

Le volume d'actifs bancaires (ratio des crédits bancaires au PIB), qui est d'une moyenne de 79,88 % sur la période 2000-2008, reste relativement faible en comparaison avec d'autres pays de l'échantillon. Les ratios, plus élevés observés en Egypte, en Jordanie, en Corée du sud et surtout en Malaisie suggèrent le développement du système bancaire et aussi du secteur privé de ces pays.

Les crédits intérieurs au secteur privé (ratio des crédits au secteur privé sur PIB) sont d'une moyenne de 56,28 % sur la période 2000-2008. Sur la base de cet indicateur, le Maroc se trouve au même niveau de développement que l'Egypte, mais semble accuser un certain retard par rapport aux autres pays les plus avancés du groupe notamment la Malaisie, la Corée du sud et la Jordanie.

Le développement des marchés boursiers, mesuré par la part de la capitalisation boursière sur le PIB, est d'une moyenne de 48,94 % sur la période 2000-2008. Sur la base de cet indicateur, le Maroc se trouve à un niveau de développement financier voisin de celui de l'Egypte et de la Corée du sud, mais accuse un retard significatif par rapport aux autres pays les plus avancés du groupe. Pour cet indicateur, la Tunisie enregistre un retard important.

Ainsi, les systèmes financiers du Maroc, de la Tunisie et de l'Egypte se trouvent presque à un même niveau de développement (exception faite du marché boursier Tunisien qui connaît un retard important). Cet ensemble de pays se trouve à un niveau de développement financier largement supérieur à la moyenne de la région du Moyen Orient et de l'Afrique du nord (MENA), mais reste encore inférieur à la moyenne de la zone euro.

Le développement des systèmes financiers des pays émergents de l'Europe (la Pologne et la Bulgarie) et

la Turquie accuse un retard important. En revanche, pour les pays avancés du groupe : la Malaisie, la Jordanie et la Corée du sud, le niveau de développement de leurs systèmes financiers qui dépasse parfois la moyenne de la zone euro, suggère un développement financier assez important de ces pays.

## Défis à relever pour renforcer le développement du système financier marocain

### Contraintes du système financier marocain

Comme souligné auparavant, les réformes engagées ont conduit à des résultats globalement positifs. Toutefois, en dépit de ce succès, les marchés monétaires et des capitaux sont encore confrontés à des contraintes qu'on peut résumer dans les points suivants :

- Le poids des institutions financières détenues par l'État est encore important ;
- Les banques sont excessivement prudentes et ne s'impliquent pas dans le processus d'investissement. Pour l'octroi des crédits, elles se basent essentiellement sur la disponibilité des garanties ;
- Les pratiques financières sont encore en retard par rapport aux évolutions institutionnelles, malgré leurs améliorations ;
- Les entreprises sont encore réticentes à s'introduire en bourse, et cherchent à se financer à travers le circuit bancaire même en situation d'endettement difficile ;
- Le marché financier est dominé par le compartiment actions, le marché obligataire au sein de la bourse peine encore à émerger ;
- La présence très faible des PME-PMI dans le marché boursier, et l'absence totale de certains secteurs tels que le secteur agricole.

Ces contraintes font face au bon fonctionnement du système financier. Pour les éliminer et instaurer les préalables nécessaires pour une ouverture totale du secteur, le processus des réformes entamées doit continuer en suivant les ajustements permanents nécessaires.

## Système financier marocain face aux chocs externes

La crise financière internationale, appelée initialement crise des « subprime », s'est propagée à toute la sphère financière mondiale mais n'a pas affecté directement le système financier marocain.

Les raisons de cette crise sont dues à certaines pratiques du système financier américain et concernent essentiellement : le surendettement des ménages, la bulle immobilière, les critères d'octroi de crédit, les modèles de rating non adaptés à la réalité et les produits financiers sophistiqués.

La propagation de la crise à travers le monde a été facilitée par la titrisation. Cette technique financière a permis, après l'explosion du marché hypothécaire, d'alléger le poids des crédits dans le bilan des banques américaines en les faisant reprendre par d'autres acteurs du marché, notamment les investisseurs d'autres pays.

L'effet limité de cette crise sur le système financier marocain est dû au fait que ce dernier est encore protégé contre les chocs externes par la réglementation des changes en vigueur. Le contrôle de change limite les flux de capitaux entre l'économie marocaine et les marchés financiers internationaux et les mesures, qui ont permis une ouverture partielle du compte de capital, ont assoupli les conditions de placement en devises des banques à l'étranger, mais toujours dans le respect des règles prudentielles.

Cette faible dépendance du système financier marocain à l'égard des marchés financiers internationaux peut être saisie à travers les points suivants :

- La Bourse de valeurs de Casablanca n'est que très peu connectée aux grandes places de valeurs internationales. Aucune société étrangère n'y est cotée et la présence des investisseurs étrangers est marginale sur la place de Casablanca. Un retrait des capitaux étrangers n'est pas très risqué dans la mesure où la part du flottant détenue par les non-résidents est faible (soit 1,8 % en 2007).
- La dette publique extérieure du Maroc est constituée en grande partie par des emprunts vis-à-vis des institutions financières internationales (50,7 %) et des créanciers bilatéraux (37,1 %), alors que la part des banques internationales est de 12,2 % seulement à fin juin 2008 ;

- Le niveau de la dette extérieure des banques, des ménages et des entreprises est faible (les prêts en devises ne représentent que 2,4 % du total des prêts).
- Le financement bancaire est en grande partie fondé sur les dépôts et activité dominée par le crédit intérieur, et les banques à capital privé majoritairement étranger ne représentent que 21,7 % du total des actifs des banques marocaines en 2007;
- La situation financière des établissements bancaires et du marché boursier s'est considérablement améliorée au cours des dernières années (globalement le système financier est bien capitalisé).

Ainsi, cette ouverture financière, qui n'est encore que partielle, montre bien que le système financier marocain n'est pas vraiment exposé aux risques externes. L'impact très faible de la crise financière internationale sur ce dernier n'est pas dû à sa résilience, mais plutôt à sa faible ouverture.

A l'instar des autres pays émergents, le Maroc ne pourra réaliser tout son potentiel économique et faire face aux défis d'une population active en croissance que par son intégration dans l'économie mondiale. L'orientation de l'économie marocaine vers une économie plus ouverte est donc inévitable.

L'adhésion du Maroc à l'OMC et la conclusion des accords d'association avec l'Union européenne en 1996 (accord entré en vigueur en 2000 qui vise la réalisation d'une zone de libre échange à l'horizon 2012) et avec d'autres pays partenaires, notamment les Etats-Unis et les pays signataires de la déclaration d'Agadir, constituent déjà des atouts importants dans cette direction.

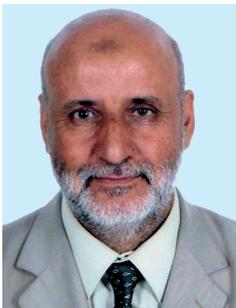
Dans ce cadre, pour pouvoir jouer pleinement son rôle, le système financier marocain qui a atteint une maturité relativement intéressante pour faciliter l'entrée des flux de capitaux et d'investissement, doit être ouvert sur les grandes places financières mondiales en offrant tous les produits financiers courants.

Toutefois, l'ouverture accrue sur l'économie mondiale risque de remettre en cause la stabilité du cadre macroéconomique et de rendre insoutenable l'environnement du système financier marocain. Ce dernier doit être donc suffisamment préparé aux défis de l'ouverture en poursuivant les réformes engagées et en réduisant progressivement le champ des restrictions des mouvements des capitaux ■

## Références bibliographiques

- Bakhti J. (2008), «Impact de l'évolution du système financier marocain sur la croissance économique» in *les Cahiers du Plan*, n°18, avril-mai, p. 46-63.
- Bank Al-Maghrib (2004), *Etude sur la politique monétaire mise en œuvre au Maroc*.
- Bank Al-Maghrib, *Rapports annuels*, Plusieurs numéros.
- Bank Al-Maghrib, *Bulletin trimestriel* n° 94, décembre 2002.
- Fonds Monétaire International (2004), *Evaluation de la stabilité du système financier du Maroc, Département de la monnaie et des changes et le Département Moyen-Orient*.
- Fonds Monétaire International (2010), *Rapport des services du FMI pour les consultations de 2009 au titre de l'article IV*.
- Garip T. (1999), «Développement du secteur financier et croissance: le cas des pays émergents méditerranéens», *Revue Région et Développement* n° 10, 1999.
- Haut Commissariat au Plan (2010), *Comptes Nationaux 1980-2008, base 1998, avril 2010*.
- Inoubli C. (2004), «Intermédiation financière et croissance économique: une relation ambiguë» Séminaire Doctorale du GRDI EMMA, Université de Nice Sophia Antipolis.
- Jimborean R. (2004), «Développement financier et croissance économique dans les pays en transition», Université Paris XII.
- Jouahri A. «Le Maroc face à la crise et à l'après crise», Intervention de Monsieur le Gouverneur de Bank Al Maghrib, LINKS, Centre de recherches juridiques, économiques et sociales, Casablanca, le 26 novembre 2009.
- Joumady O. (2001), «Déréglementation du marché des capitaux et efficacies de l'intermédiation bancaire au Maroc, une analyse microéconomique», Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université Lumière Lyon 2, CNRS.
- Kangni R. (2003), «Le Développement Financier et la Croissance: L'Afrique Subsaharienne est-elle Marginalisée ?», Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CERDI, Université d'Auvergne), France.
- Levine R. (2004), «Finance and Growth: Theory, Evidence, and Mechanisms», dans *Handbook of Economic Growth 2005*, Aghion P. et Durlauf S. (eds.), Amsterdam: North-Holland Elsevier Publishers.
- Mouldi D. Zmami M. (2004), «La libéralisation financière peut-elle augmenter ou réduire l'épargne? Une analyse de l'expérience tunisienne», Département d'Economie de l'Université de Jendouba (Tunisie) et Laboratoire d'Economie d'Orléans (France).
- Zamiti M. (1998), «Les réformes du secteur financier au Maroc: description et évaluation», *Cahier de recherche*, centre d'études en administration internationale (CETAI), Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Montréal.
- Zouhair C. (2005), «Réforme du secteur financier au Maroc», Comité d'expert de la FEMIP; Luxembourg, 7-8 mars.
- Zouhair C. (2006), «Réforme du secteur financier au Maroc et rapprochement réglementaire avec les standards de l'UE», Session B5 Cadre réglementaire pour le mouvement des capitaux, Bruxelles 7 juin.

## Apports économiques de la migration internationale



***Au cours de ces dernières années, le problème de la migration n'a pas cessé de s'aggraver au point de constituer une des questions prioritaires sur le plan national et international et de retenir l'attention de tous les gouvernements, quel que soit leur engagement ou leur intérêt pour la gestion du processus migratoire. Une approche logique, cohérente et équilibrée de la migration s'impose compte tenu des réalités et des tendances en matière de migration, et des liens entre la migration et d'autres questions économiques, sociales, politiques et humanitaires.***

***Les causes de la migration sont multiples puisque le processus est sous-tendu par un réseau complexe de facteurs. Les différentes forces qui expliquent la migration sont les facteurs d'attraction et les facteurs de répulsion. Les causes et les facteurs de la migration ont fait l'objet de plusieurs travaux de recherches et de rencontres, aussi bien de la part des chercheurs que de la part des responsables politiques.***

***La même constatation peut être faite en ce qui concerne les implications de la migration aussi bien sur les pays d'accueil que sur les pays d'origine dans les différents domaines.***

Par Mohamed NADIF

Le programme d'action mené par la conférence internationale sur la population et le développement de 1994, soutient que les émigrations peuvent avoir des effets positifs aussi bien sur les pays de destination que sur ceux d'envoi des flux migratoires, et que si les politiques migratoires sont insérées dans un cadre plus ample de politiques de coopération au développement, elles peuvent être également un instrument pour l'élimination des causes des émigrations internationales.

La migration et le développement ont toujours été deux processus étroitement liés qui prennent aujourd'hui une dimension particulièrement importante dans un contexte de mondialisation.

La littérature disponible sur la question révèle que, la relation entre mouvements migratoires et processus de développement se présente sous une forme extrêmement complexe à déchiffrer. Par conséquent, il est toujours très difficile de prévoir comment le développement socio-économique peut influencer les

décisions des potentiels migrants et comment les émigrations à leur tour peuvent influencer le développement (\*).

La relation migration et développement ne se présente pas de façon suffisamment linéaire pour pouvoir distinguer la cause de l'effet, mais il est nécessaire d'établir le fonctionnement d'un tel binôme et les mécanismes à travers lesquels celui-ci se manifeste et pousse à la décision migratoire. La connaissance de tels mécanismes peut faire comprendre quel rôle joue l'émigration dans le processus de développement du pays de départ et, sur quelle base il est possible de construire des stratégies qui identifient chez le migrant une ressource précieuse et un des principaux acteurs de développement de sa communauté d'origine.

\* Nous citons entre autres les études réalisées par la Banque Mondiale, l'OCDE, l'OIM, le BIT, ainsi que les nombreux travaux de recherches. Pour le cas du Maroc nous faisons allusion à titre d'exemple aux études réalisées par le CERED, la Fondation Hassan II pour les MRE, les travaux de L'AMERM, ect.

Les réponses aux différentes questions soulevées précédemment, seront cherchées à travers l'analyse du cas marocain.

## Migration/développement : une question complexe

Toute définition du développement donc, comporte une vision différente des émigrations et de leurs conséquences sur le processus de développement du pays de départ des mouvements migratoires.

Toute interprétation des phénomènes migratoires porte en soi une vision propre de la relation que ceux-ci ont avec le développement des pays de départ et donc, chacune d'entre elles privilégie celle qu'elle estime être la dimension principale dans l'interprétation des mouvements migratoires dans l'évaluation de cette dernière sur le développement économique et social.

Nous soulignons le fait que, dans la littérature sur la question, les principales dimensions de l'émigration sont au nombre de trois : population, marché du travail et transferts. L'évaluation de l'impact est effectuée à travers la comparaison de la situation sociale et économique des régions de départ après l'émigration avec la configuration sociale et économique que les zones d'exode auraient pu avoir en l'absence d'émigration. Selon cette démarche, on part du calcul des effets démographiques de l'émigration et, ensuite, on calcule leur impact sur le marché du travail et sur la structure de l'emploi et l'activité économique des régions de départ des flux.

Analysé selon cette optique et en tenant compte des trois dimensions, l'impact de l'émigration sur les pays d'origine ne fait pas l'unanimité des chercheurs qui avancent des conclusions et des évaluations divergentes :

Certains avancent les arguments de l'utilité de l'émigration. Ils insistent sur le fait que les migrants se sont toujours impliqués pour répondre à la demande sociale de leur communauté d'origine, notamment en participant à la prise en charge des dépenses domestiques et d'habitat.

D'autre part, leur épargne s'est en partie orientée vers des activités génératrices de revenus.

Enfin leur solidarité s'est également traduite à travers des actions collectives pour financer des infrastructures de développement économique et social, particulièrement dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation, mais aussi des lieux de culte. D'autres insistent sur les facteurs de désutilités ainsi que les coûts économiques de la migration internationale. Ces effets négatifs se manifestent essentiellement à 5 niveaux :

- a. Faible impact sur le marché du travail ;
- b. La migration engendre des effets économiques et sociaux négatifs :
  - L'abandon du travail de la terre que travaillait le migrant avant son départ ;
  - Effet social négatif aussi : des villages entiers (des douars) n'ont plus d'hommes jeunes.
- c. Avec le regroupement familial les migrants retournent de moins en moins et c'est davantage le cas pour leurs enfants.
- d. Ceux qui partent sont les plus dynamiques et ils sont devenus de plus en plus Instruits, plus qualifiés.
- e. Effets négatifs macro-économiques : surliquidité de l'économie, inflation ; spéculation immobilière dans les régions d'émigration etc.

C'est dans ce cadre général d'analyse que nous situons notre contribution. Nous essayerons d'évaluer l'impact de la migration internationale sur le développement économique et social du Maroc et voir quels sont les moyens pour la rendre plus efficace et plus bénéfique pour le pays.

## Migration et développement au Maroc

Notre contribution, dans le cadre de ce chapitre, vise à analyser l'impact de la migration sur le développement du Maroc.

Les envois de fonds des MRE représentent l'un des effets de la migration, effets qui se font ressentir le plus au niveau des individus et des foyers, certes, mais également à l'échelle communautaire et national.

Cette situation n'est pas spécifique au Maroc, il est reconnu aujourd'hui que les envois de fonds jouent un rôle financier considérable dans les pays en voie de développement. D'après les rapports de la Banque Mondiale, les flux monétaires officiels des pays développés vers les pays en développement dépassent les 100 milliards de dollars par an et les chiffres réels (y compris les flux qui ne passent pas par les systèmes officiels) pourraient représenter le double de ce montant.

Une série de questions fondamentales se posent :

- Comment les transferts financiers des migrants sont utilisés ?
- Quel est leur impact sur l'économie ?
- Comment faire participer les émigrés au développement de leur pays d'origine ?
- Comment mobiliser la diaspora marocaine au profit du pays et faire en sorte que leur départ ne soit pas une perte définitive pour le Maroc ?
- Comment canaliser l'épargne des migrants vers l'investissement productif ?

Il faut rappeler qu'il y a un nombre important de travaux qui ont essayé de répondre à ces questions, cependant il s'avère que ces questions sont traitées, dans la plupart des cas, au niveau global et macro. Or les migrations ne sont pas fongibles en raison des spécificités des situations régionales et locales. En effet, l'implication des migrants dans les politiques de développement n'a pas de sens si la situation du marché du travail dans la région d'origine n'est pas prise en compte.

C'est pour cette raison que nous estimons que, tout en rappelant les données d'ordre général, il est nécessaire de mener l'analyse selon une approche basée sur ce qui est connu actuellement sous le concept de « l'intelligence territoriale » (région, province ou localité). La mise en place de cette approche a donné des résultats très positifs à travers le monde. Le cas de la région de la Catalogne en général et la province de Barcelone en particulier est très significatif.

Dans ce cadre, quelles sont les mesures à prendre par les acteurs, impliqués dans le processus du développement territorial (élus, autorités, groupements socio- professionnels...) pour rendre leur région plus attractive pour les investisseurs « d'ici et d'ailleurs » ?

## La migration une variable importante dans l'économie du Maroc

L'émigration des Marocains vers l'extérieur a connu une expansion depuis une cinquantaine d'années. Le nombre des MRE n'a pas cessé d'augmenter, il représente 10 % de la population légale recensée en septembre 2004. Ces « Marocains de l'extérieur se trouvent dans les cinq continents, mais la grande majorité se trouve dans les pays de l'Union européenne et constitue dans de nombreux cas, la principale communauté étrangère résidant dans ces pays.

Le profil du migrant marocain n'a pas cessé d'évoluer à travers le temps :

Au début, l'émigration était essentiellement masculine et concernait une main-d'œuvre utilisée pour la reconstruction de l'Europe d'après guerre et pour répondre à la demande croissante due aux « trentes glorieuses ».

A partir des années soixante-dix du siècle précédent, et suite aux mesures de regroupement familial, nous avons assisté à une féminisation et à un rajeunissement de l'émigration.

Depuis les années 90, le nombre des étudiants marocains installés de façon permanente dans les pays d'accueil, après obtention du diplôme, a augmenté considérablement. A ceux là, il faut ajouter le nombre croissant des lauréats des grandes écoles et universités marocaines qui décident de chercher du travail à l'étranger. C'est ainsi qu'on a commencé à parler de la problématique de l'exode des compétences.

Avec l'instauration des visas par les pays de l'Union européenne, l'émigration clandestine s'est amplifiée et a pris plusieurs formes et a coûté la vie à des milliers de personnes.

Au début, les migrants clandestins étaient essentiellement des hommes, d'origine rurale surtout, et avec un faible niveau de qualification. Par la suite, et comme pour le cas de la migration régulière dans les années 70 du siècle précédent, nous avons assisté aussi à une féminisation et à un rajeunissement des migrants clandestins.

Mais la spécificité de cette nouvelle situation, c'est que les femmes et les mineurs s'engagent dans l'aventure de la migration clandestine de façon individuelle.

La migration internationale au Maroc a connu, les deux derniers décennies, des transformations importantes :

- L'apparition de nouvelles zones de départ, comme les provinces de Béni Mellal, Khouribga, Settat et Casablanca, qui figurent désormais à côté des Zones traditionnelles comme le Souss ou le Rif
- L'apparition de nouvelles destinations: Italie, Espagne.

Actuellement, les Marocains se trouvent dans les différentes régions du monde.

D'après la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'étranger (MRE), 10 % des Marocains vivent à l'étranger. Environ 3,2 millions de citoyens d'origine marocaine vivant en dehors du Maroc, c'est-à-dire presque 10 % de la population totale du Maroc estimée en 2008 à 34,3 millions d'habitants.

Europe :	85 % dont
France	1 131 000
Espagne	547 000
Italie	380 000
Belgique	285 000
Pays-Bas	278 000
Allemagne	130 000
États-Unis	100 000
Canada	60 000
Pays Arabes	280 000
Libye	120 000
Algérie	80 000
Tunisie	26 000
Arabie Saoudite	28 000
Afrique sub-saharienne	
Côte d'Ivoire	1971
Sénégal	1900
Mauritanie	1653
Gabon	785
Afrique du Sud	832

L'effectif des Marocains d'Europe a plus que doublé au cours des trente dernières années. Le Vieux continent concentre à lui seul 85 % des Marocains de l'étranger. La France occupe le premier rang des pays récepteurs, avec 1 131 000 personnes, dont une grande partie

dispose de la double nationalité. Ils généraient en 2005 à eux seuls 41 % des transferts d'argent des émigrés vers le Maroc. La France est suivie par l'Espagne (547 000) et de l'Italie (380 000). L'étude nous apprend aussi que plusieurs milliers de Marocains, du nord du Royaume sont arrivés clandestinement en Espagne avant d'être régularisés. Ainsi, dans ce pays, les femmes sont minoritaires, 35 % de toute la communauté. Même situation en Italie où les hommes sont 70 %. Malgré le caractère ancien de l'immigration vers la Belgique et les Pays-Bas, ces deux pays accueillent moins de ressortissants marocains que l'Italie ou l'Espagne. Néanmoins, ce sont 285 000 citoyens marocains qui vivent en Belgique contre 278 000 aux Pays Bas. En Allemagne, on a dénombré 130 000 Marocains.

En Amérique du Nord, les États-Unis ont attiré 100 000 Marocains alors qu'au Canada, ils sont près de 60 000. Cependant, la Fondation Hassan II pour les MRE n'a effectué aucune étude sur les Marocains des USA. Les premiers immigrants, surtout les Marocains de confession juive sont arrivés au Canada dans les années 60-70.

Dans les pays arabes, ils sont quelque 280 000 Marocains (8,55 %) vivant souvent dans des conditions difficiles. La Libye s'accapare la part du lion avec 120 000 individus. Mais seulement 10 % d'entre eux ont un contrat de travail. Dans le reste du Maghreb, ils sont 80 000 en Algérie et 26 000 en Tunisie. Aux Émirats-Arabes-Unis, 70 % des 13.000 migrants marocains sont des femmes, dont la moitié font partie de réseaux de prostitution. Les hommes y travaillent généralement dans la restauration et l'hôtellerie sans sécurité sociale et ne peuvent posséder en leur nom ni atelier, ni instrument de travail, ni voiture. Les 28 000 Marocains d'Arabie Saoudite vivent dans les mêmes conditions que ceux des EAU.

En Afrique sub-saharienne, les établissements marocains ont été initiés par les commerçants fassis. La particularité de cette présence en Afrique est la dispersion géographique. Ils sont majoritairement établis en Côte d'Ivoire (1971 ressortissants) et au Sénégal (1900 ressortissants). Leurs activités commerciales de taille moyenne, varient de la vente de produits d'artisanat marocain, au prêt-à-porter ou l'électroménager. Les mariages mixtes sont monnaie

courante, surtout au Sénégal. Ces deux pays sahéliens sont suivis par la Mauritanie (1653), le Gabon (785), et enfin par une nation méridionale du continent, l'Afrique du Sud (832).

L'Asie et l'Océanie, connaissent une émigration naissante. La Fondation Hassan II crédite cette région de 0,12 % seulement des MRE.

Les MRE, restent toujours attachés à leur pays d'origine, quels que soient leur durée de séjour à l'étranger, leur situation socioprofessionnelle ou le pays dans lequel ils sont nés. Les liens affectifs et socioculturels transcendent le temps et l'espace ; en témoignent les visites effectuées dans le pays à l'occasion des fêtes religieuses et au moment des vacances, ainsi que l'importance des transferts et les investissements réalisés par cette population.

Dans le cadre de ce chapitre, nous allons insister davantage sur le rôle des migrants dans le processus de développement économique et social du Maroc. Comment se matérialise cette contribution ? Quelle est sa nature ? Quels sont les problèmes rencontrés ? Ces marocains de l'extérieur trouvent-ils l'environnement adéquat pour utiliser de façon optimale les moyens financiers, les compétences et le savoir-faire qu'ils ont acquis dans les pays d'accueil.

### Les transferts

Il est vrai que la migration génère des effets positifs importants en termes de développement, tant dans les pays d'origine des immigrants que dans les pays d'accueil. *Le point de vue selon lequel les immigrants sont vus comme étant des agents de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté est de plus en plus diffus sur le plan public et sur le plan privé, et particulièrement au sein du système financier. Une raison en est la croissance significative du nombre absolu de migrants internationaux (et de leurs revenus) dans le monde : dans les 35 dernières années, ce nombre a doublé et l'Europe est à présent le principal récepteur de migrants, affichant le plus fort taux de croissance.*

*Les transferts jouent un rôle social de premier ordre pour les pays africains, car ils constituent souvent la seule source de soutien pour les familles des travailleurs qui ont émigré à l'étranger.*

Les transferts réalisés par les travailleurs représentent une impressionnante source de devises étrangères pour le pays en développement. Les estimations de la Banque Mondiale avancent qu'ils ont dépassé les 250 milliards de dollars en 2007, ce qui les place au dessus des flux d'APD en termes d'importance. Comparé à d'autres entrées capitales, les transferts ne sont pas pro-cycliques et ont un fort impact macroéconomique en termes de stabilisation de la balance des paiements et des échanges étrangers. *Cela dit, le cycle négatif que traversent les économies riches devrait à présent affecter négativement le flux des transferts.*

L'importance cruciale de l'impact social des transferts est exactement le sujet abordé par Carlos Flores Alcocer, ancien chef du Bureau Présidentiel pour la Planification Stratégique et le Développement Régional du Président Mexicain, lorsqu'il a déclaré que la réduction de la pauvreté au Mexique découlait plus de l'arrivée des transferts que des résultats des politiques publiques.

Les immigrants affichent une forte propension à devenir entrepreneurs, aussi trouve-t-on que le taux de croissance de l'entrepreneuriat chez les immigrants est particulièrement élevé. Cela dit, les transferts ne sont, basiquement, pas tournés vers la promotion de l'investissement, et ce pour différentes raisons, parmi lesquelles :

- a. Ce sont des ressources privées, principalement utilisées à des fins de consommation ;
- b. Il n'y a pas suffisamment de crédit dans les pays d'origine ni dans les pays d'accueil adaptés aux besoins des migrants et à leurs capacités ;
- c. Les expériences en matière de transferts orientés vers l'entrepreneuriat restent mises en place au cas par cas par le biais d'une approche microéconomique ;
- d. Il n'y a pas de culture financière prévalente capable de s'occuper des instruments transfrontaliers et à orientation transnational, pour refléter la perspective des besoins des migrants.

Les transferts de fonds constituent l'un des effets de la migration sur le développement, étant donné leurs retombées aussi bien au niveau individuel que national.

Au Maroc, les transferts des Marocains Résidant à l'Etranger (MRE) se sont développés notablement en

raison de l'évolution importante des mouvements migratoires des Marocains vers l'étranger, principalement en direction de l'Europe (L'effectif des MRE a plus que doublé en une seule décennie, passant de 1,66 million en 1998 à 3,5 million actuellement).

Ainsi, sur la base de la moyenne des cinq dernières années, le Maroc occupe la quinzième place en tant que pays récipiendaire de transferts des migrants au niveau mondial et la deuxième au niveau des pays de la région MENA, après l'Égypte et devant le Liban. L'analyse des transferts des MRE par pays de provenance montre qu'en moyenne sur la période 2004-2008, près de 67 % des recettes MRE proviennent de trois pays européens, à savoir la France, l'Espagne et l'Italie. Ce constat découle tant de l'intensité des flux migratoires que du poids prépondérant du « stock » migratoire marocain au niveau des trois pays en question.

Le contexte actuel de la crise au niveau mondial a rompu la dynamique de progression des transferts pour la plupart des pays concernés. Les transferts des résidents à l'étranger devaient atteindre un point bas en rythme annuel en 2009, avant de céder la place à un redressement progressif à partir de 2010. Sur la base des projections de la Banque Mondiale, la baisse des transferts vers les pays en voie de développement devrait varier entre 7,3 % et 10 % en 2009, avant de s'atténuer pour se limiter à 0,3 % en 2010, avec une probabilité même d'observer une hausse allant jusqu'à près de 3 %.

Il est évident que la reprise des transferts sera conditionnée par l'évolution de l'activité économique mondiale. Elle dépendra également de l'attitude des pays d'accueil en matière de politiques migratoires qui deviennent souvent plus restrictives en période de crise et de hausse du chômage. L'expérience a en effet montré que durant les crises et les récessions, les immigrés sont les premiers à être concernés par les pertes d'emplois.

Le Maroc n'a pas échappé au phénomène actuel de contraction des transferts. En effet, il convient de souligner qu'à côté des exportations des biens et services, les transferts des MRE sont un canal de propagation de la crise économique internationale vers notre économie.

Ainsi, au niveau national, les transferts des MRE sont passés de 18 MM..Dh en 1997 à 57 milliards de Dh en 2007, soit une progression annuelle moyenne de 12,2 %. Ayant subi les contrecoups de la crise économique internationale en 2008 et 2009, les transferts ont enregistré une baisse de 2,4 %, en déclinant à 53,65 milliards de Dh à fin décembre 2008 et une baisse de 9,4 % aux trois premiers trimestres de l'année 2009 (37,757 milliards de Dh) par rapport à la même période en 2008, ce qui ne manquera pas d'impacter les résultats de la balance des paiements.

L'année 2010 démarre sous de bons auspices pour le transfert d'argent. Les deux premiers mois, avec une progression de 4 %, laissent présager, en effet, des jours meilleurs pour cette branche d'activité. Du coup, un vent d'optimisme se fait sentir chez les acteurs de ce secteur, surtout que la Banque mondiale table, en 2010, sur une amélioration des transferts des migrants.

Ces transferts qui ont représenté 8 % du PIB, en moyenne durant les cinq dernières années, ont permis de couvrir près de 19 % des importations de biens et services et ont constitué près de 7 % du revenu national brut disponible. De même, le ratio des recettes MRE par rapport à la consommation finale des ménages est passé de 9,5 % en 2000 à 12,8 % en 2008, faisant ressortir ainsi l'importance de ces transferts dans la stimulation de la demande interne.

S'agissant du poids des recettes MRE dans le système bancaire national, force est de constater que les dépôts des Marocains résidant à l'étranger auprès des banques marocaines ont représenté au cours de la période 2004-2008, environ 25 % du total des dépôts.

Il convient cependant de signaler que le secteur bancaire n'a pas été affecté d'une manière significative par la contraction des envois des migrants. A ce titre, il y a lieu de citer que le rythme de progression des dépôts des MRE auprès du système bancaire marocain a été plus rapide que celui du total des dépôts et ce, à partir de juin 2009.

Parallèlement, les crédits accordés aux MRE par les banques marocaines et après avoir enregistré une accélération notable entre 2006 et 2008, ont accusé une baisse temporaire au premier trimestre 2009, avant

d'enregistrer une relative stabilisation durant les deuxième et troisième trimestre de la même année.

Les pouvoirs publics n'ont pas manqué de mettre en place, assez rapidement, une série de mesures et d'actions afin de réduire l'impact de la crise. La création d'un fonds pour la promotion des Investissements des Marocains du Monde, «MM Invest» a été parmi les mesures phare du plan anticrise pour les MRE. A travers ce fonds, les autorités visent à encourager l'investissement des MRE dans leur pays d'origine en leur accordant, des subventions à hauteur de 10 % du coût total du projet.

Il a été, en outre, décidé d'étendre la garantie du fonds «Damane Assakane» en faveur des MRE dans les mêmes conditions que celles appliquées aux résidents.

Tableau

**Evolution des transferts en devises des Marocains à l'étranger (en millions de dirhams)**

Années	Montants	Variations
1968	200,0	—
1969	302,3	51,2
1970	316,8	4,8
1971	480,2	51,6
1972	640,3	33,3
1973	1 020,8	59,4
1974	1 557,2	52,5
1975	2 159,6	38,7
1976	2 417,0	12,0
1977	2 652,1	9,7
1978	3 176,0	19,8
1979	3 696,5	16,4
1980	4 147,6	12,2
1981	5 242,0	26,4
1982	5 114,5	- 2,4
1983	6 515,4	27,4
1984	7,680,9	17,9
1985	9,732,2	26,7
1986	12,730,6	30,8
1987	13,267,9	4,2
1988	10,700,4	- 19,4
1989	11,344,1	6,0
1990	16,537,2	45,8

1991	17.328,1	4,8
1992	18.530,7	6,9
1993	18.215,9	- 1,7
1994	16.814,4	- 7,7
1995	16.819,9	0,03
1996	18.873,8	12,2
1997	18.033,4	-4,5
1998	19.001,5	6,5
1999	22.961,6	- 1,6
2000	36.867,7	20,8
2001	35.513,0	60,6
2002	31.707,9	-14
2003	34.733,8	9
2004	37422,5	+8,2
2005	40737,7	+8,9
2006	47833,8	+ 17,4
2007	55 126,7	+ 15,2

Source : Office des Changes, Maroc.

**La fonction sociale des transferts**

Ces transferts remplissent plusieurs fonctions selon la période passée dans le pays d'accueil. D'un point de vue social et microéconomique, les transferts sont plus directement destinés aux pauvres (mais pas nécessairement les plus pauvres) que d'autres flux financiers internationaux, et contribuent à aider les familles dans les pays récepteurs à subvenir à leurs besoins de consommation, de scolarisation des enfants, de santé et de logement.

Au Maroc, les transferts des MRE ont toujours constitué un facteur d'allégements de la pauvreté. En 2000-2001, les flux des transferts en entrée ont permis à 161 000 personnes de sortir de la pauvreté en réduisant de 0,6 % le taux de pauvreté.

Dans le cadre de cette fonction sociale nous pouvons distinguer deux niveaux :

• **Au niveau de la famille restreinte**

Durant les premières années de l'émigration l'objectif prioritaire du migrant est d'améliorer les conditions de vie des membres de sa famille en essayant de satisfaire leurs besoins essentiels, le financement des frais de scolarité de ses enfants ou ses jeunes frères.

Le caractère social des transferts se manifeste aussi et surtout à travers les placements dans l'immobilier et le foncier. Ce dernier permet à l'émigré de mobiliser une partie de son économie dans une valeur sûre, c'est aussi un signe de réussite sociale.

Les signes extérieurs de la réussite sociale se manifestent aussi à travers les transferts en nature (vêtements, meubles, articles électroménager, voitures, voire même du matériel et outillage), qui représentent une place non négligeable.

Ainsi une enquête ponctuelle couvrant deux des principaux foyers de l'émigration marocaine, Nador au Nord et Tadla au centre évalue ces transferts entre 30 % et 50 % des transferts financiers\*.

Ces transferts sont destinés pour l'usage familial ou commercial. Pour ce qui est du dernier cas, nous constatons dans plusieurs villes du Maroc le développement de certaines activités spécialisées dans la revente des objets en provenance de l'étranger en général et de l'Italie en particulier : vêtements neufs ou usagés, matériel, outillage et surtout les voitures (le marché des voitures d'occasion à Khouribga a acquis une renommée nationale).

• **Au niveau de la famille élargie, de la tribu, voire même la région ou la nation**

Les migrants marocains, à titre individuel ou dans le cadre d'associations, participent au financement de plusieurs projets sociaux et à la réalisation de certains équipements collectifs comme l'aménagement de certaines pistes ou routes tertiaires, l'adduction d'eau potable ou l'électrification rurale, la distribution de fournitures scolaires...

### *La fonction économique des transferts*

Une fois les besoins essentiels satisfaits et au fur et à mesure que les fonds accumulés par les migrants croissent et que leurs compétences et leur savoir-faire augmentent, certains d'entre eux tentent de se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat.

Les MRE investissent plus au Maroc que dans les pays d'accueil : En 2005, 56 % des MRE ont réalisé des investissements localisés dans près des 4/5 des cas au Maroc. Ces investissements se font dans l'immobilier (87 %), le commerce (5,2 %), l'agriculture

(4,1 %) ; l'industrie et le tourisme (2 %). En termes de perspectives : 60,3 % des MRE envisagent, en 2005, de réaliser des investissements au Maroc. Les intentions d'investissement semblent se diversifier : par ordre d'importance on retrouve l'immobilier (35,3 %), le commerce (34,0 %), l'agriculture (8,7 %), le tourisme (5,6 %) et l'industrie (5,4 %).

Le chemin de cette aventure est parsemé d'obstacles et de contraintes auxquelles le migrant doit faire face.

### • **Le choix du projet**

Plusieurs facteurs interviennent à ce niveau, on peut citer essentiellement :

- L'ancienneté dans le pays d'accueil ;
- La nature de l'activité exercée ;
- La capacité financière du migrant ;
- Son niveau d'instruction et ses compétences professionnelles ;
- L'importance du réseau familial et social dont il dispose au Maroc.

Les transferts (en argent et en nature), ont eu aussi un impact sur d'autres secteurs tels que :

### • **le bâtiment**

Construire une maison représente le premier objectif de la majorité des migrants pour plusieurs raisons :

---

(\*) Le business des MRE a le vent en poupe. On dirait qu'il s'agit d'un phénomène qui se transmet par hérédité entre les diverses générations des MRE. Larbi, un jeune Marocain résidant en Italie, affirme ne plus pouvoir se passer de ce commerce. «C'est une activité qui me permet de couvrir les frais de mon séjour au Maroc. En plus c'est un commerce qui est rentable et fructueux», a-t-il confié. Imad, un MRE provenant de l'Allemagne, trouve lui aussi son compte dans cette activité. «J'exerce le commerce à chaque fois que je visite le Maroc pour y passer les vacances. Les choses vont très bien pour moi. Je viens de conclure une vente d'un appareil numérique qui m'a permis de réaliser un bénéfice très important. Ce profit m'a permis de couvrir tous les frais de mon déplacement au Maroc. C'est un business qui me rapporte énormément d'argent», dit-il. Même les mesures de protection douanière instituées aux frontières ne sont pas en mesure de convaincre nos concitoyens. Certains MRE ne pratiquent plus ce commerce de façon saisonnière mais ils se sont convertis en professionnels. Ils font de l'import-export, et effectuent régulièrement des allers-retours tout au long de l'année pour commercialiser divers produits. Mohamed ASWAB in Dounia news du 3/5/2009.

C'est une forme de placement sûre, un moyen d'assurer son avenir en cas de retour, et un signe de réussite sociale.

Ceci se constate dans le nombre croissant de maisons construites principalement dans les nouveaux quartiers de la ville, où l'on trouve que la majorité des maisons sont vides. On parle dans ce cas de quartiers-fantômes.

Le développement de la construction a favorisé la multiplication des activités qui s'y attachent (Menuiserie, peinture de bâtiment...).

Par conséquent, il a permis la création de plusieurs postes d'emplois directement et indirectement.

Cependant, il faut souligner le fait que ce secteur immobilise des fonds importants qui auraient pu être investis dans d'autres activités génératrices d'emplois et de revenus permanents avec des effets multiplicateurs encore plus importants. Il serait donc nécessaire de développer les moyens d'encadrement, d'orientation, d'assistance pour aider les migrants à s'orienter vers d'autres créneaux.

- **La création des PME**

Le rôle des migrants dans la création des PME se manifeste dans le financement total ou partiel de certaines activités commerciales industrielles ou artisanales.

- **La survie des petites exploitations agricoles**

Les transferts des migrants ont eu aussi des effets bénéfiques sur le milieu rural, dans la mesure où ils ont permis aux petits exploitants d'avoir des moyens financiers pour combler les déficits, surtout en période de sécheresse ou lorsque la récolte est insuffisante. A ce sujet nous citons le cas des communes rurales du cercle Oued Zem (province de Khouribga), où une grande partie des migrants se trouvent en Espagne.

## Sur le plan social : des conséquences contradictoires

### a. Pulsions ≠ fixation

Les transferts des émigrés, les placements qu'ils effectuent dans leur pays d'origine, les voitures, les cadeaux, ... ont favorisé l'amélioration des conditions de vie des familles des migrants dans les pays

d'origines, ainsi que la création de certaines activités et par conséquent des postes d'emplois ; et donc une fixation de la population. Ils peuvent aussi être considérés par certains comme une manifestation des signes extérieurs de la réussite sociale et par conséquent, une incitation à d'autres personnes pour tenter l'aventure de l'émigration à la recherche d'un avenir meilleur.

### b. Enrichissement ≠ Appauvrissement

Pour certaines familles de migrants (surtout les femmes et les enfants qui restent dans les pays d'origine), l'enrichissement au niveau matériel (argent, biens d'équipement, habillement...) s'accompagne d'un appauvrissement affectif et psychique.

En effet, en l'absence du mari, la femme se trouve du jour au lendemain face aux problèmes du foyer. Elle doit s'occuper des travaux domestiques et aussi de l'éducation des enfants. Analphabètes dans leur majorité, ces femmes ne peuvent pas suivre et contrôler la scolarité de leurs enfants qui ne sont plus motivés par l'enseignant et qui attendent l'occasion pour rejoindre leur père à l'étranger.

La migration est devenue un phénomène de société. L'acte d'émigrer ne concerne pas seulement le migrant potentiel, mais toute sa famille qui se trouve impliquée dans « le projet migratoire ». Cette implication commence au moment de la participation au financement du « voyage ». Le migrant devient le porteur du « projet familial ».

D'après ce que nous venons d'exposer ci-dessus nous pouvons avancer, qu'en ce qui concerne le lien entre migration et développement, il y a une certaine confusion entre politiques publiques et pratiques sociales. Le rôle des migrants dans le développement de leur pays d'origine est avant tout une pratique sociale, ou plutôt une somme éclatée de pratiques sociales mises en œuvre depuis longtemps, avec une large palette d'actions possibles.

On peut approcher cette diversité de pratiques sociales à travers l'analyse des différents types de transferts que nous avons présentés précédemment. En effet, nous pouvons distinguer :

- les transferts individuels vers les familles restées dans le pays d'origine, faisant jouer, par delà les frontières, les solidarités traditionnelles vers les pays où les mécanismes de solidarité institutionnelle sont faibles ou inexistants ;
- les transferts individuels pour des projets d'investissements individuels (immobilier, commerce, plus rarement entreprises manufacturières ou services hors commerce) ;
- les transferts collectifs pour des projets collectifs vers les communautés de la région d'origine, avec des réalisations d'infrastructures pouvant se prolonger parfois sur des projets économiques.

Ces différentes pratiques ont des effets variables et non univoques sur le pays d'origine :

- Pour les transferts familiaux, tout en contribuant à l'amélioration du niveau de vie (logement, consommation, éducation, santé..), ils peuvent aussi générer des effets désincitatifs pour l'effort au travail ;
- Pour les projets économiques individuels, ils ont des effets positifs mais leur ampleur demeure faible étant donné la faible proportion d'entrepreneurs parmi les populations des migrants et aussi du fait que les possibilités d'investissement dépendent des facteurs de confiance pour créer une activité économique ;
- Enfin, les actions collectives, portées par des associations de migrants qui investissent dans des projets de développement dans leur pays d'origine, ont montré une certaine efficacité surtout quand ils sont sur des processus participatifs portés par les migrants et la population locale. Ces actions, quand elles sont bien menées peuvent contribuer à l'attractivité de ces territoires d'émigration pour ses habitants et avant tout pour les jeunes.

Ces différentes pratiques, malgré le fait qu'elles demeurent limitées dans l'espace, elles concernent des zones qui se situent le plus souvent dans des zones rurales et qui se caractérisent par une faiblesse, voire une absence des actions de l'Etat.

En effet, nous constatons qu'il n'y a pas de stratégie de développement local qui facilite l'insertion des capitaux accumulés par les migrants dans le développement économique régional. Leur impact reste

limité du fait qu'ils ne sont pas réellement créateurs d'emplois et d'entreprises. Ainsi, suite aux transferts effectués par les migrants, nous trouvons dans certaines régions ou localités une liquidité abondante mais très peu d'investissements réalisés. (cas de Nador, Brouj ou Fquih Ben Salah). Une des conséquences de cette situation est que l'argent déposé dans les banques locales est drainé vers des régions déjà industrialisées comme Casablanca, Rabat ou Mohammedia par exemple. Ainsi, l'épargne des migrants ne profite pas souvent aux régions d'émigration. Les quelques emplois créés se fondent dans l'environnement plutôt qu'ils ne le modifient, du fait de leur caractère conjoncturel et saisonnier (1).

Ces initiatives sont des actions et des pratiques d'ordre privé et menées de façon spontanée. Elles seront plus efficaces et plus bénéfiques, pour les différentes populations cibles comme elles peuvent contribuer au développement de l'économie locale, si elles sont réalisées dans le cadre d'une stratégie de développement local élaborée avec les différents acteurs au niveau local, principalement les élus.

## L'approche en terme de développement local

Les stratégies de développement régional doivent nécessairement intégrer les MRE comme acteur principal dans la dynamique économique local, compte tenu du fort attachement indéfectible de cette communauté à leurs régions d'origine.

La forte présence de la Communauté marocaine établie à l'étranger dans l'économie locale est un fait avéré et il s'agit pour les intervenants locaux de repenser les stratégies de développement régional pour offrir à cette communauté les moyens d'accueil et d'accompagnement pour un investissement optimisé dans les secteurs porteurs de chaque région.

Toutes les études réalisées par la Fondation soulignent l'importance de la relation migration-région d'origine et montrent clairement que les filières de migration se développent au niveau de la région, que les transferts

---

(1) Zoubair CHATTOU.

financiers reviennent à la région d'origine et que 90 % des migrants qui investissent au Maroc le font dans leur région d'origine.

## De la notion de territoire au Maroc

Chercher à définir la notion de territoire nous amène à nous poser la question suivante : s'agit-il d'une zone délimitée par des frontières administratives et politiques (ville, commune, province, région...) ou d'une zone géographique déterminée par la composition du milieu (montagne, vallée...), ou encore un espace pertinent pour la mise en œuvre de la gouvernance et des politiques publiques ?

La réponse à cette question pourrait être la suivante (2) : le territoire est une construction collective, basée sur la valorisation des ressources locales et la maîtrise des différents systèmes de relations en présence, et la coopération de l'ensemble des acteurs (entités administratives, politiques, non gouvernementales... à différentes échelles); c'est un processus multi-dimensionnel, qui concerne toutes les composantes de la société locale, qui se déroule dans le temps long et dans un espace qui se construit.

Au Maroc, les projets de développement ont longtemps été décidés au niveau central (planification) pour le territoire national, puis déclinés au niveau local à l'échelle d'espaces s'appuyant sur des délimitations administratives. Progressivement, on a pris conscience que le développement local ne pouvait se réaliser qu'à l'échelle d'un territoire correspondant à un espace de solidarité, au sein duquel les habitants ont une histoire commune et ont envie de construire leur avenir.

## Evolution des pratiques de développement local

On commence à parler de développement endogène en Europe à la fin des années 50. Dès lors, des ONG ont commencé à agir dans ce sens en Amérique Latine, aux USA et au Canada.

Au Maroc, où le fonctionnement de l'Etat est de tradition très centralisé, le développement local trouve une référence politique et économique à partir de l'indépendance, et notamment avec la politique de décentralisation amorcée dans les années 70.

## Le pouvoir local avant l'Indépendance

Avant 1912, la structure sociale était basée sur la famille, le douar, la fraction. La structure administrative était quant à elle basée essentiellement sur la jmâa (organe délibérant, chefs de familles) et l'agha (organe exécutif, élu pour un an) Durant le protectorat, on assiste à la création de régions civiles et de régions militaires, l'objectif n'étant pas le développement du territoire mais le contrôle des populations. Il s'agissait alors d'un système basé sur la déstructuration des fondements de la société pour mieux la contrôler.

## L'organisation actuelle

Actuellement, l'organisation territoriale est basée sur deux processus : la déconcentration et la décentralisation.

Le Maroc a notamment inauguré dès 1959 la pratique de l'autonomie locale avec la mise en place de 800 collectivités territoriales de base. La charte de 1960 annonce le début du processus de décentralisation, mais les contrôles a priori et a posteriori ont limité l'initiative des élus locaux. Cette situation a perduré jusqu'en 1976.

Entre temps, la planification a contribué à affirmer l'idée régionale, qui s'est peu à peu imposée sur le plan économique. Durant le plan 1968-1972, l'intégration d'une approche d'aménagement du territoire visant à réduire les déséquilibres spatiaux a amené à la création de sept régions économiques. La région est considérée comme un ensemble de provinces qui, sur les plans tant géographique, qu'économique et social entretiennent, ou sont susceptibles d'entretenir, des relations de nature à stimuler leur développement.

## Enjeux du développement régional au Maroc

L'évaluation de l'action au niveau régional révèle le manque d'une politique régionale intégrée et exhaustive à moyen et long termes et l'aggravation des déséquilibres régionaux.

Cette situation trouve ses origines dans l'absence d'un cadre législatif et organisationnel adéquat et la

(2) KADIRI, «Regards croisés sur le développement local participatif», Actes du Séminaire International, Salé – 28, 29 et 30 janvier 2005, Edit., Commune Urbaine de Salé – juin 2005.

persistance d'un certain nombre d'entraves qui affectent la mise en œuvre d'une politique régionale efficiente.

Le rééquilibrage des tendances actuelles nécessite la mise en place d'une politique régionale exhaustive et intégrée basée non seulement sur une approche spatiale de la stratégie nationale de développement économique et social mais, également, sur la création de dynamiques de changement et d'impulsion des initiatives régionales. Il s'appuiera sur une démarche de proximité territoriale privilégiant l'implication de l'ensemble des partenaires économiques et sociaux dans le processus de développement régional.

### La région au centre du développement économique et social

Considérée comme un domaine fécond pour le développement économique, la région a été au centre des préoccupations des pouvoirs publics à travers l'élaboration des plans régionaux et locaux. Ces plans visent la mise en relief d'un projet de développement régional cohérent et ce, par le biais de la définition d'une vision prospective globale et la recherche de la coordination nécessaire entre les programmes de développement, notamment les équipements qui ont un caractère local, initiés dans chaque région, en vue de consolider leurs effets conjugués.

Ainsi a été introduite la dimension spatiale dans la stratégie de développement nationale. Les retombées d'une telle démarche ont été ressenties à travers l'émergence d'un certain nombre de centres et de métropoles dans les différentes régions du Royaume qui sont devenus des foyers de rayonnement et de promotion de l'activité économique, sociale et culturelle, grâce aux équipements de base, aux zones industrielles et économiques et au tissu industriel, commercial et de services existants.

Cette démarche a cherché aussi la réduction des disparités régionales à travers une approche systémique qui part de l'exécution d'un certain nombre de projets physiques (mise en valeur agricole, zones industrielles et touristiques) et de la promulgation d'un cadre législatif et réglementaire incitatif et rejoint des actions entreprises par les institutions décentralisées, la société civile et le secteur privé.

Les centres régionaux d'investissement et les agences régionales de développement constituent une pierre angulaire dans la promotion du développement socio-économique dans la région, à cet égard, seize centres régionaux ont été créés et trois agences ont vu le jour depuis 1996, avec la création de l'Agence de Développement du Nord, puis celle du Sud et récemment celle de l'Oriental.

Néanmoins, les déficiences en matière de planification, malgré l'entrée en fonction des Conseils Régionaux, persistent. Au niveau national, le fonctionnement du système institutionnel reste caractérisé par une concentration des pouvoirs et des compétences dans les sphères des administrations centrales. Les activités d'études et de planification relèvent essentiellement des services centraux des ministères. La planification régionale, en l'absence d'un système d'information efficient et l'insuffisance d'études socio-économiques pour une meilleure connaissance des potentialités et des insuffisances de ces espaces, a été souvent assimilée à la régionalisation du plan, les structures déconcentrées ont été considérées comme des instruments de mise en œuvre. Sans un réel pouvoir de décision et de négociation avec les partenaires régionaux, ces entités n'ont pas pu accomplir leur mission de planification territoriale dans les conditions requises.

### Les acteurs du développement local au Maroc

#### *Les collectivités locales*

Ces dernières disposent actuellement de larges prérogatives en matière de développement économique et social.

L'assemblée provinciale a notamment compétence sur :

- le programme de développement régional et de mise en valeur ;
- la création et la fixation du mode de gestion des services publics préfectoraux et provinciaux ;
- la constitution ou la participation à des sociétés de développement ou d'aménagement.

Le conseil communal décide des mesures à prendre pour assurer le développement économique, social et culturel de la commune (article 35 de la nouvelle charte

communale). Il examine et vote le plan de développement économique et social de la commune, conformément aux orientations et aux objectifs du plan national. Il initie toute action propre à favoriser et à promouvoir le développement de l'économie locale et de l'emploi (article 36).

Il prend notamment toutes mesures de nature à contribuer à la valorisation de son potentiel économique, notamment agricole, industriel, artisanal, touristique ou de services.

Avec la mise en place du concept de la ville, on essaie ainsi de passer d'une vision de gestion purement administrative à des entités qui auraient plutôt une forte vocation économique. Dans cette perspective, le Maire doit être un agent important d'animation économique du territoire.

Les régions ont pour mission de contribuer au développement économique, social et culturel de la collectivité régionale et ce, le cas échéant, en collaboration avec l'Etat et les autres collectivités (article 1 du Dahir de 1997). Les conseils régionaux ont pour rôle :

- d'élaborer le plan de développement économique et social ;
- d'élaborer un schéma régional d'aménagement du territoire ;
- de promouvoir les investissements (zones industrielles et zones d'activités économiques) ;
- de soutenir la création des activités et des emplois ;
- de promouvoir et soutenir toute action de solidarité sociale ;
- d'appuyer les communes et de les aider à faire face aux exigences de l'équipement de leur territoire.

### **Les associations : des acteurs du développement local**

Le Maroc connaît un grand essor de la société civile. Les estimations font état de l'existence de 20 000 à 35 000 associations, dont un certain nombre œuvre dans le domaine du développement. C'est à la fin des années 80 qu'on assiste à ce foisonnement des organisations de la société civile, du fait du désengagement de l'Etat de certaines fonctions sociales (Plan d'Ajustement Structurel) et de l'appui des

organismes internationaux en vue d'impliquer le secteur associatif.

Ces associations interviennent d'abord dans l'éducation informelle, la santé, l'aide aux catégories défavorisées puis dans les domaines de l'emploi, du soutien à la création d'entreprises, du renforcement des infrastructures de base (électrification, adduction en eau potable, routes...). Progressivement, ces associations sont devenues des partenaires privilégiés des pouvoirs publics en matière de développement et une force de proposition, d'impulsion et d'action.

D'autres acteurs appuient par ailleurs cette démarche :

- les ONG internationales ;
- les organisations multilatérales : agences des Nations Unies, Banque Mondiale... ;
- la coopération décentralisée, qui commence à être un moyen privilégié de transfert de connaissances, de moyens et de compétences.

### **Migration et développement local au Maroc : qu'en est-il dans la réalité ?**

Nous avons montré ci-dessus que les transferts des MRE n'ont pas cessé d'augmenter et qu'ils ont des impacts économiques et sociaux au niveau national et régional.

L'analyse de la répartition régionale des dépôts permet de dégager une série de constatations :

- La première a trait à l'extrême concentration du volume des dépôts au niveau territorial, puisque trois régions sur les seize que compte le pays s'assurent plus de la moitié des montants déposés en banque. La région de l'Oriental est largement prédominante, avec plus du quart du montant total, soit un peu plus que les régions du Grand-Casablanca et du Souss-Massa-Drâa.
- A cela, il faut ajouter le fait que, au-delà de la concentration inter-régionale, il existe aussi une forte concentration intra-régionale dans la mesure où un nombre limité de localités participe pour l'essentiel aux volumes des dépôts de chacune des régions considérées et, par extension, au niveau de l'ensemble du territoire national. Nador constitue ainsi, la principale place

pour les dépôts devant Oujda et Berkane dans L'Oriental. Il en va de même pour Casablanca dans sa région et de Khouribga(Chouia-Ourdigha), Béni Mellal et Fqih Ben Salah (Tdla-Azilal) et de Tiznit, Agadir et Inezgane (Souss-Massa-Drâa).

- Ce sont les zones d'émigration traditionnelles qui constituent les principales localités privilégiées pour les dépôts, ce qui confirme les liens d'attachement socio-culturels des MRE avec leur milieu d'origine. Est-ce que ces transferts sont utilisés de façon optimale dans les régions concernées ?

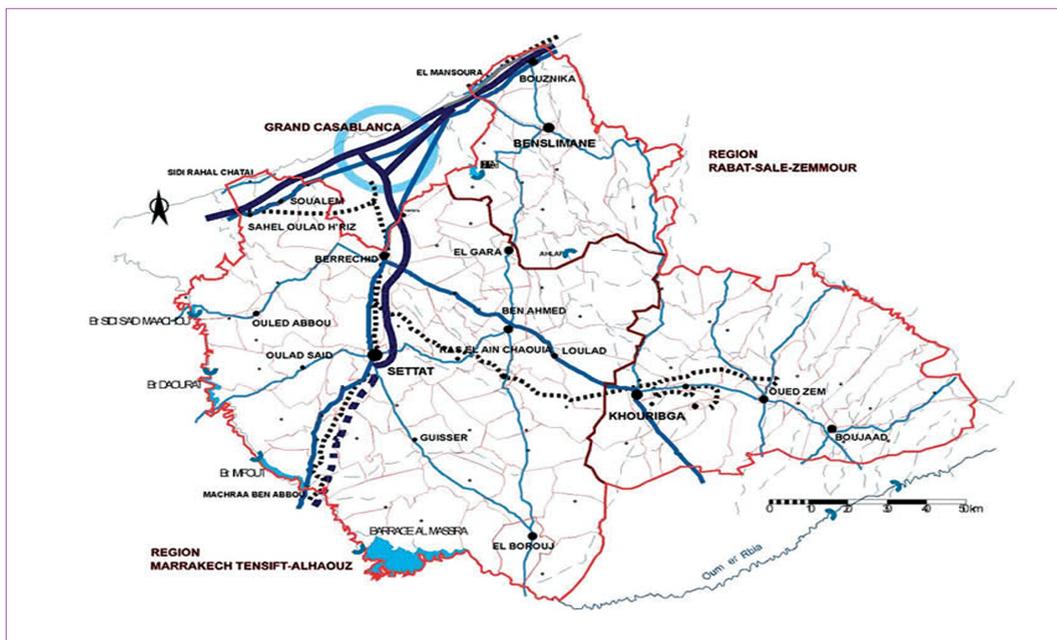
Est-ce qu'ils sont intégrés dans le cadre d'une certaine stratégie de développement régional ou local ?

Le développement local se base sur des fondements qui forment les piliers sur lesquels repose ce développement. Nous allons voir, à travers l'analyse du cas de la région de la Chaouia-Ourdigha en général et la province de Khouribga en particulier, à quel niveau ces fondements sont respectés lors de la mise en place d'une stratégie de développement local ?

En premier lieu, il serait opportun de faire une brève présentation de la région.

### Le territoire

*Une région stratégique avec des potentialités énormes*



La région de Chaouia-Ourdigha est limitée à l'Ouest par la région du Grand Casablanca, au Nord et au Nord-Est par la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, à l'Est par la région de Meknès Tafilalt, au Sud-Est par la région de Tadla-Azilal, au Sud par la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz et au Sud-Ouest par la région de Doukala-Abda.

Elle s'étend sur une superficie de 16 760 km<sup>2</sup>, soit 2,4 % du territoire national et comprend trois provinces : Settat (9 750 Km<sup>2</sup>), Khouribga (4 250 km<sup>2</sup>) et Ben Slimane (2 760 Km<sup>2</sup>), subdivisées en 15

communes urbaines et 106 communes rurales, respectivement 8 et 62 pour la province de Settat, 5 et 26 pour la province de Khouribga et 2 et 18 pour celle de Ben Slimane.

La population de la région est de 1 654 843 habitants en 2004, soit 5,6 % de la population nationale. Le taux d'urbanisation au niveau de cette région est de l'ordre de 42,3 %.

Les potentialités : des richesses diversifiées mais mal exploitées.

Les vocations agricoles et minières peuvent faire de la région de Chaouia Ouardigha un pôle de développement économique de premier plan, d'autant plus qu'elle bénéficie d'une importante infrastructure routière et ferroviaire et de la proximité des ports de Casablanca et de Mohammedia et de l'aéroport Mohammed V.

Le secteur minier, grâce aux phosphates de Khouribga, occupe une place de choix dans l'économie de la région. Ce secteur assure 66 % de la production nationale (14,08 millions de tonnes en 2000), emploie 12 000 personnes et fait vivre plus de 60 000 habitants dans la région.

Le tissu industriel compte quelque 301 établissements en 2000 localisés essentiellement dans les villes de Settat et de Berrechid. Le secteur industriel bénéficie d'atouts considérables : zones industrielles, proximité du port de Casablanca et de l'aéroport Mohammed V, réseaux ferroviaire et routier importants.

L'analyse de l'activité industrielle permet de constater la présence de l'ensemble des grands secteurs avec la prédominance de l'industrie chimique et para-chimique, l'agro-alimentaire, le textile et le cuir.

### La région dans la migration internationale: le triangle de la mort

Dans la région de la Chaouia-Ouardigha, la migration vers l'étranger représente une certaine spécificité comparativement aux autres régions du Maroc comme l'Oriental et le Souss. Il s'agit d'un phénomène relativement récent concentré essentiellement sur deux destinations principales : l'Italie et surtout l'Espagne, qui ne cesse de prendre de l'ampleur, dans la région, depuis une quinzaine d'années.

Les adolescents et les jeunes sont les plus exposés à l'émigration, plus particulièrement à la migration illégale.

La migration en général est un phénomène complexe et multidimensionnel. La situation se complique d'avantage quand il s'agit de jeunes qui rêvent d'atteindre l'eldorado Européen. Ce rêve se transforme, pour la grande majorité des jeunes de certaines régions du Maroc, en une véritable obsession. C'est le cas de la région de la Chaouia Ouardigha et principalement les

communes de Oued Zem et des Béni SMIR, qui se caractérisent par l'existence d'une forte pulsion migratoire qui est le résultat de la conjugaison de plusieurs facteurs économiques, sociaux et culturels.

Grâce aux différents travaux de terrain et nos visites régulières dans la région, nous pouvons affirmer sans risque de nous tromper qu'il n'y a pas de famille dans ces communes qui ne compte pas au moins un migrant en Espagne.

Béni-SMIR est une commune rurale qui se situe dans la périphérie de la ville de Oued-Zem. L'activité principale de la population est l'agriculture et l'élevage. C'est une zone semi aride ce qui rend l'activité agricole dans une situation de grande dépendance vis-à-vis des aléas climatiques. Les opportunités d'emploi et donc de revenu sont donc tributaire de l'importance des récoltes.

L'Office Chérifien des Phosphates (OCP), contribue à l'aggravation de la situation de la paysannerie dans la région. Non seulement, il offre très peu d'emplois, – étant donné les techniques utilisées (de grands engins) – mais il détériore aussi l'environnement (l'extraction à ciel ouvert) et favorise l'exode de la paysannerie vers la ville.

Oued Zem est une petite ville située au centre du Maroc sur l'axe routier reliant Casablanca à Béni Mellal (à 156 km de Casablanca et à 72 km de Béni Mellal) et l'axe reliant Rabat à Marrakech (à 220 km de Marrakech et 173 km de Rabat).

La population de la ville est estimée à 84.965 habitants dont 53 % ne dépassent pas 20 ans.

Le chômage qui est très élevé, s'est aggravé avec la fermeture de l'unique usine qui existait : ICOZ (Industrie cotonnière de Oued Zem). Tous ces facteurs font de la région en général et ces communes en particulier un espace où la propension à émigrer est très élevée.

### Les conséquences

En plus des conséquences observées au niveau national, l'émigration dans la région de la Chaouia-Ouardigha en général, et dans ces communes en particulier, a eu des effets importants sur les modes de vie et la hiérarchie sociale.

- D'abord on constate une amélioration du niveau de vie des familles, surtout en milieu rural, qui s'est traduite par l'élargissement de la base des propriétaires fonciers.

On assiste alors à un retournement complet de la pyramide des propriétaires. Avant l'émigration internationale, les familles se définissant comme « modeste » étaient majoritaires. Après l'émigration, ce sont les familles se définissant comme ayant un « bon niveau économique » qui deviennent majoritaires.

- L'enrichissement par l'émigration a par ailleurs bouleversé les hiérarchies sociales traditionnelles. Ainsi on entend souvent les témoignages suivants : « les bergers sont devenus des seigneurs et les seigneurs des bergers » ; « un professeur s'est vu refuser la main d'une fille. Sa famille lui a préféré un émigré ».

- Le changement au regard de l'amélioration des équipements domestiques (Matériel électroménager, eau, électricité, etc.) et des moyens de transport.

Ces signes extérieurs de la réussite sociale, ont eu un impact sur le comportement des individus. C'est ainsi qu'on observe :

- Une désaffection vis-à-vis de l'agriculture.
- L'amplification du désir d'émigrer chez toutes les catégories sociales : chômeurs, élèves et étudiants, enseignants, fonctionnaires, etc.; tous courent derrière le « mirage de la réussite sociale ».

La migration est devenue un phénomène de société. L'acte d'émigrer ne concerne pas seulement le migrant potentiel, mais toute sa famille qui se trouve impliquée dans « le projet migratoire ». Cette implication commence au moment de la participation au financement du « voyage ». Le migrant devient le porteur du « projet familial ».

### *Une approche globale*

Le développement local signifie aussi la mise en place d'une approche globale dans laquelle il faut tenir compte des différentes problématiques et inclure les préoccupations du développement économique sans oublier celles relatives à la solidarité, la lutte contre l'exclusion, la culture et la préservation de l'environnement.

En d'autres termes, les autorités et les élus, au niveau local ou régional, doivent élaborer et veiller à l'exécution d'une stratégie de développement, susceptible de mobiliser les différentes ressources économiques du territoire en question.

Les MRE avec leurs moyens financiers, leur savoir-faire, les réseaux et le capital social... qu'ils ont pu accumuler doivent constituer le pivot et le moteur pour dynamiser l'activité économique. En effet, la réalisation des projets à titre individuel ou en association avec d'autres personnes sera une occasion de mutualiser les ressources et de renforcer les liens de partenariat et de solidarité entre les marocains « d'ici et d'ailleurs ».

Les effets positifs de ces actions seront visibles à travers les opportunités d'emplois qui seront offertes et aussi à travers la création des différentes activités génératrices de revenu qui contribueront à leur tour de lutter contre l'exclusion et la marginalisation de larges couches de la population.

La culture locale peut avoir un effet multiplicateur sur ces actions dans la mesure où elle pourra servir comme instrument de renforcement de l'identité du groupe. Elle est aussi un nouveau champ d'intervention et d'investigation capable de mobiliser les compétences et favoriser l'innovation et la créativité.

### *La mobilisation importante de tous les acteurs*

Les principaux acteurs sont l'individu, la famille, le ménage où la décision est plutôt individuelle, le groupe plus ou moins formel, réduit ou important (le clan, la tribu, l'association...), l'entreprise, l'université, la collectivité locale ou territoriale, l'Etat.

Les acteurs en présence, s'affrontent, s'allient et font des compromis. De même, ils déploient des stratégies, qu'ils sont appelés à changer au fil des temps, en fonction de la réaction des autres acteurs et de l'environnement extérieur.

A fin de mettre en place une stratégie de développement local efficace, les différents acteurs doivent être impliqués, de façon directe ou indirecte, pendant les différentes phases d'élaboration de cette stratégie. Ceci ne peut se réaliser que dans le cadre d'une approche participative basée sur la concertation et le dialogue préalables. Par la suite, chaque acteur doit assumer sa

responsabilité et jouer son rôle en harmonie avec ceux des autres partenaires dans l'action de développement.

### *Les Autorités et les élus au niveau local*

Le développement territorial aujourd'hui ne devrait pas se limiter à l'aménagement des régions défavorisées. Sa tâche principale est d'éviter la formation de telles régions ainsi que de garantir le rattrapage des régions sous-développées et l'irradiation du potentiel de développement des régions plus développées sur celles moins riches. Le but de la politique de développement territorial est fondamentalement le développement économique basé sur le partenariat des régions.

Par ailleurs, le désenclavement de certaines régions et leur desserte en matière d'infrastructure routière seraient de nature à encourager les échanges et à promouvoir les complémentarités inter et intra-régionales.

La commune, dans le cadre de la décentralisation, est devenue une véritable « entreprise », elle prend désormais en charge la réalisation de divers projets d'investissements de la simple adduction à la création d'équipements industriels. A ce titre, de telles actions d'importance demandent un système rigoureux de gestion, en s'attendant de moyens qui auraient la pleine capacité d'assurer une efficacité de l'intervention communale en optimisant les ressources financières. Cependant, les moyens mis à la disposition des collectivités locales demeurent trop limités pour leur permettre d'élaborer des projets structurants.

De même nous constatons l'absence de services chargés de mettre en place des programmes clairs et efficaces à court, à moyen ou à long terme, susceptibles de « vanter » les potentialités et les richesses du territoire. Ainsi, il y a une absence de stratégie de marketing pour donner une certaine attractivité au territoire aussi bien pour les investisseurs nationaux qu'étrangers. Ces défaillances se sont manifestées de façon flagrante, dans la ville de Oued Zem, lors d'une rencontre organisée le 12 mai 2008.

Les initiateurs de cette rencontre (Une ONG locale et une ONG de migrants, originaires de la ville, résidents en Italie) ont voulu promouvoir les investissements productifs en milieu urbain et rural. Leur objectif est

que cette rencontre sera aussi, une occasion de nouer des relations de partenariat et développer les échanges entre les participants des deux rives pour aboutir la mise en place de projets économiques. Les migrants résidents en Italie ont réussi à mobiliser et inviter une délégation italienne de 80 personnes, composée de responsables administratifs et d'élus au niveau local et régional. Ont fait partie de cette délégation des hommes d'affaires des responsables de la société civile et des universitaires.

Ce pendant, cette rencontre n'a pas donné lieu à des actions concrètes du fait de passivité de la partie marocaine. En effet, les élus et les autorités au niveau local ainsi que les différents intervenants dans le champ économique n'étaient pas bien préparés pour saisir cette opportunité. Leur rôle s'est limité aux formalités protocolaires.

### *Les entreprises*

L'activité économique est marquée essentiellement par l'exploitation des phosphates.

L'Office Chérifien des Phosphates (OCP), est une entreprise publique qui a marqué l'histoire économique et sociale de la province de Khouribga en général depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle (1912) jusqu'à nos jours. Il est le premier employeur et il a contribué efficacement à l'édification d'une grande partie de l'infrastructure. Ce pendant, il faut signaler que les conditions d'extraction et d'exploitation du phosphate depuis les années 70 du siècle précédent ont eu des conséquences néfastes sur la localité de Oued Zem et ses environs principalement en milieu rural. En effet L'OCP a contribué massivement dans l'amplification de l'exode rural par le biais de l'expropriation des paysans et aussi à cause des dégâts écologiques.

Les autres entreprises sont surtout de petites tailles, de type artisanal ou relevant du secteur informel. Elles couvrent des champs d'activités variés tels que le commerce, l'artisanat, le bâtiment, l'industrie agro-alimentaire. Les MRE contribuent efficacement au développement de ces activités en tant que client mais aussi et surtout en tant que pourvoyeur de fonds.

### *La société civile*

Les actions menées par les associations sont jugées d'une extrême importance pour asseoir une base de

concertation, de négociation et de partage de responsabilité. Les efforts déployés par l'action associative, (actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, d'animation et d'éducation, de mobilisation communautaire), militent pour une organisation sociale indispensable pour le développement de la région et comblent un déficit non négligeable.

Les associations peuvent contribuer efficacement à la mobilisation de la population et à la diffusion des valeurs de la solidarité et du travail de groupe. Elles peuvent jouer aussi un rôle important dans la sensibilisation des migrants, et surtout les jeunes, pour ne pas trop afficher les signes extérieurs de la richesse et « l'apparence d'une réussite sociale ». En effet, ces comportements ostentatoires accentuent davantage les sentiments de frustration et de jalousie chez la population locale et par conséquent contribue à l'accroissement de la pulsion migratoire.

Les actions de partenariat entre les associations des Marocains « d'ici et d'ailleurs » seront aussi une occasion pour élaborer des projets économiques et sociaux au profit de leurs adhérents. Concrètement, nous pensons à la possibilité de mobiliser les MRE de la localité de Oued Zem et ses environs pour constituer une société avec la participation des acteurs économiques locaux en vue de collecter les fonds pour racheter l'usine de textile «ICOZ», qui est fermée depuis des années, et la redémarrer.

Pour encourager davantage les MRE de la région à investir dans les activités productives, les autres acteurs au niveau local, doivent reconquérir leur confiance. En effet, un grand nombre de MRE nous ont affirmé que le placement de leur épargne dans l'immobilier (qui représente pour eux un secteur refuge), est dû au fait qu'ils n'ont pas trouvé une personne de confiance et compétente pour s'occuper de la gestion de leurs affaires pendant leurs absences. Il 'agit donc, d'une crise des valeurs et non d'absence de moyens financiers.

Les relations des MRE avec les banques ne sont pas très développées et ce pour plusieurs raisons, dont principalement :

- L'origine rurale de la majorité des migrants, fait que le recours aux banques est très limité aussi bien pour les opérations des transferts que pour les demandes de crédits.

- A cela il faut ajouter que le fait que la lourdeur des procédures, la nature des produits offerts ainsi que le comportement de certains banquiers n'encouragent pas suffisamment les MRE à recourir à leurs services.

Le secteur bancaire doit faire preuve d'inventivité et proposer des produits qui répondent aux attentes des MRE, s'il veut fidéliser sa clientèle. Les banques étrangères s'intéressent de plus à ce marché et multiplient les efforts pour conquérir une part de plus en plus grande.

Ce genre d'initiatives aura des effets positifs non seulement sur les bénéficiaires directs mais sur l'ensemble du territoire.

Pour cela, les organisations en associations, méritent encore plus d'accompagnement et plus précisément pour diminuer les liens de dépendance créés vis-à-vis du financement chez les dirigeants des associations, pour des raisons normales eu égard à la marginalisation du milieu, à l'inadéquation de la communication mais aussi au manque d'informations.

Cependant les organisations associatives, toutes vocations confondues, n'ont pas dépassé le niveau de démarrage, voire rentrer timidement dans la phase de l'évolution et sont beaucoup plus près d'une intégration dans le processus de participation et souffrent encore de vrais problèmes institutionnels (adhérents de jeune âge ou difficile à stabiliser, minorité dans la communauté, discussion axée sur l'activité au détriment de l'association elle-même, difficulté de se détacher des approches de proximité telles que celles des collectivités locales, etc.).

### *Une capacité réelle d'action à l'échelle du territoire concerné et la cohérence avec des politiques nationales*

La mise en place d'une stratégie de développement local ne signifie pas que celle-ci doit être menée sans tenir compte des grandes orientations et sans qu'elle ne s'intègre dans les grands chantiers mis en place au niveau national tels que par exemple l'INDH au niveau de l'action sociale et la vision 2010 dans le domaine du tourisme.

### **L'INDH**

Le Maroc s'est engagé depuis quelques années dans l'amorçage d'un nouveau projet de société et de

développement global préfigurant les principes de bonne gouvernance et de démocratie locale en donnant un grand élan au processus de décentralisation et de déconcentration. L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) annoncée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI est la preuve indéniable de l'engagement de l'autorité suprême de l'Etat marocain à affronter et traiter la problématique sociale avec tant de détermination et d'abnégation, pour assurer un développement équilibré et inclusif.

*Cette Initiative se fonde sur une approche territoriale et concertée à même d'appréhender les réalités des territoires, leurs forces, leurs faiblesses et leurs opportunités d'évolution. Elle interpelle tous les acteurs qui y vivent à coopérer et à se mettre en synergie.*

L'initiative nationale pour le développement humain (INDH) n'est ni un projet ponctuel, ni un programme conjoncturel de circonstance. C'est un chantier de règne.

L'INDH procède d'une vision d'ensemble autour de trois volets caractérisés par un processus politique de consolidation de l'État moderne, des réformes et projets structurants, générateurs de croissance et un développement humain dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, fondé sur les principes de bonne gouvernance. Elle se détermine à partir de l'état des lieux et se décline en quatre dimensions : des valeurs, une démarche méthodologique, des actions /projets et des modalités de mise en œuvre.

### **Le tourisme**

Possédant des atouts naturels importants et un patrimoine culturel riche et diversifié, le Maroc a opté pour la promotion du secteur touristique en mettant en place une stratégie de développement touristique volontariste susceptible de déclencher une dynamique de développement durable et intégré.

L'année 2001 marque clairement le point de rupture avec le passé en matière de politique touristique marocaine. En effet, depuis le discours prononcé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 10 janvier 2001 à Marrakech lors des Assises Nationales du Tourisme, le Maroc est officiellement engagé dans une nouvelle politique touristique.

L'implication des MRE dans ces deux chantiers sera bénéfique à plusieurs niveaux. La localité de Oued Zem et ses environs disposent, dans le domaine du tourisme, de grands atouts mais qui ne sont pas bien exploités.

Ainsi par exemple, la participation des MRE au financement et à la réalisation des petits projets dans le domaine de l'écotourisme et du tourisme rural, constitue pour la population locale une opportunité pour avoir d'autres revenus d'appoint. L'obtention de ces revenus aidera les paysans à diminuer l'impact des aléas climatiques sur leurs conditions de vie.

Ce type de projet entre aussi dans le cadre des priorités nationales et s'intègre parfaitement dans les grands chantiers engagés dans le pays. Il s'agit, en particulier de l'INDH et de « la vision 2010 ».

Dans le premier cas, la réalisation d'activités génératrices de revenus entre dans le cadre de la lutte contre la précarité et la pauvreté. En effet, à travers les emplois directs et indirects, et les revenus qui en découlent, l'économie locale connaîtra un certain dynamisme et atténuera le nombre des candidats à l'exode vers la ville ou à l'émigration clandestine. Cette région est devenue célèbre par la forte propension de sa population à émigrer et surtout de façon clandestine. Et c'est ce qui l'a classée dans le cadre du « Triangle de la mort ».

Dans le second cas, la réalisation de projets dans le cadre du tourisme rural et de l'écotourisme, va contribuer à rendre cette région plus attractive et ne plus se limiter au rôle de zone de passage, parfois même sans escale. L'exploitation de cette niche pourra contribuer à diversifier les produits touristiques. Ce qui contribuera aussi à l'accroissement du nombre de touristes.

Nous avons essayé le long de ce chapitre de montrer, que l'émigration peut être une occasion de développement local uniquement si elle est insérée dans un cadre plus complexe d'investissement publics et de politiques de développement. Un dernier facteur à analyser dans l'étude de la relation entre développement et mouvements migratoires, en particulier dans l'optique d'une progressive réduction de la pression migratoire, concerne l'encouragement

à la création de réseaux d'échange toujours plus forts entre communautés d'arrivée et de départ, à travers le renforcement des dites communautés transnationales, qui ne peuvent exister que si le migrant a la possibilité de créer des flux de ressources matérielles et immatérielles aptes à créer un pont entre les deux communautés d'arrivée et de départ. La possibilité de création de ces flux dépend de la position économique et sociale dans laquelle se trouve le migrant dans les sociétés d'arrivée, puisque si ce dernier se trouve dans une position socialement marginale, il n'a pas de ressources à véhiculer et il n'a pas d'occasions et de moyens de les conditionner, donc le migrant doit être intégré économiquement et socialement dans le pays d'accueil. Uniquement si les flux créés entre les deux communautés existent et sont consolidés, se renforce la communauté transnationale, entendue comme un espace variable qui se crée entre la communauté de départ et celle d'arrivée qui peut faire fonction de pont entre celles-ci.

La problématique du développement local interpelle donc, tous les acteurs, pour au moins deux raisons essentielles :

- La démythification des approches classiques de développement. L'objet est de donner le pouvoir à la base, de redistribuer le pouvoir et les ressources entre l'Etat les institutions locales, tout en promouvant l'auto organisation, l'autogestion et l'autopromotion des populations, ainsi que la contribution à l'enracinement de la démocratie.
- La transformation profonde des sociétés locales. Il s'agit alors de produire de nouvelles identités collectives initiatrices de partenariats et basées sur des impulsions rendant compte de l'implication des divers partenaires dans la réalisation d'actions collectives.

Toutefois, il est nécessaire de bien identifier chaque acteur et son rôle à jouer dans le développement (Etat, collectivités, entreprises, société civile...) en vue de l'élaboration de projets concrets aboutissant au développement local.

Il faut souligner aussi le fait que, le projet est un objectif à long terme donnant une perspective aux forces vives d'un territoire. Il doit intégrer les dimensions culturelles, sociales et économiques et valoriser les ressources

humaines au niveau local. Il peut être alors, un facteur d'identité collective. Son élaboration demande du temps, et un effort de formation et de communication.

Le partenariat, la concertation et la capacité de mobilisation des capitaux sont également un moteur important de développement local. Et les projets en constituent le carburant, car ils témoignent d'une volonté et dessein communs à développer un territoire.

L'apport des MRE au pays d'origine et leur contribution à son développement est important, mais qui pourrait l'être plus si les conditions d'investissement étaient satisfaisantes. De plus grandes facilités de natures diverses, juridiques, administratives, financières pourraient permettre aux émigrés de développer leurs initiatives en faveur du renforcement et de l'accompagnement des différents chantiers lancés dans le pays au niveau économique, politique et social.

## Quelles perspectives pour l'avenir avec la crise financière?

### Au niveau de l'emploi et des transferts

Les pays d'Europe occidentale accueillent la majorité de ces expatriés marocains : 1,2 million en France, 800 000 en Espagne, 350 000 en Italie et 250 000 en Belgique. Alors que les entreprises de ces pays sont contraintes de réduire les coûts de la main-d'œuvre, la communauté marocaine est souvent durement touchée.

Aussi, l'impact de la crise économique mondiale devient-il chaque jour plus manifeste pour la communauté marocaine en Europe. Nombre de Marocains n'ont d'autre choix que de rentrer au Maroc.

Les Marocains auront certainement remarqué le grand nombre de voitures immatriculées en Europe circulant dans les rues ces derniers temps. De même que le grand nombre d'expatriés revenus au pays et assis à la terrasse des cafés, sirotant un thé et racontant une vie différente ; ou tentant pour certains de relancer une affaire.

La crise économique mondiale pèse lourdement sur la communauté marocaine vivant à l'étranger.

Pour l'Espagne seulement, plus de 30 000 Marocains ont perdu leur emploi, selon les chiffres officiels du consulat général du Maroc.

La France, l'Espagne et l'Italie, principaux pays émetteurs des transferts financiers effectués par les MRE, avec respectivement 42,2 %, 15,3 % et 12,4 %, traversent (avec un degré un peu plus prononcé pour l'Espagne) des moments particulièrement difficiles. En Espagne, la crise économique et la montée du chômage qu'elle a induite au sein de la population immigrée ont causé, en 2008, la « plus grande baisse des transferts d'argent » a déclaré I. Mori, directeur de «Remesas.org», à la 5<sup>e</sup> rencontre ibéro-américaine sur les transferts de fonds. «C'est la première fois dans l'histoire que les transferts de fonds émanant d'Espagne baissent» a-t-il dit, faisant observer que le Maroc, les pays de l'Est, l'Equateur et la Bolivie sont les plus affectés par ce déclin. Les transferts d'argent des immigrés ont chuté en Espagne de 7,1 % en 2008 pour s'établir à 7,84 milliards d'euros. La situation devrait s'aggraver en 2009 conclut le directeur de Remsas. A noter que les transferts des Marocains résidant à l'étranger (MRE), dont 15,3 % proviennent d'Espagne, ont enregistré, en 2008, une baisse de 2,4 %, passant de 57 milliards de Dh en 2007 à 53,65 milliards de Dh à fin décembre 2008.

Aussi, dans une étude publiée au mois de juin 2009, l'agence de notation financière Standard & Poor's

estime pour sa part la baisse des transferts des MRE entre 5 et 10 % en 2009. Cette tendance à la baisse s'est confirmée, tout au moins pour le premier trimestre de l'année en cours, puisqu'à fin février 2009, une baisse de ces transferts de l'ordre de 14,8 % a été enregistrée (7,011 milliards de Dh en 2009 contre 8,227 milliards en février 2008).

L'agence, qui s'est particulièrement penchée sur les transferts effectués par les ressortissants du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord vers leur pays d'origine, prédit « un possible ralentissement des transferts d'argent vers les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord en raison de l'impact négatif du ralentissement économique sur les revenus à travers le monde ». Néanmoins, précise Standard & Poor's, les balances extérieures du Maroc, de Tunisie et d'Egypte seront « relativement moins exposées » que celles de pays comme le Liban et la Jordanie, plus susceptibles d'être affectés par un reflux des transferts de leurs ressortissants établis à l'étranger.

N'y a-t-il pas lieu d'agir au niveau du coût des transferts des MRE pour rendre plus attractif le transfert par le circuit des banques ? La question est d'autant plus importante que cela influera certainement sur les chiffres...

## Annexe

### Précisions conceptuelles et problématique de la recherche

#### De l'émigration

Dans le cadre de ce travail nous nous intéressons fondamentalement aux déplacements de la force de travail. A cet effet, par «émigration», on entend le déplacement de travailleurs d'une zone d'origine à une autre zone qui est appelée habituellement de destination. Les émigrations peuvent être de type interne, quand elles ont lieu à l'intérieur d'une même région ou d'un même Etat, ou de type international, quand le déplacement implique le franchissement d'une frontière. En outre elles peuvent

être de type temporaire, par exemple le déplacement pour un cycle de travaux agricoles saisonniers, ou semi-permanents, de durée temporaire vaste mais circonscrit, ou permanents c'est-à-dire qui porte à l'installation définitive dans la zone d'accueil.

#### Du Développement

Le développement qui, pendant longtemps, a été pris en considération avec des paramètres économiques, se présente de plus en plus comme un phénomène multidimensionnel, complexe et dynamique. Ce qui nécessite que dans l'étude, dans la compréhension du développement, de ses problématiques et de ses effets, nous devrions en percevoir de plus en plus la complexité et les organisations. Ce qui a donné naissance, au fil

des années, à différentes définitions du phénomène, qui contiennent des affirmations concernant sa nature, les causes, les obstacles et, surtout, concernant les objectifs du développement et les stratégies à adopter pour obtenir ceux-ci. Toute définition du développement porte nécessairement en elle une théorie du développement, qui tente d'avoir raison de la complexité du développement, en pensant avoir trouvé les éléments fondamentaux qui le régulent.

Le débat théorique sur le développement a connu une remarquable accélération à la fin de la seconde guerre mondiale, quand l'observation des grandes disparités existantes entre les pays occidentaux industriellement avancés et le reste du monde, a posé l'urgence d'intervenir au niveau politique et économique pour combler cet écart ou du moins atténuer les différences les plus flagrantes. Cette situation a engendré la production d'une multitude de théories du développement proposant le parcours que les pays du «Tiers monde» (A. Sauvy) doivent entreprendre pour combler les différences existantes avec les «pays développés». Les pays industriellement avancés sont considérés comme l'exemple à suivre, et donc les «étapes» (Rostow) qu'ils ont traversées pour atteindre le stade du développement, prennent une valeur générale et universelle et, pour cette raison, tous les «pays arriérés» devront traverser ces mêmes étapes s'ils veulent devenir «modernes».

Les théories de la modernisation, qui ont été le paradigme hégémonique des années 50 et 60, évoluaient dans ce cadre. Les théories de cette école soutenaient que chaque Etat nation, pris comme unité d'analyse significative, suivait un parcours identique de développement, conceptualisé à partir d'un schéma évolutionniste qui marquait le passage de la «tradition» à la modernité. Le processus de développement était présenté en terme de changement unilinéaire d'une société traditionnelle, indifférenciée et pré-rationnelle, à une société moderne différenciée et rationnelle. Une thèse dans le même sens que cette approche, soutient l'existence dans les pays sous-développés d'économies «dualistes», composées c'est-à-dire de deux secteurs coexistants, chacun avec une histoire propre et avec des structures indépendantes, c'est-à-dire un traditionnel, concentré dans les zones rurales et caractérisé par une basse productivité, des salaires bas

et une abondance de force de travail et un moderne, caractérisé par une productivité plus élevée, des salaires élevés, un manque relatif de force de travail.

## Du développement local

### *Historique du concept*

Apparu dans les années 60, le développement local part d'un principe simple: la mobilisation des potentialités locales (ressources naturelles, sociales, individuelles,...) peut orienter les dynamiques socio-économiques (3).

Il est une réponse d'une part à la mondialisation naissante à l'époque, dont on commence à sentir les effets, d'autre part à l'approche frontale de l'aménagement du territoire, très centralisé, qui agit par rattrapage massif des retards économiques dans une dynamique exogène dont on sent poindre les limites.

Il émane essentiellement de territoires qui se considèrent marginalisés par ces politiques frontales, souvent ruraux et situés dans les zones d'ombres du territoire national. On découvre alors un slogan qui va devenir la pierre angulaire du développement local: «vivre, travailler et décider au pays». Cette expression contient à elle seule les principes du développement local puisque outre vivre et travailler qui sont les deux éléments forts du développement, elle appelle à l'autonomisation locale de la décision, qui implique la matière grise nécessaire et la mobilisation politique subséquente, et à la notion de «pays» qui devient, dans ces années de fin de croissance, une entité plus à même de révéler les ressources et de mobiliser les acteurs.

Pour Jean-Pierre Jambes, l'idéologie du développement local, si elle est issue d'une pensée sociale que l'on peut attribuer à une politique de gauche montante, renvoie plus à l'historisme ou culturalisme qui s'oppose, à l'époque, à un évolutionnisme globalisant. Cette logique de pensée refuse toute tentative de modélisation positiviste et s'appuie sur le principe de spécificité locale qui prône l'adaptation et l'autonomie de la réflexion. Paradoxalement, la pensée structuralo-

---

(3) Frédéric Tesson, «Le développement local», Introduction au cours du développement local L2-L3.

marxiste, pourtant universalisante, peut être considérée comme motrice dans le processus de construction de l'idée du développement local, notamment par le rapprochement des dimensions économiques et sociales.

Levesque B. analyse le développement local dans un contexte social, économique et politique en mutation, et conclut que l'histoire du local montre qu'il a été décomposé pour être recomposé par la suite (4).

La décomposition de l'ancien local est en effet liée à l'effritement du système fordiste. Des régions rurales et des catégories sociales ont été délaissées par la nouvelle logique de croissance et la restructuration des systèmes productifs. Dans une posture de modernisation, le local était désormais considéré comme un frein à une vision de développement du haut vers le bas, de planification et d'innovation (5).

La recomposition du local s'est amorcée avec l'émergence d'un débat portant sur le déploiement des pratiques et des initiatives qui visaient à désenclaver ces espaces voués à la marginalisation.

Sur le plan politique, le nouveau paradigme organisationnel vantant l'intérêt de la décentralisation est venu appuyer le redéploiement du local. Outre les aspects de l'organisation locale, la mobilisation des ressources endogènes et des populations locales apparaissait comme levier de cette nouvelle dynamique locale.

#### *La problématique du développement local a connu des mutations*

D'une réponse à une crise spécifique, le développement local se transforme en une stratégie territoriale, alimentée par la dynamique grandissante de décentralisation et par l'émergence des « théories de développement endogène » avant de retrouver une nouvelle légitimité induite par le retour au territoire comme valeur-refuge en réaction à la dynamique de la globalisation. Ainsi, les travaux sur le développement local ont évolué vers une acception qui met l'accent sur la mobilisation des ressources et les rapports y afférents comme enjeux principaux. Dans cette perspective, le développement local, devenant essentiellement une question de stratégies d'acteurs, implique un débat sur les échelles spatiales, sur les rapports entre activités et territoires et sur les modes de régulation des rapports entre acteurs sociaux.

Le débat sur le développement local semble donc être né dans le sillage d'une réflexion sur la réhabilitation et la reconversion de territoires en crise, notamment des espaces ruraux en difficulté ou des zones en déclin. La genèse de ce concept, en France, est liée à l'apparition du « pays » comme objet d'action publique comme le note P. Houée (6).

#### *L'avènement du développement par le bas ou la remise en cause du développement par le haut*

Le développement local est né de réflexions convergentes sur plusieurs limites du modèle de base du développement (développement par le haut). Les critiques qui sont des propositions nouvelles en faveur du local dès les années soixante-dix sont les suivantes (Jean Pierre ROCA, 2004) :

- critiques portant sur l'aspect technique du développement : l'emphase mise sur cette dimension a fait délaissier les atouts sociaux et culturels des personnes qui devraient être au cœur des projets de développement ;
- critiques portant sur l'aspect économique du développement : l'insistance sur cette dimension ayant orienté tous les efforts sur les activités et les ressources humaines à « fort potentiel » a conduit à de grands vides dans les aménagements, un délaissement des catégories sociales entières, à des revirements de politiques d'investissement quand des régions entières perdaient de leur compétitivité ;
- des critiques portant sur l'aspect organisationnel du développement : le rôle planificateur de l'Etat a conduit dans plusieurs pays à la déresponsabilisation non seulement des échelons intermédiaires, mais aussi à celle des citoyens concernés, adoptant une attitude purement consumériste, et une lourdeur des prises de décisions.

(4) Levesque B., 2002, « Développement local et économie sociale. Démocratie et évaluation », in : Tremblay P.-A., Tremblay M. et Tremblay S., avec la collaboration de M. Truchon (dir.), Développement local, économie sociale et démocratie, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 41-65.

(5) Levesque B., 2002, *Ibid.*

(6) Houée P., 2001, *Le développement local au défi de la mondialisation*, l'Harmattan.

Face à ces limites, le développement local vise à répondre aux défis du développement des territoires par :

- l'intervention à l'échelle d'un territoire ;
- la prise en compte des intérêts divergents (parfois conflictuels) des groupes sociaux qui habitent et vivent sur ce territoire ;
- la prise en compte des spécificités culturelles en valorisant l'histoire qui a forgé le territoire ;
- la mobilisation des richesses de chaque territoire, en insistant sur la pluralité d'activités et la complémentarité de celles-ci ;
- la participation concertée des acteurs et donc par la prise de décision dans l'exercice de la démocratie participative.

Le développement local est, selon Greffe X., « un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et la coordination de ses ressources et de ses énergies ». Le québécois Vachon B. va plus loin dans l'aspect de l'organisation sociale qu'il implique : « l'approche du développement local mise sur la maîtrise collective des options sociales, économiques, technologiques et environnementales pour trouver des solutions à long terme aux problèmes des collectivités en déséquilibre. Cette maîtrise collective repose sur deux valeurs démocratiques essentielles : la participation et la responsabilité ».

### *Le développement local, une alternative pour le local*

Le développement local dépasse l'idée de la croissance économique pour se placer dans la sphère d'un développement durable associant les dimensions économiques, sociales et culturelles, piliers de la durabilité du développement.

C'est un objet géographique puisqu'il s'appuie sur ce que J. Lévy présente comme la dimension spatiale des sociétés. Il met au cœur de la problématique le triptyque territoire/acteur/développement. C'est donc clairement une action volontaire et organisée autorisant un « agir ensemble » et un « vivre ensemble ».

L'émergence du développement local semble donc intervenir dans un contexte de réflexion sur les inégalités rural/urbain, ville/quartiers en difficulté, de dualisation spatiale produite dans un contexte de transformations économiques et de recomposition institutionnelle. Il traduit une recherche d'alternatives qui permettraient de réduire les inégalités et de gérer la crise. Une tendance à privilégier une réflexion transversale s'est donc affirmée et s'est substituée à une vision sectorielle du développement, tantôt économique, tantôt social etc. Cette transversalité a favorisé l'évolution vers une meilleure articulation entre les différents aspects de la crise et donc, de plus en plus, vers une approche « territoriale » qui conjugue les dimensions sociales et économiques (7).

Ainsi, le développement local s'est défini comme « la voie grâce à laquelle les acteurs entament un processus de remobilisation, de recréation d'un espace social d'où peut naître un développement » (8).

L'ancrage spatial et territorial d'un tel processus n'en demeure pas moins important. C'est l'enjeu de l'enracinement dans un territoire « vécu » où sont conciliés territoire et réseau qui vient complexifier les rapports sociaux et la mobilisation de ressources.

La capacité des acteurs locaux de s'organiser autour d'un projet ou de « se fédérer autour d'un objectif de développement commun en mobilisant les potentialités et les ressources existantes sur un territoire » (9) se présente comme un enjeu majeur des politiques de développement local. Un schéma traduisant la complexité des rapports entre ressources, territoire et acteurs se dessine, problématisant ainsi le développement local. Cherchant à intégrer ces différents aspects, des « économistes de proximité » proposent une définition du développement local qui repose sur trois dimensions principales :

(7) Mondolfo Ph., 2001, *Travail social et développement*, Dunod, Paris.

(8) Mengin et Masson, *op. cit.*, p. 21.

(9) Angeon V. et Callois J. M., 2004, *Fondements théoriques du développement local : Quels rapports de la théorie du capital social et de l'économie de proximité*, communication au «The 4<sup>th</sup> Congress on Proximity Economics, Proximity, Networks and Coordination » Marseille, 17-18 juin, p. 3-4.

- Des activités et des actions localisées et territorialement ancrées qui se déploient face à la dynamique de globalisation. Le territoire, en éternelle recomposition, y est une base de performance au sein de l'espace mondial. Le territoire, dans cette perspective, est « un système d'actions locales privilégiant et valorisant des ressources endogènes » (10).
- La valorisation des diverses ressources territoriales dont certaines sont intentionnellement construites. C'est toute une dynamique d'acteurs qui peut être derrière cette construction sociale de ressources.
- Une action collective pour le développement local qui implique des initiatives locales et une dynamique d'acteurs. Cette dynamique porte sur l'élaboration d'une stratégie collective qui nous renvoie à l'action politique publique. L'aboutissement de l'action collective est conditionné, dans cette conception, par l'entente, par exemple sous la forme de partenariats locaux autour d'objectifs communs.
- **Développement local et économie solidaire : des enjeux communs**
- L'économie solidaire et le développement local ont en commun de « dessiner un projet de développement de bas vers le haut par opposition au mouvement de décentralisation qui a eu pour effet de programmer des modèles de développement de haut vers le bas. Ils s'inscrivent ensemble dans des dynamiques localisées où les interactions entre acteurs sont essentielles » (11).
- Jusqu'au milieu des années soixante-dix, les modèles de développement testés et expérimentés dans les pays en développement se basaient sur ce qu'il est convenu d'appeler le « développement par le haut ». Celui-ci, de caractère monolithique est supposé prendre naissance en un point donné de l'espace puis s'étendre par la suite et s'appliquer à tout le reste de l'économie et de la société (Fouad M. AMMOR, 2003).
- Les limites des stratégies de développement par le haut résident par leur perception homogénéisatrice du territoire. En effet, le postulat selon lequel la croissance économique nationale génère mécaniquement le développement local et régional n'est pas vérifié.
- Le développement par le bas prôné à ce jour réhabilite le rôle central des acteurs locaux tels les collectivités locales, les ONG, les associations professionnelles, les centres de recherche.

### Les piliers du développement local

Selon Claude Casagrande (12), le développement local repose sur quatre « piliers » :

- un territoire de proximité identifié comme lieu de cohérence, de solidarités sur lequel vont pouvoir se développer des actions spécifiques ;
- une approche globale des problématiques, incluant les préoccupations du développement économique, mais également de la solidarité, de la lutte contre l'exclusion, de la culture, de la préservation de l'environnement ;
- la mobilisation importante de tous les acteurs, de toutes natures économiques, mais aussi sociaux, culturels, associatifs...
- une capacité réelle d'action (juridique, humaine, financière) à l'échelle du territoire concerné et la cohérence avec des politiques nationales.

### un territoire

Le développement local repose d'abord sur une notion de « territoire ». De sa définition pertinente pourra naître ou non un projet de développement local. Ce territoire doit être :

- suffisamment large pour que le projet de développement local atteigne une efficacité minimale,
- mais pas trop vaste pour permettre une forte implication des acteurs dans une démarche qui s'appuie fortement sur la proximité,
- pertinent : le territoire doit permettre de dégager des solidarités, des synergies fortes entre les acteurs, s'appuyer sur le vécu des habitants (sentiment d'appartenance, solidarités existantes, ancrages locaux forts, ...).

(10) Angeon V, et Callois J.M, *op cit*, p. 4.

(11) Malika Hattab CHRISTMANN, « économie solidaire : facteur de développement local durable ? », in Driss Khrouz, 2003.

(12) Claude Casagrande, « Le rôle des collectivités locales dans le développement local », décembre 2003.

### *Une approche globale et transversale*

La démarche de développement local nécessite une approche globale et transversale des problématiques, prenant en compte leurs interactions dans la vie collective, à côté des approches sectorielles ou thématiques habituelles.

La démarche de développement local doit être une démarche prospective avant toute chose, capable de hiérarchiser les priorités.

### *Un partenariat fort*

Il s'appuie aussi sur une notion forte de partenariat : l'ensemble des acteurs, des réseaux sont invités à mettre en évidence leurs complémentarités pour conduire le processus, du diagnostic au déroulement et à l'évaluation, en conjuguant les orientations définies par les instances supérieures avec les aspirations des groupes locaux.

### *Des outils adaptés*

Enfin, le développement local, tel que défini, ne peut exister sans que les outils juridiques et/ou administratifs ne soient mis à la disposition des acteurs et des collectivités locales (représentantes des citoyens) pour conduire les actions à leur terme.

### **Des conditions afférentes au développement local**

Le développement local exige certaines conditions pour être réel dans une localité donnée. Frédéric TESSON en distingue quatre qu'il appelle les conditions clés du développement local. Ce sont :

- Un ancrage territorial des démarches de développement local compris ici comme le dépassement des logiques sectorielles plus que comme une circonscription spatiale de la décision. Le territoire est ici un moyen et non une fin .
- Un processus d'intégration. C'est la question cruciale de la place du sujet au sein de la société qui est posée ici. Elle revêt des formes multiples : mobilisation locale, implication, citoyenneté.
- Une prise en compte des dimensions culturelles. Le développement local passe par le repérage d'un système de valeurs, de croyances, de représentations

qui doivent agir comme des filtres pour la mise en place des actions sur le territoire.

- Une adoption d'un mode de pensée complexe. Il s'agit ici de développer des modes d'apprentissage. Le développement n'est pas une logique simple de reproduction mais un processus complexe, cognitif dans lequel les acteurs du territoire doivent s'investir. C'est ainsi que Jean-Pierre Jambes parle de territoires apprenants.

Par ailleurs, il isole 3 principes d'action :

- une approche transversale des problèmes ;
- la mise en œuvre de partenariats multiples entre acteurs publics et privés ;
- une perpétuelle remise en chantier de l'action dans une logique d'ajustement en fonction de l'évolution des enjeux Au vu de cet état des lieux, on comprend comment le cœur du développement local est occupé par l'acteur. L'acteur est celui qui s'investit dans l'action qui « soutient les ruptures et organise le changement » pour reprendre les propos de Claude Neuschwander. Dans le dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Michel Lussault définit l'acteur comme « pourvu d'une intériorité subjective, d'une intentionnalité, d'une capacité stratégique autonome et d'une compétence énonciative ».

Bernard Vachon distingue de son côté deux catégories de conditions à réaliser pour le développement local.

Pour lui, la capacité d'un territoire à produire son développement est liée à son habileté à concilier ses propriétés avec les contraintes globales dans un contexte truffé de paradoxes. Les multiples paradoxes opposent la recherche d'autonomie et l'internationalisation croissante, le local et le global, unité et identité du territoire et découpages administratifs, proximité et principes de mobilité des acteurs, et enfin, rôle des élus et dynamiques partenariales et collectives. Ainsi, le développement local est tributaire de deux types de conditions. Les premières sont des conditions afférentes aux acteurs et les deuxièmes le sont à la gestion des politiques de développement.

### *Les conditions afférentes aux acteurs*

Dans la première catégorie, la volonté politique locale est une condition primordiale. Elle repose sur une

alliance entre acteurs et pouvoir local pour maîtriser les contraintes du marché et produire le changement. Une deuxième condition est relative à l'interdisciplinarité économique, sociale et politique où le territoire est appréhendé dans sa globalité et dans sa complexité par le biais de l'apprentissage collectif. Le partenariat vient diversifier les portées des actions entreprises et enrichir les diagnostics. Elle nécessite un travail de contractualisation et de création institutionnelle pour réguler les rapports entre acteurs et alimenter des actions collectives. En outre, la mobilisation des identités qui l'assimile à un appel à la liberté et à la créativité en évitant le repli sur l'identité est l'une des conditions inhérentes à ce processus.

#### *Les conditions afférentes à la gestion des politiques de développement*

Dans la deuxième catégorie de conditions, en privilégiant le rôle de la politique publique dans le développement local, l'approche de Teisserenc invite à appréhender les territoires comme espaces à géométrie variable.

Cette nécessité relève de la complexité même du territoire dont il faut considérer la variabilité géographique et qu'il faut appréhender comme un espace à aménager, un espace à administrer, un espace vécu et aussi un espace à développer. C'est un espace à géométrie variable qui peut être le réceptacle des activités de réseaux et de coopération intercommunale. La communication à l'échelle territoriale et la démarche

de promotion culturelle sont des vecteurs de réussite des politiques de développement local. Pour accompagner le processus de transformation du système local, d'évolution, de mondialisation et de diversification de produits, la formation (notamment pour l'ajustement entre les qualifications et le marché, formation adaptée à la réalité locale) est un élément essentiel.

Pour Pierre Teisserenc, le mode d'administration territoriale reste un facteur déterminant. L'enjeu est double : déterminer un territoire pertinent d'action notamment au regard du projet de développement et définir des modes de gouvernance qui sont capables d'englober et de réguler le jeu d'acteurs.

D'emblée, l'action publique joue un rôle crucial dans le développement local : la décentralisation, la réorganisation des services ainsi que la gestion de différentes interventions publiques telles que la contractualisation, la réduction des inégalités et l'organisation du service public. Modes de gouvernance et aménagement du territoire sont des éléments-clés.

Xavier Greffe insiste de son côté sur l'idée du développement qui repose sur des territoires à géométrie variable où « le contenu du développement change selon le niveau du territoire ». Dans sa démarche, il s'attache à démontrer l'intérêt de l'espace de proximité qui est en mesure de relever les défis sociaux en opposition à l'espace de compétitivité qui est l'espace régional, mieux adapté, selon lui, à ces derniers enjeux ■